LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Vol. LXXI — No 279 | Ensoleillé. Maximum -6 | Montréal, jeudi 4 décembre 1980 | 25 CENTS

JE FILE ACHETER MES LIVRES-CADEAUX
À DES RABAIS DE
40%, 50%, 60%, 70%
LIBRAIRIE DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU. ET VEN.

Ryan propose à Ottawa une solution de compromis

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, est venu dire à Ottawa hier qu'il est «inconcevable que l'on songe à maintenir l'article 133 au Québec et au Manitoba et que l'on veuille encore en dispenser une province aussi importante et aussi capable de s'y soumettre que la province d'Ontario.»

M. Ryan considère que ce serait «une farce» de maintenir l'unilinguisme constitutionnel en Ontario et de l'imposer au Québec et au Manitoba qui y sont contraints par la constitution actuelle. C'est cette contradiction contenue dans le projet de résolution du gouvernement de M. Pierre Trudeau, que le chef du PLQ est venu dénoncer à Ottawa même, grâce à l'invitation du Cercle national des journalistes.

M. Ryan a manifesté nettement l'opposition de son parti à divers aspects du projet de résolution. Aux journalistes que les libéraux fédéraux avaient presque convaincus d'un appui solide des libéraux provinciaux, M. Ryan a répondu: «le projet Trudeau est franchement inacceptable».

Il a critiqué bien sûr l'aspect unilatéral de la démarche fédérale, mais aussi la charte des droits, le référendum prévu à l'article 42 et il a apporté certaines précisions sur le véritable sens du vote des libéraux contre la motion du gouvernement de M. René Lévesque à l'Assemblée nationale.

À cause de la tempête de neige, M. Ryan avait un excellent prétexte pour ne pas venir à Ottawa hier, puisque l'aéroport était fermé en matinée. Qu'à cela ne tienne, le chef du PLQ a pris l'autobus pour venir rencontrer les journalistes, dans un immeuble situé juste en face de l'édifice où le comité mixte tient ses réunions et à deux minutes du bureau du premier ministre Trudeau.

En vertu d'une coïncidence qui avait tous les symptômes d'une absence diplomatique, M. Trudeau avait quitté Ottawa

Voir page 10: Ryan



M. Claude Ryan

Dakar: Ottawa se dit déçu

par André Préfontaine

OTTAWA (PC) — La France, qui ne veut pas «ouvrir les portes de l'Afrique francophone au Canada», doit porter l'odieux pour l'annulation du sommet francophone qui devait avoir lieu à Dakar les 8 et 9 décembre.

C'est du moins l'opinion exprimée par le secrétaire d'État aux affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, lors d'une rencontre avec les journalistes hier au cours de laquelle il a indiqué qu'Ottawa ne présenterait pas de nouvelle offre au Québec pour tenter de sauver la rencontre de Dakar.

De l'avis de M. MacGuigan, la décision de la France de ne pas se rendre à ce sommet s'explique plus facilement par le fait qu'elle désire maintenir des relations bilatérales avec ses anciennes colonies d'Afrique et qu'elle ne tient nullement à voir le Canada s'en mêler. «Nous avons l'impression que la France ne veut pas une communauté francophone internationale», a déclaré M. MacGuigan.

Mettant à exécution sa menace de ne pas participer à la réunion des ministres des Affaires extérieures des pays francophones à moins que le Québec ne soit satisfait de sa représentation au sein de la délégation canadienne, la France a annoncé qu'elle boycotterait cette rencontre. Ceci a amené hier le principal instigateur de l'événement, le président du Sénégal, M. Léopold Sédor Senghor, à en annoncer l'annulation de la conférence «pour laisser le temps aux partis de trouver un accord sur le problème de la représentation du Québec».

Le gouvernement du Québec a refusé l'offre faite par M. MacGuigan de mandater un fonctionnaire pour agir comme conseiller au sein de la délégation canadienne et a réclamé plutôt une représentation ministérielle. «Le Canada ne peut avoir qu'un seul porte-parole sur la scène mondiale», avait soutenu M. MacGuigan pour justifier sa position en soulignant aussi que la rencontre de Dakar allait porter sur des problèmes de politiques internationales et non pas des sujets de juridiction provinciale comme l'éducation ou la culture.

Voir page 10: Dakar

L'Armée rouge en état d'alerte

L'inquiétude grandit autour de la Pologne



Le général Hiver a lancé sa première grande offensive sur Montréal hier, et les vaillantes troupes se sont armées comme elles le pouvaient pour lutter contre cet assaut. Le combat a été particulièrement difficile pour les automobilistes, qui ont glissé à qui mieux-mieux. À Québec, c'est d'abord de la pluie qui a frappé la ville, puis une neige mouillée. Dans la Haute-Ville, près de la colline parlementaire, quelque 3,600 abonnés ont été privés d'électricité dans la nuit de mardi à mercredi, et une partie de la journée hier. La panne a été causée par une explosion dont on ignore la cause, qui s'est produite dans une voûte souterraine. La déflagration a été suivie de plusieurs autres qui ont projeté les couvercles de plusieurs trous d'homme à une vingtaine de pieds de distance. Par mesure de précaution, la police a fait évacuer les 160 pensionnaires d'un foyer pour personnes âgées voisin du lieu de l'explosion.

(Photo Jacques Grenier)

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Alors qu'on apprenait que l'Armée rouge était en état d'alerte près de la frontière polonaise, le président Carter a averti solennellement l'URSS que les relations entre les deux pays et l'ensemble des relations Est-Ouest seraient «directement et très gravement» affectés par une intervention soviétique en Pologne, dans un communiqué publié hier soir.

De son côté, le comité central du Parti ouvrier unifié polonais a lancé hier un sévère avertissement aux syndicats, dans un «appel» à la population diffusé dans la soirée par l'agence P.A.P.

«Le sort du peuple et du pays est en jeu, déclare le comité central. L'inquiétude qui se prolonge conduisent notre patrie au bord de la destruction économique et morale. Nous nous trouvons toujours dans une phase de crise politique aiguë. Ses effets peuvent s'avérer divers pour les intérêts majeurs de la nation».

Selon des rapports de services secrets, les troupes soviétiques stationnées dans la partie occidentale de l'URSS ont fait tous les préparatifs nécessaires et sont en état d'alerte numéro six, le stade le plus élevé de l'état d'alerte dans l'armée soviétique, dit-on dans les milieux informés.

Cependant, cette activité ne signifie pas que le Kremlin a pris la décision d'envahir la Pologne dans l'immédiat, ajoute-on dans les milieux diplomatiques de l'O.T.A.N., où l'on pense toujours que Moscou n'a pas l'intention d'intervenir à ce stade.

Entre 30 et 35 divisions soviétiques sont prêtes à entrer en Pologne si l'ordre en est donné. Les divisions de l'Armée rouge comprenant en moyenne 13,000 hommes, cela signifie qu'entre 390,000 et 450,000 soldats pourraient participer à l'opération.

Les officiers de renseignements occidentaux se demandent également quelle est la date la plus probable d'une éventuelle intervention militaire soviétique.

À leur avis, il est peu probable qu'elle ait lieu la semaine prochaine, alors que seront réunis à Bruxelles les ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. pour la session d'automne du Conseil atlantique.

De même, ils ne pensent pas qu'elle puisse se produire pendant la visite du président Brejnev en Inde, du 8 au 13 décembre.

Un haut fonctionnaire américain n'a pas caché que les États-Unis avaient jugé important de publier maintenant un texte ferme, devant «la montée de l'inquiétude» et, a-t-il ajouté, «afin que la situation ne se dégrade pas».

Selon ce haut responsable, le communiqué du président Carter a deux buts. D'une part, réaffirmer que les États-Unis ne veulent en aucun cas «exploiter les difficultés internes» de la Pologne. Il s'agit donc, a-t-il dit, de rassurer Moscou, et de faire comprendre clairement que Washington n'a pas l'intention de «remettre en cause les arrangements internationaux en Europe centrale».

D'autre part, le communiqué a pour but de dire clairement, comme les alliés européens des États-Unis l'avaient fait mardi, qu'une intervention armée de l'U-

Voir page 10: Inquiétude

Chrétien envisage une autre échéance

OTTAWA (PC) — Le projet de faire proclamer par le gouverneur général, M. Edward Schreyer, une nouvelle constitution lors du 114e anniversaire de la confédération, le 1er juillet prochain, semble tombé à l'eau.

Si les tribunaux et le Parlement britannique ne rejettent pas entièrement le projet, il est improbable que la nouvelle constitution puisse être proclamée avant l'automne prochain au plus tôt.

Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a admis hier que la décision annoncée mardi de prolonger d'au moins deux mois l'étude du projet en comité parlementaire avait bouleversé l'horaire que le gouvernement voulait rigide au départ.

Le 1er juillet 1981 «n'est pas une date facile à observer», a dit M. Chrétien.

En septembre dernier, M. Chrétien déclarait que le Canada aurait une nouvelle constitution avant un an. Le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, associé de M. Chrétien lors des négociations constitutionnelles qui ont duré tout l'été, avait dit que le 1er juillet était la date cible.

Maintenant, M. Chrétien semble viser l'automne, tout en disant que ça lui est assez égal qu'il y ait des retards.

Le comité conjoint du Sénat et des Communes qui étudie les propositions de M. Trudeau de «rapatrier» et d'amender la constitution doit mettre fin à ses séances et faire rapport au Parlement au plus tard le 6 février. Le Sénat et les Communes devront alors entamer un troisième et dernier débat sur les propositions.

M. Chrétien a prévenu hier les partis de l'opposition qu'il ne tolérerait pas un long débat.

«S'ils veulent passer des mois aux Communes, je pense que pour ma part je ne l'accepterai pas».

Il a dit que les députés de l'opposition devraient consentir à limiter le débat maintenant que le comité a obtenu une prolongation de deux mois. Toutefois, le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, a dit que le consentement du gouvernement à la prolongation n'était pas assorti de condition.

Une fois le débat terminé, le projet dans son ensemble devra être approuvé par le Parlement britannique. Cela pourrait prendre «une semaine, un mois ou deux mois, dit M. Chrétien.

«Ils ont d'autres soucis que la constitution canadienne.» Westminster, dit M. Chrétien, peut décider qu'un débat sur les trottoirs de Londres est plus important que sur la constitution.

On a plusieurs fois dit à Londres que le Parlement de Westminster pourrait ne pas avoir le temps, au cours de la présente session, de discuter de la constitution canadienne à moins que le projet ca-

Voir page 10: Chrétien

Contre le projet Trudeau

Lévesque tente à nouveau de rallier l'Assemblée

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement de M. René Lévesque demandera à l'Assemblée nationale au cours des prochains jours de proclamer solennellement la reconnaissance de deux principes fondamentaux pour le Québec dans le présent débat constitutionnel: l'existence d'une société nationale distincte et le droit à l'autodétermination.

Le Premier ministre, M. René Lévesque, qui mettait un terme hier au débat sur le message inaugural, a fait part de ce projet dont il n'a pas précisé la forme exacte qu'il prendrait ni le moment précis où il surviendrait.

Ce projet du gouvernement, dont l'annonce a créé une surprise à l'Assemblée nationale, répond de toute évidence à de nombreux impératifs pour celui-ci. Au premier chef il s'agit, bien sûr, de poursuivre et d'aviver la lutte contre le projet unilatéral de rapatriement de la constitution. Mais il s'agit aussi de calmer les militants péquistes qui trouvaient que le gouvernement avait écorché ces derniers temps les grands principes du parti. Enfin il s'agit de tenter par un autre moyen d'obtenir l'appui que les députés libéraux ont refusé au gouvernement pour dénoncer le projet de rapatriement.

M. Lévesque avait hier, à son titre de premier ministre, le droit de réplique fi-

Voir page 10: Lévesque

Les taux hypothécaires vers de nouveaux sommets

par Michel Nadeau

Après un repli qui n'aura duré que quelques mois, les taux d'intérêt ont repris leur escalade vers de nouveaux sommets.

Hier, plusieurs institutions financières ont majoré de ½ ou ¾ de 1% leurs différents taux hypothécaires. Devant la confusion actuelle, les emprunteurs se réfugient dans le court terme où un prêt d'un an commande maintenant un loyer oscillant entre 14% et 14½% par année. Croyant que la situation va se détériorer davantage, les plus pessimistes s'engagent pour une période de trois ans ou cinq ans; ils doivent alors payer un taux d'intérêt d'au moins 15%.

Devant la nervosité des marchés monétaires, le mot d'ordre est le même partout: investir à court terme car l'ascension n'est pas finie.

Les banques affichent présentement les taux d'intérêt les plus élevés depuis les sommets atteints le printemps dernier. Aux États-Unis, le taux préférentiel — le taux réclamé aux meilleurs clients d'une banque — a maintenant touché 18½%. De ce côté-ci de la frontière, le taux similaire est de 14½% mais une nouvelle hausse est imminente. Déjà la Banque Mercantile a indiqué qu'elle avait relevé à 15% le niveau demandé à ses meilleurs clients.

Aujourd'hui le gouvernement fédéral mettra en vente ses bons du Trésor qui servent de baromètre pour établir le taux d'escompte de la Banque du Canada. Ce dernier taux indique la tendance générale des taux d'intérêt dans un pays donné. Or la semaine dernière le taux d'escompte a fait un bond de 9/10 de 1% pour se fixer à 13.95%.

Il est pratiquement assuré qu'une nouvelle hausse apparaîtra aujourd'hui au tableau des taux canadiens. Le choeur des banques devrait

Voir page 10: Taux

CODORNIU
le MOUSSEUX des princes et le Roi des MOUSSEUX
méthode champenoise

AU SOMMAIRE

«Power Corp» de la PME

Bien implanté dans les régions québécoises avec ses Clubs d'hommes d'affaires, le Groupement québécois d'entreprises va créer un groupement financier pour acquérir des PME menacées de contrôle étranger et relancer sa filiale Export-Québec, sous l'impulsion de son nouveau président M. Marc Ruel, p.-d.g. de Hockey Canadien. **Page 13**

Éditorial

M. Trudeau déplore que le gouvernement du Québec ne l'aide pas dans la mission qu'il s'est donnée d'aider les minorités francophones. Jean-Pierre Proulx croit qu'il ne faut pas suivre la voie de M. Trudeau. Le Québec doit reprendre l'initiative en invitant les provinces à proclamer, chacune chez elle, une Charte des minorités. **Page 8.**

Des idées...

Impitoyable critique financier du gouvernement, Rodrigue Tremblay pose la question de fond: jusqu'où le gouvernement doit-il s'endetter pour financer le budget de fonctionnement du Québec? **Page 9.**

Le monde

■ L'Arabie séoudite peut seule imposer une solution pacifique au conflit entre la Syrie et la Jordanie. **Page 20.**

■ Les retombées du séisme n'ont pas fini de se faire sentir dans la classe politique italienne. **Page 7.**

Perspectives économiques 81

La cuvée de l'économie québécoise ne sera pas remarquable en 1981 selon les économistes et les dirigeants d'entreprises. Ces derniers affichent cependant un pessimisme moins marqué en raison de la performance encourageante qui se manifeste dans certains secteurs au Québec. **Page 13**

Des protecteurs musicaux pour les oreilles

Pour inciter leurs employés à porter les protecteurs acoustiques qu'ils refusent si souvent, des entreprises québécoises commencent à faire l'essai de protecteurs qui retransmettent de la musique. Ces entreprises sont accablées par le nombre croissant de réclamations de la part d'employés que le bruit industriel a rendu sourds. **Page 3.**

Sutton dit non aux Expos

Les Expos de Montréal ont échoué dans leur tentative d'embaucher Don Sutton. L'as lanceur a en effet accepté l'offre des Astros de Houston, hier. Les Expos tenteront maintenant de faire signer un contrat à l'un des deux autres lanceurs réclamés lors du repêchage des agents libres. **Page 19.**

LIQUIDATION
d'Oeuvres d'Art
pour Noël
(514) 277-0325



Thérèse Guité
Artiste-peintre de Percé
EXPERT INTL DU BATIK

québec

par Pierre O'Neill

■ Drapeau a dit non

Les dirigeants de l'Union nationale ont convoqué les journalistes, aujourd'hui à 14 h au secrétariat de la Grande-Allée, pour une «importante» conférence de presse. Le président et le leader parlementaire du parti, MM. Reynald Brochu et Serge Fontaine, mettront un terme au suspense qui dure depuis des mois sur les tentations du maire de Montréal de faire le saut sur la scène politique provinciale. Ils tenteront d'expliquer à la presse les raisons que M. Drapeau a invoquées pour refuser l'invitation de ce parti moribond et miné par les dettes. La candidature de M. Drapeau à la direction de l'UN restait le dernier espoir des dirigeants du parti de retrouver une place sur l'échiquier politique dès les prochaines élections générales. C'est expressément dans l'attente d'une réponse affirmative du maire de Montréal que l'UN avait reporté son congrès de ladership au début de 1980. Les dirigeants du parti profiteront de cette conférence de presse pour dévoiler la date, le lieu et les modalités techniques du congrès.

■ Le parlement pris d'assaut

Il y a longtemps que la colline parlementaire n'avait pas été le lieu d'une manifestation aussi spectaculaire que celle des 300 gardiens de prisons en colère qui, hier après-midi, ont pris d'assaut les édifices de l'Assemblée nationale. Mécontents contre le gouvernement qui refuse de les laisser se regrouper au sein d'un syndicat distinct et affilié à la CSN, les manifestants ont tenté de forcer les portes du parlement et ont fracassé des dizaines de fenêtres. Les policiers de la Sûreté du Québec, qui faisaient le guet depuis tôt le matin, ont dû avoir recours aux matraques et aux grenades lacrymogènes. Une centaine de policiers de l'escouade anti-émeute sont intervenus mais aucune arrestation n'a été effectuée.

■ Le dossier de la SHQ

Le ministre d'État à l'Aménagement, chargé de la Société d'habitation du Québec (SHQ), M. Guy Tardif, a accordé pour $8 millions de contrats sans soumissions à la société Transit, dont le président, M. Luc Cyr, est un partisan péquiste reconnu dont l'engagement nationaliste remonte à l'époque du Mouvement Souveraineté-Association. Dans une période de 17 mois, M. Cyr a reçu pour $100,000 d'honoraires pour agir comme mandataire de la Société d'habitation du Québec. Ces conclusions ressortent du débat survenu en Chambre hier entre le député libéral Fernand Lalonde et le ministre Guy Tardif, qui a allégué avoir arrêté son choix sur M. Cyr parce qu'il avait un urgent besoin des services «d'un homme d'expérience» dans la construction pour des réparations majeures à des édifices de la SHQ.

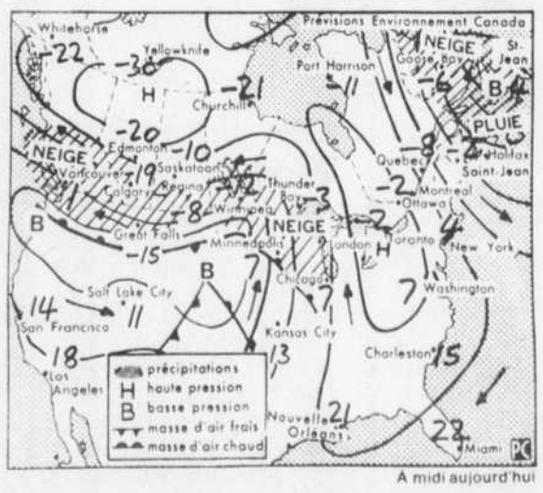
■ Budget supplémentaire

À la reprise des travaux de la Chambre, la semaine prochaine, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, se lèvera de son siège pour annoncer cérémonieusement que le lieutenant-gouverneur du Québec lui a remis un message à l'intention des parlementaires de l'Assemblée nationale. M. Parizeau fera savoir que le lieutenant-gouverneur l'autorise à réclamer des crédits supplémentaires de plus d'un milliard de dollars pour l'exercice financier en cours. L'Assemblée votera ce budget supplémentaire au terme d'un débat de cinq heures en comité plénier de la Chambre.

■ Poissons pourris

Des quantités importantes de poissons, vendues sur le marché québécois, sont impropres à la consommation. Le phénomène préoccupe l'opposition qui a demandé hier au gouvernement ce qu'il entendait faire pour remédier à la situation. Comme réplique à l'inquiétude exprimée par le chef unioniste, M. Michel LeMoignan, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a fait valoir que le problème affecte non seulement le Québec mais toute la région de l'Est du pays. Et selon M. Garon, l'essentiel du problème se situe au niveau de l'inspection des usines de transformations. Or, ces inspecteurs sont nommés par le gouvernement fédéral, ce qui fait dire au ministre provincial de l'Agriculture que le poisson continuera à pourrir aussi longtemps que cette juridiction n'aura pas été rapatriée au Québec.

LA MÉTÉO



A midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec quelques passages nuageux, maximum −13. Vendredi: nuageux.

■

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec quelques passages nuageux, maximum −10. Vendredi: ennuagement.

■

Outaouais, Montréal: ensoleillé et vent modéré en matinée, maximum −6. Vendredi: ennuagement.

■

Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec quelques passages nuageux et vent modéré, maximum −8. Vendredi: ensoleillé.

■

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux et neigeux, vent d'ouest de 40 à 60 km-h, maximum −11. Vendredi: ensoleillé.

■

Lac-St-Jean: dégagement en matinée, ensoleillé avec passages nuageux par la suite, vent d'ouest de 40 à 60 km-h, maximum −11. Vendredi: ensoleillé.

■

Québec: dégagement en matinée, ensoleillé avec passages nuageux par la suite, vent du nord-ouest de 40 à 60 km-h, maximum −9. Vendredi: ensoleillé.

■

Estrie et Beauce: ciel variable et quelques flocons en altitude, maximum −9. Vendredi: ensoleillé.

■

Sept-Îles: neige poudroyante (15 à 20 cm), vent du nord-ouest de 40 à 60 km-h, temp. en baisse jusqu'à −10 en soirée. Vendredi: neigeux et venteux.

■

Baie-Comeau: neige parfois abondante, vent du nord-ouest de 40 à 70 km-h causant du poudroiement, temp. en baisse jusqu'à −10 en soirée. Vendredi: neigeux et venteux.

■

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: neige, vent du nord-ouest de 40 à70 km-h, temp. en baisse jusqu'à −8 en soirée. Vendredi: neigeux et venteux.

■

Gaspé, Basse-Côte-Nord, Anticosti: neige, vent d'est de 30 à 50 km-h, temp. stationnaire à zéro. Vendredi: neigeux et venteux.

Suggestion à Londres: «Attendez la décision des tribunaux!»

LONDRES (PC) — Un professeur de sciences politiques à l'Université Oxford a recommandé au gouvernement britannique, hier, d'attendre la décision des tribunaux canadiens avant de se prononcer sur la requête de rapatriement de la constitution du gouvernement canadien.

Dans un mémoire présenté au comité parlementaire britannique sur les affaires étrangères, M. Geoffrey Marshall a signalé qu'en cette matière, le Parlement britannique devait suivre l'usage constitutionnel canadien.

Or, a-t-il ajouté, comme cet usage n'est pas bien défini, il faut attendre le jugement des tribunaux canadiens avant de faire quoi que ce soit.

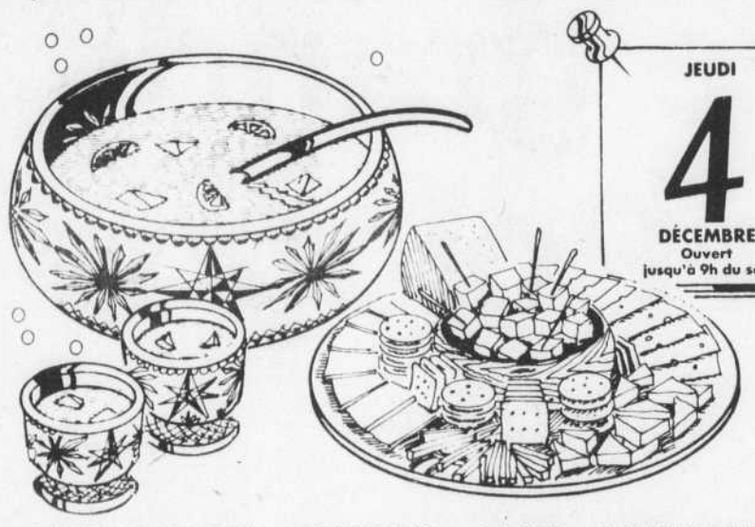
Selon le professeur Marshall, il n'est d'ailleurs pas établi que le Parlement britannique soit obligé d'obéir automatiquement à une demande canadienne «d'un amendement qui affecte de toute évidence la balance des pouvoirs fédéraux-provinciaux (sans parler de toute la base de la constitution) et qui est combattu par un nombre important de provinces (sans parler d'une majorité de provinces)».

Le Parlement britannique pourrait peut-être, a suggéré M. Marshall, participer à une conférence fédérale-provinciale sur la constitution, afin «de discuter surtout du problème de mettre fin au rôle du Royaume-Uni dans le procédé constitutionnel canadien».

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

A. Gold & Sons

Gala de Mode de Décembre



JEUDI 4 DÉCEMBRE Ouvert jusqu'à 9h du soir
VENDREDI 5 DÉCEMBRE Ouvert jusqu'à 9h du soir
SAMEDI 6 DÉCEMBRE Ouvert jusqu'à 5h

DURANT CES TROIS JOURS... NOUS VOUS INVITONS À VENIR DÉGUSTER DE SUCCULENTS FROMAGES ACCOMPAGNÉS D'UN PUNCH TRÈS SPÉCIAL

NOS MEILLEURES OFFRES... NOS MEILLEURS VÊTEMENTS... NOS MEILLEURS PRIX!

GANTS doublés ord. $19.50 $11.50
COMPLETS 3 PCES velours côtelé ord. $135 $99
CHEMISES couturier ord. $35 $22
MANTEAUX ¾ velours côtelé ord. $125 $79
MANTEAUX «TRENCH» velours côtelé ord. $145 $129

BOTTES d'hiver ord. $75 à $90 $50
CHAUSSURES sport et habillées ord. $55 et $60 $40
PANTOUFLES DE VOYAGE Pierre Cardin ord. $30 $15
FOULARD ÉCOSSAIS marque renommée 100% cachemire ord. $75 $55
FOULARD ÉCOSSAIS marque renommée (70% cachemire et 30% laine) ord. $50 $40

PYJAMAS par le meilleur manufacturier au Canada ord. $45 $41
PANTALONS en flanelle ord. $49.50 $35
PANTALONS pied-de-poule ord. $47.50 $35
PANTALONS velours côtelé $35
JEANS COUTURIER Christian Dior et Léo Chevalier $40 à $60

CHEMISES SPORT Fiani 16 coloris $35
MAGNIFIQUES MANTEAUX DE FOURRURE coyote ou chat sauvage $2,487
CHANDAILS encolure en V $30
CARDIGAN à glissière, pure laine, garnitures de suède $90
CARDIGANS boutonnés, pure laine vierge $90

SENSATIONNELS MANTEAUX-TEMPÊTE

MANTEAUX ¾ EN CUIR PLONGÉ noir, capuchon garni de loup, isolés de duvet ord. $450 $437
BLOUSONS EN CUIR PLONGÉ noir, capuchon garni de loup ord. $350 $337
PARKA OU MANTEAU ¾ portez-le comme manteau 3 dans 1 ord. $285 $249
MANTEAUX-TEMPÊTE 38" «Tyson» fermés par cabillots ord. $175 $159
MANTEAUX-TEMPÊTE 38" «Patterson» avec ceinture ord. $180 $159
PARKAS SPORT rehaussés de loup ord. $195 $149
PARKAS-BLOUSON capuchon garni de loup ord. $125 $99
CANADIENNES velours côtelé ord. $155 $139
BLOUSONS en borg ord. $130 $109
PARKAS-BLOUSON capuchon garni de loup ord. $125 $99
CANADIENNES velours côtelé ord. $155 $139
BLOUSONS en borg ord. $130 $109
BLOUSONS en laine ord. $120 $99

VALEURS EXCEPTIONNELLES

Vestons sport prêts-à-porter en fins tweeds de marque renommée ROBERTSON D'ÉCOSSE. Choisissez parmi nos tweeds mille points, «Donegals», pied-de-poule et nos modèles à chevrons. $175 Fait sur mesure $250

Solde de COMPLETS et TAILLEURS FAITS SUR MESURE, confectionnés dans nos propres ateliers. Et «Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection». Ord. $325 $263 2 pour $520

SOLDE DE COMPLETS A ½ PRIX

Sélection spéciale de complets prêts-à-porter, conçus dans nos propres ateliers et taillés dans des tissus de choix selon nos normes les plus strictes d'impeccabilité.
Choisissez parmi une vaste gamme de fil-à-fil, flanelle worsted, fines rayures, pied-de-poule, unis, worsted et carreaux.

Ord. $265 ½ PRIX $132.50
Ord. $285 ½ PRIX $142.50
Ord. $295 ½ PRIX $147.50
Ord. $325 ½ PRIX $162.50
Ord. $335 ½ PRIX $167.50

SOLDE DE CHANDAILS À ½ PRIX

Notre collection de chandails est grandiose. Qualité supérieure. Styles des plus raffinés. Des meilleurs manufacturiers. Couleurs rayonnantes. Confection élégante. Et ce à moitié prix.

CHANDAILS ITALIENS SCHIATTI
LAINE PURE, AVEC GARNITURES DE SUÈDE OU CUIR
Ord. $150 ½ PRIX $75
Ord. $385 ½ PRIX $192.50
Ord. $395 ½ PRIX $197.50
Ord. $475 ½ PRIX $237.50

CHANDAILS ITALIENS CELLI
LAINE PURE, CONFECTION SOIGNÉE
Ord. $275 ½ PRIX $137.50
Ord. $295 ½ PRIX $147.50

SUPERBES VÊTEMENTS EN PEAU DE MOUTON

MANTEAUX «MARLBOROUGH» style western ord. $695 $497
MANTEAUX «MARLBOROUGH» style western ord. $475 $367
BLOUSONS POPULAIRES ord. $310 $267
MANTEAUX BANLIEUE peau de mouton ord. $695 $497
MANTEAUX EN PEAU DE MOUTON anglais, col en chat sauvage ord. $897 $797

EXCLUSIVITÉS EN CUIR ET EN SUÈDE

MANTEAUX ¾ cuir cabretta ord. $310 $277
MANTEAUX «TRENCH» cuir plongé italien col en chat sauvage ord. $995 $797
BLAZERS SPORT cuir plongé ord. $350 $294
BLAZERS SPORT peau de porc ord. $350 $294
VESTES-CHEMISIER cuir plongé $275
BLOUSONS cuir plongé $275

VALEURS EXCEPTIONNELLES

ÉPARGNEZ $123. Manteaux à col de fourrure en cuir, peau de porc, tweed ou cachemire et laine. Riches cols de chat sauvage argenté et castor rasé. Ord. $560 $437

ÉPARGNEZ $47 sur un manteau. Choisissez parmi nos motifs à chevrons, nos tweeds «Donegal», des tweeds anglais «Saxony», et nos modèles en laine et cachemire. Ord. $265 $218
AUSSI MANTEAUX ÉCOSSAIS DE MARQUE RENOMMÉE Ord. $350 $297

ÉLÉGANTS ENSEMBLES DE DÉTENTE

FLANEURS DE FRANCE par Manner $52
MAGNIFIQUES ENSEMBLES de détente $75
SUPERBES PEIGNOIRS par Christian Dior et Pierre Cardin à partir de $65
ENSEMBLES DE DÉTENTE Pierre Cardin $80

SUPERBES CRAVATES ET CHEMISES MODE

CRAVATES EN CACHEMIRE ord. $30 $20
CRAVATES EN PURE SOIE ord. $15 et $20 $10
ÉLÉGANTES CHEMISES 2 motifs, ton sur ton et à patte-pression. À motifs et teintes de bon goût $35

NOS VÊTEMENTS DE CROISIÈRE SONT ARRIVÉS

ENSEMBLES DE PLAGE Christian Dior à partir de $50
COMPLETS DE DÉTENTE $75
COMPLETS SAFARI $75
MAILLOTS DE BAIN Christian Dior et Pierre Cardin à partir de $18

A. Gold & Sons

LES PROMENADES ST-BRUNO • LE CARREFOUR LAVAL • LES GALERIES D'ANJOU
388 o., STE-CATHERINE • 960 o., STE-CATHERINE • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

De la musique dans les protecteurs acoustiques

par Gilles Provost

Accablés par le nombre croissant de réclamations de la part des travailleurs que le bruit industriel a rendu sourds, les entreprises au Québec se heurtent aussi à l'opposition de leur personnel qui refuse de porter des protecteurs acoustiques qu'on dit inconfortables, malsains, dangereux et inefficaces.

Dans ce concert de lamentations, une voix discordante toutefois: celle de M. Marc Ruel, président des Industries du hockey canadien, à Drummondville, et ex-dirigeant de l'Association pour la prévention des accidents industriels (APAI).

«Mes employés, dit-il, sont si heureux de porter leurs nouveaux protecteurs acoustiques que tous les utilisent en permanence. Si le syndicat décidait de s'y opposer, il aurait de graves difficultés avec ses propres membres. Une fois que les employés sont habitués à ne plus entendre le bruit, ils refusent d'enlever leurs protecteurs et de subir à nouveau l'agression sonore».

La satisfaction de M. Ruel s'explique par une caractéristique particulière des protecteurs qu'il utilise: ces derniers sont dotés d'un récepteur qui permet à l'employé d'entendre de la musique. De la sorte, le travailleur souffre moins de claustrophobie et bénéficie d'une atmosphère de travail plus intéressante.

Ce système, déjà répandu en Grande-Bretagne, vient d'apparaître sur le marché canadien et Hockey canadien en fait l'essai depuis quelques mois aux frais du distributeur québécois, la compagnie Systèmes de Sonorisation Standard. Cette dernière représente aussi au Canada la firme Muzak qui a popularisé la musique d'ambiance dans les magasins et bureaux d'une quarantaine de pays.

Selon M. Ruel, ces nouveaux protecteurs d'oreille offrent une excellente protection et sont de qualité bien supérieure à celle des protecteurs que la compagnie utilisait auparavant. C'est d'ailleurs cette bonne insonorisation qui a rendu possible l'addition d'une musique de qualité, avec haute fidélité.

«L'insonorisation est tellement bonne, dit-il, qu'il faut taper sur l'épaule d'un travailleur pour attirer son attention».



La fabrication des bâtons de hockey est une industrie bruyante qui oblige les travailleurs à porter des protecteurs sur les oreilles. Pour rendre cet expédient plus agréable, la compagnie Hockey Canadien de Drummondville utilise un nouveau type de protecteurs qui diffusent de la musique. Du côté syndical, on admet que la musique est plus agréable que le bruit des machines mais on doute qu'elle soit moins dangereuse.

M. Ruel se dit «emballé par le nouveau système» et il n'hésite pas à le recommander à ses collègues. «Ma seule réticence, dit-il cependant, c'est le prix. Chacun de ces protecteurs coûte environ $200 et son usage n'est justifié que là où le niveau sonore est vraiment élevé. Je ne le recommanderais pas à une entreprise où le niveau sonore est inférieur à 80 décibels».

Selon le président de Systèmes de sonorisation standard, M. Alex Oulianine, la diffusion sonore est à l'abri des interférences à l'intérieur de l'usine et l'intensité musicale est calibrée pour que le bruit imposé à l'employé ne soit jamais supérieur aux normes gouvernementales.

«L'employé peut ajuster le volume de la musique, dit-il, mais le maximum est fixé au départ en tenant compte du degré d'insonorisation des protecteurs et du niveau de bruit ambiant».

Du côté syndical, pourtant, on est beaucoup moins enthousiaste. On admet évidemment que les employés préfèrent la musique au bruit des machines mais on craint que la protection ne soit illusoire. «Il est peut-être plus agréable de devenir sourd à cause de la musique mais on n'est pas moins sourd pour autant», a lancé un membre du comité de santé-sécurité de Hockey canadien.

Pour évaluer le tout, le syndicat a fait appel à Mme Dona Mergler, du département de biologie de l'UQAM. Cette dernière a dit avoir elle-même essayé les protecteurs utilisés à Hockey canadien sans pourtant en avoir fait une évaluation technique approfondie.

Toutes les études démontrent, selon elle, que les protecteurs sont rarement aussi efficaces sur le terrain qu'ils ne semblent l'être en laboratoire. «Les protecteurs qui semblent réduire le bruit de 30 ou 40 décibels en laboratoire n'offrent souvent qu'une protection de 10 décibels dans la réalité.»

Un protecteur de ce genre n'est vraiment efficace que s'il est très serré sur la tête, au point qu'il devient alors inconfortable. Le port peut même en devenir douloureux pour celui ou celle qui porte des lunettes.

«En pratique, dit-elle, les travailleurs préféreront desserrer leurs protecteurs et hausser le niveau de la musique. J'ai pu vérifier, dit-elle, que le niveau musical utilisé à Hockey canadien est bien suffisant pour enterrer le vacarme.»

M. Oulianine a lui-même admis que des tests effectués à Toronto sur un système concurrent ont montré que le niveau de bruit se trouvait accru avec des «protecteurs» musicaux. Il soutient par contre que son produit offre des performances bien supérieures. «Nous avons misé sur la qualité, dit-il, et c'est ce qui explique en partie le prix assez élevé.»

Enfin, le syndicat soutient que les compagnies devraient consacrer leur argent à éliminer le bruit à la source plutôt que de recourir à des systèmes qui n'ont pas fait leurs preuves. Il exprime en outre la crainte que la musique et l'insonorisation ne rendent le travailleur inconscient des bruits anormaux de ses outils ou des avertissements d'un compagnon, en cas de danger.

A cela, M. Ruel réplique que les employés sont plus calmes et plus détendus lorsqu'ils sont placés dans une ambiance agréable. Le risque d'accident se trouve réduit d'autant, selon lui.

Les tarifs de la CTCUM en 1981

Une décision ce matin

par Alain Duhamel

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) n'a pu parvenir, hier, à une décision sur les tarifs qu'elle exigera en 1981.

Les commissaires doivent à nouveau se réunir ce matin et communiquer immédiatement au comité exécutif de la CUM, qui se réunit lui aussi ce matin, le résultat de leur examen de neuf hypothèses de modifications.

La semaine dernière, le comité exécutif de la CUM adressait à la CTCUM une requête par laquelle il lui demandait de hausser ses tarifs pour couvrir la hausse du coût de la vie, laissant aux commissaires le soin de déterminer la manière d'y parvenir.

Le contexte dans lequel cette décision sera rendue est nouveau puisque le public a pu tenter de l'influencer avant qu'elle ne se produise. Auparavant, la CTCUM plaçait ses usagers et les élus municipaux devant un fait accompli.

À l'occasion de la publication du budget de la CUM pour l'année 1981, le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, a invité la CTCUM à revoir ses tarifs à la hausse afin d'éviter aux villes une contribution supplémentaire d'environ $16 millions. Plusieurs groupes de citoyens ont pris bonne note de cet avertissement et ont, de diverses façons, fait sentir leur mécontentement à l'égard de toute éventuelle hausse des tarifs.

Le gouvernement du Québec, dont la politique d'aide au transport en commun est établie selon les revenus d'exploitation des commissions de transport, a eu lui aussi l'occasion de faire passer son message. En principe, le gouvernement québécois souhaiterait que la contribution de l'usager au transport en commun soit équivalente à celle de l'automobiliste au financement du réseau routier. On estime que par les taxes sur les carburants, les péages, les immatriculations et les permis, l'automobiliste compte pour environ 40% des sommes consacrées au réseau routier.

Dans son budget pour 1980, avant la mise en marché de la Carte autobus métro (CAM), la CTCUM établissait à 52% la contribution des usagers et à 48% la contribution combinée des villes et du gouvernement du Québec. Dans son budget de 1981, les revenus d'exploitation provenant des voyageurs tombent en proportion à 41.9% grâce à la CAM tandis que les contributions du gouvernement québécois passent à 35.7% et celles des villes à 22.2%.

Une augmentation des tarifs de 10%, équivalente à la croissance du coût de la vie, aurait pour effet de réduire la contribution des villes en déplaçant le fardeau financier de la CTCUM vers les usagers et vers le gouvernement du Québec.

Le Conseil de la CUM a étudié longuement le budget de la CTCUM dans le cadre du débat sur le budget de la CUM et plusieurs hypothèses d'augmentation des tarifs ou de modifications y ont été soulevées. En aucun moment il n'a été saisi formellement d'une recommandation du comité exécutif. Les membres du comité exécutif de la CUM ont choisi d'adresser directement leur requête à la CTCUM parce qu'ils estimaient impossible la convocation d'une assemblée spéciale du Conseil sur cette question dans d'aussi courts délais.

Demain pourtant, quelques heures avant l'heure limite pour l'adoption de son budget, tout juste avant l'examen du budget du Service de police et du Conseil de sécurité, le comité exécutif a convoqué le Conseil en assemblée extraordinaire pour modifier un règlement d'emprunt de $22.7 millions pour le système de télécommunications de la police.

Le procès du professeur Cyril Belshaw s'est ouvert en Suisse

AIGLE, Suisse (AFP) — Le procès de Cyril Belshaw, anthropologue canadien de réputation internationale, accusé du meurtre de sa femme dont il nie être l'auteur, s'est ouvert hier devant le tribunal criminel d'Aigle.

L'affaire, l'une des plus mystérieuses des annales judiciaires suisses, commence le 28 mars 1979 avec la découverte du corps de Betty Belshaw-Sweetman, en contrebas d'une route de montagne, près d'Aigle. Le cadavre est ficelé dans deux sacs de plastique. Pas de vêtements, pas d'alliance, rien qui puisse permettre l'identification du cadavre dans un état de putréfaction avancé, rien sauf la denture.

Cyril (59 ans) et Betty (58) Belshaw, tous deux professeurs à l'Université de Vancouver, en Colombie-Britannique, avaient passé leur année sabbatique (1978) en Suisse où ils avaient loué un appartement à Crand, dans les Alpes du Valais. En janvier 1979, Cyril Belshaw rentre au Canada. De passage à Paris, il signale à la police française et à l'ambassade du Canada la disparition de sa femme qu'il suppose s'être perdue dans le métro.

Deux mois plus tard, le cadavre de son épouse est découvert en Suisse. La police helvétique ouvre une enquête, compulse les avis de recherche, prend contact avec le professeur canadien, lui demandant la fiche dentaire de sa femme.

Le document envoyé par Cyril Belshaw est considéré comme falsifié par les enquêteurs suisses, qui s'adressent alors directement au dentiste traitant de Mme Belshaw, à Vancouver. La nouvelle fiche permet l'identification du corps de Mme Betty Belshaw-Sweetman.

Cyril Belshaw est arrêté le 11 novembre 1979 à Paris où il assiste à une conférence de l'UNESCO en sa qualité de président de l'union inaternationale des sciences anthropologiques et ethnologiques.

La Chambre d'accusation de la cour d'Appel de Paris décide son extradition en février 1980. Le professeur canadien a reconnu avoir falsifié la fiche dentaire de sa femme, expliquant ce faux par le bouleversement que lui a causé l'annonce du meurtre de sa femme.

La pratique de la balle-molle comporte des risques qu'un joueur connaît bien: débouté

par Bernard Morrier

S'en remettant à la jurisprudence, le juge Melvin L. Rothman, de la Cour supérieure, a rejeté hier une poursuite de $84,223 qu'un joueur de balle-molle amateur avait intentée à la Ville de Lemoyne, après s'être infligé des blessures sur un terrain de jeu municipal.

La victime, débosseleur de son métier, soutenait s'être gravement blessée à une cheville, le 31 juillet 1973, lors d'un match de balle-molle, alors qu'elle tentait d'atteindre le marbre après être partie à la course du troisième but.

Le débosseleur soutient qu'il s'était blessé, parce que le marbre n'avait pas été fixé convenablement au sol, duquel il émergeait d'une hauteur de deux pouces. Il ajoute que l'accident ne se serait jamais produit si le terrain de jeu avait été entretenu de la bonne façon par la municipalité.

Citant quatre jugements antérieurs portant sur des causes semblables, le juge Rothman estime que la Ville de Lemoyne n'avait pas à fournir un terrain en meilleur état que celui qu'elle a fourni. Et que si des dangers y existaient, ceux-ci étaient mineurs et très apparents. «Cela est si vrai, mentionne un jugement antérieur, qu'avant l'accident, aucun joueur des deux équipes ne s'en est plaint. Ce terrain servait à la balle-molle depuis plusieurs années, apparemment sans conséquence malheureuse.

«Il importe aussi d'étudier la conduite du demandeur. L'exercice d'un sport comme celui de la balle-molle, le demandeur n'y jouant que quelques fois par année, comporte, il va de soi, des risques qu'il connaissait bien. Aussi, le fait de glisser pour se rendre au marbre impliquait des risques de blessures que le demandeur n'était pas sans connaître. Il s'agit dans l'espèce d'un risque inhérent à la pratique d'un sport que le demandeur connaissait bien, risque qu'il a volontairement accepté de courir».

Après avoir terminé cette lecture, le juge Melvin Rothman affirme que le même principe s'applique dans le présent dossier et, qu'en conséquence, la Ville de Lemoyne ne peut être tenue responsable du malheureux accident survenu au débosseleur.

LES RENDEZ-VOUS FLAMMARION DE SAINT-DENIS

La Librairie Flammarion Saint-Denis recevra le jeudi 4 décembre, de 16h00 à 18h00, Hélène Ouvrard et Louky Bersianik qui signeront leurs derniers ouvrages La Noyante et Maternative.

Vous pourrez de plus, dans le cadre de cette signature, admirer des ouvrages d'édition d'art, réalisés conjointement au Québec par des artistes, poètes, graveurs et relieur. Certains d'entre eux répondront sur place à vos questions sur la conception et la réalisation de leurs oeuvres.

Flammarion Saint-Denis
4380, rue Saint-Denis (près du métro Mont-Royal)
Tél. 284-3688



C'EST PARCE QU'IL CROYAIT CE SCOTCH ASSEZ BON POUR TRIOMPHER DE L'ÉPREUVE DU TEMPS, QUE HANKEY BANNISTER LUI DONNA SON NOM.

Hankey Bannister
Depuis 1757.

DÉJÀ, 223 ANNÉES LUI ONT DONNÉ RAISON.

HANKEY BANNISTER
SCOTCH WHISKY
MÉLANGÉ ET MIS EN BOUTEILLE PAR BLENDED & BOTTLED BY
Hankey Bannister
LEITH, SCOTLAND
40% alc./vol. 1.14 ℓ

Representant promotionnel: Park & Tilford Canada Inc.

Anjou QUÉBEC

Des prix... de la qualité!
Spéciaux chaque semaine
«Boeuf, Canada catégorie A, ruban rouge»
«Rosbif Parisien»
Steak faux filet - Tournedos
Fondue bourguignonne

Veau extra
Rôti de veau - Poitrine farcie
Paupiettes - escalopes

Agneau frais de l'ouest canadien
Gigot - Carré d'agneau
Côtes d'agneau - Épaule en canard
«Merguez»
Pintades, poulets, lapins, cailles, faisans, canards...

CHOUCROUTE GARNIE CUITE
«CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE»
Quiche Lorraine - Escargots préparés
«Produits d'importation» «Fromages choisis»
«Pain français» «Bière»



Notre spécial cette semaine...
RÔTI DE VEAU
qualité Anjou Québec
veau extra blanc
Sachez l'apprêter!
Obtenez une recette appropriée...

27 années de soins gastronomiques Merci!
807 est, Laurier 272-4065/86
(Métro station Laurier) Livraison à domicile



Deux vols pratiques, chaque jour.

De Montréal à Vancouver aller-retour.

Départ	Arrivée	Retour
10h30*	12h40	08h15†
18h †	21h05	14h30*

*Vol quotidien sans escale.
†Vol direct (même appareil) du lundi au vendredi.

Nous vous offrons également de bons moments à bord de nos vols à destination de Toronto, Ottawa, Winnipeg, Calgary et Edmonton.

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages. Vous pouvez aussi communiquer avec CP Air au 931-2233 ou, sans frais, au 1-800-361-8026.

CP Air
De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et CP Air sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

L'éventreur du Yorkshire change la vie des gens

LONDRES (AP) – L'éventreur du Yorkshire, l'assassin qui a déjà tué 13 femmes depuis cinq ans, est en train de changer le mode de vie dans les villes du nord de l'Angleterre où il choisit ses proies.

Trois enseignantes de l'Université de Bardford, dans le Yorkshire, où il a tué à trois reprises, décrivent ce changement dans une lettre publiée hier par le *Times*. «Il y a un nombre énorme de réseaux d'aide qui se développent, de voitures partagées, de liaisons téléphoniques, de parcours à pied en commun, et les médias n'en font pas état», écrivent Hilary Rose, Eileen Moxon et Gill Seidel.

Les médias «ne semblent pas saisir que le 'Allons-y ensemble' dit par des femmes qui se connaissent à peine n'est pas une simple précaution appréciable, mais aussi une source de chaleur humaine», ajoutent-elles. «Pour les femmes, il y a quelque chose dans ce sens communautaire qui était apparu au moment du blitz, des bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Les médias, au lieu d'ajouter sans réfléchir à la peur, devraient contribuer à alimenter ces réseaux grâce auxquels les femmes peuvent vivre leur vie activement et en sécurité».

«Il est important d'insister, concluent-elles, sur le fait que l'éventreur rend public et inévitable ce à quoi toute une société évite de penser, c'est-à-dire le haut niveau de violence contre les femmes que ce soit à la maison ou dans les rues... La violence sexuelle déforme notre société».

Poursuite de $12,610 intentée par un médecin privé de service téléphonique

par Bernard Morrier

Un ophtalmologiste de la rue Saint-Denis, le Dr Michel Béchard, se soumettant à certaines exigences de la Loi des poursuites concernant certaines entreprises et qui, du même coup, empêchent d'intenter des procédures contre elles, a déposé hier une action de $12,610 contre le président de Bell Canada, Me Jean DeGrandpré, et deux secrétaires de l'entreprise, Mme Lorraine Benoît et Jeanne Bélanger.

Le médecin impute à ces trois personnes les déboires qu'il a connus depuis qu'un incendie avait ravagé son étude, au 7205 rue Saint-Denis, tôt le matin du 16 avril 1979.

Ayant transféré ses bureaux au 8415 rue Saint-Denis, en attendant que s'effectuent les réparations commandées par l'incendie, le Dr Béchard avait demandé, le 28 juin, au bureau d'affaires de Bell Canada combien il lui en coûterait pour avoir une extension à son service téléphonique. Il se fit alors répondre que le coût était de $14.50 par mois, mais qu'une telle extension ne pouvait être fournie avant la fin de la grève des employés de Bell, qui s'était effectivement terminée le 7 septembre 1979.

Le 11 septembre, le médecin constatait que, depuis la veille, s'il appelait à son bureau d'affaires, un enregistrement lui apprenait qu'il n'y avait plus de service à ce numéro. Il appela aussitôt Mme Benoît pour qu'on lui remette sa ligne et, en fin d'après-midi, en recomposant son numéro, il apprit que celui-ci était changé pour un autre. Il vérifia à ce nouveau numéro pour constater que celui-ci n'avait été attribué à personne.

Les bureaux étant fermés dès 17 h, le médecin rappela le lendemain Mme Benoît et celle-ci lui promit une correction immédiate . Mais dans cet après-midi du même 12 septembre, une vérification à son numéro habituel lui fit entendre l'enregistrement «il n'y a pas de service...»

À bout de ressources, le Dr Béchard s'était adressé à la Corporation des médecins du Québec et donna au Dr André Lapierre le numéro de Mme Benoit. Après un entretien, cette dernière assurait qu'on allait y voir.

Puis, le 13 septembre 1979, un patient opéré par le Dr Béchard et nécessitant des soins d'urgence ne put jamais rejoindre le médecin. Par la suite, un autre patient, las de ne pouvoir parler au Dr Béchard, s'était plaint du rendement de l'ophtalmologiste et sa plainte demeure toujours pendante.

Quant au Dr Béchard, depuis ce temps, il n'a jamais eu ni la force ni les moyens de reprendre l'usage de son bureau de la rue Saint-Denis.

Il impute donc tous ces problèmes à la malveillance et à la négligence grossière de Mmes Benoit et Bélanger, qui, en dernier lieu, relèvent du président de Bell Canada, Me Jean DeGrandpré.

Il leur demande donc $150 pour les honoraires qu'il a dû verser à un avocat pour s'expliquer à la suite de la plainte d'un patient, devant la Corporation professionnelles des médecins, un autre $500 pour ses frais de défense suite à la plainte en question, $1,960 pour son loyer de septembre en plus de trois mois de pénalité pour l'abandon de son bureau de la rue Saint-Denis, $5,000 pour perte de travail et recherche d'emploi ailleurs et, $5,000 pour dommages à sa réputation, contrariété et déplacements.

Sans protocole de retour au travail, la Villa Mont-Royal reste fermée

par Louis-Gilles Francoeur

La nouvelle convention collective des 170 employés de la Villa Mont-Royal, en grève depuis le 12 septembre, a été signée hier mais l'employeur a refusé de rouvrir les portes de ce Centre d'accueil de la rue Britanny, en l'absence de protocole de retour au travail.

Normalement, employeurs et syndicats tentent d'effacer les poursuites intentées par l'une ou l'autre partie en cours de conflit par le truchement du protocole. Et la signature de ce protocole intervient avant celle de la convention collective puisque celle-ci ordonne le retour au travail en précisant les conditions d'emploi qui doivent dès lors prévaloir. Or l'inverse s'est produit dans ce dossier.

L'assemblée générale des syndiqués a ratifié hier à l'unanimité la convention collective que l'employeur a aussitôt signée. Cette convention a été déposée au ministère du Travail pour homologation.

C'est alors que l'employeur a réclamé du syndicat l'annulation par protocole de retour au travail des 386 poursuites intentées en vertu des dispositions anti-scabs du Code du travail. Le syndicat, convention en poche, a refusé.

L'employeur a alors refusé de reprendre à son service les employés du quart de nuit, ce que le syndicat considère comme un lock-out illégal, la convention étant signée et interdisant à l'une ou l'autre des deux parties le recours à de tels moyens de pression.

Les deux parties devaient se rencontrer en soirée hier et au ministère du Travail ce matin.

Selon un porte-parole de la section locale 298 de l'Union des employés de service, M. Pierre Laflamme, le syndicat aurait d'autant plus mauvaise grâce de ne pas poursuivre les briseurs de grève devant le Tribunal du travail que ceux-ci ont miné par leur présence son rapport de force en négociation. L'essentiel de ce conflit a porté, selon le syndicat, sur le désir de la partie patronale de sabrer dans les mécanismes d'ancienneté de la précédente convention.

«Ils nous ont fait perdre deux mois et demi de salaire parce qu'ils ne voulaient plus accepter les règles d'ancienneté, ce qui nous a obligé pendant tout ce temps à nous battre pour maintenir le statu quo», a dit M. Laflamme.

La section locale 298, affiliée à la FTQ, songe à intenter des procédures pour lock-out illégal, voire quérir une injonction, pour forcer le retour normal au travail.

DÉCÈS

LAMOUREUX, Lucien. — À Montréal, le 2 décembre 1980 à l'âge de 78 ans, est décédé, M. Lucien Lamoureux époux de Marie-Laure Labrie. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: André, prêtre, Huguette (épouse de Jacques Allaire), Maurice p.s.s. et Lorraine ainsi que 3 petits-enfants: Lucie, Dominique et Marc. Les funérailles auront lieu le vendredi 5 décembre. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie no 745 rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Langue anglaise

Hiver 1981

La Faculté de l'éducation permanente offre à tous ceux qui désirent apprendre ou perfectionner leur connaissance de la langue anglaise, un cycle de cours de 6 niveaux. L'accent sera mis sur la langue orale et sur une amélioration rapide de la spontanéité d'expression.

- **Anglais oral,** 3 crédits, 75 heures
  du 14 janvier au 8 avril
  Lundi, mercredi, 19:00 — 22:00
- **Anglais écrit I,** 60 heures
  du 14 janvier au 8 avril
  Mercredi, 19:00 — 22:00
  Lundi, mercredi, 19:00 — 22:00,
  à partir du 23 février

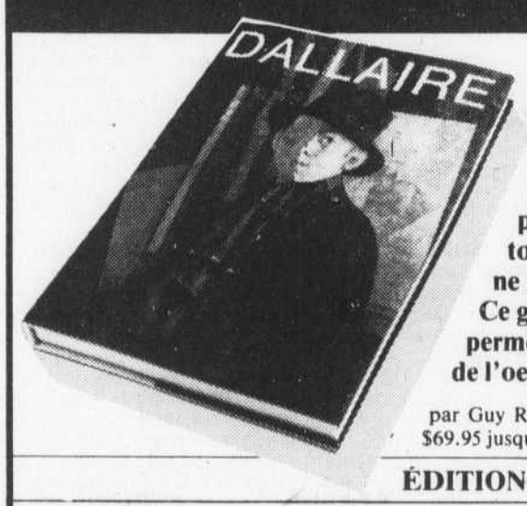
Test de classement obligatoire et date limite d'inscription: mercredi, 10 décembre à 19:00, Pavillon principal, salle Z-110.

Test de classement obligatoire et date limite d'inscription: mercredi, 7 janvier à 19:00, Pavillon principal, salle Z-110.

Renseignements:
Tél.: 343-6090

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

DALLAIRE

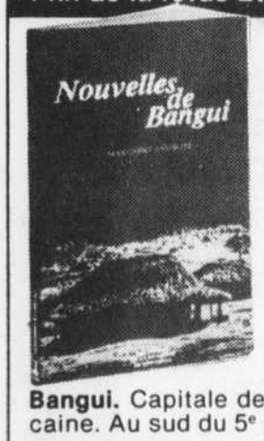


Un des plus grands peintres du Québec. Parti de Hull où il est né, Jean Dallaire connut à Paris l'absurdité des camps de concentration. De retour au Québec, son immense talent put enfin s'exprimer. Mais pour calmer les tourments d'une âme angoissée que l'alcool ne parvenait plus à apaiser, il préféra l'exil. Ce grand livre d'art au format exceptionnel permettra enfin de découvrir la richesse de l'oeuvre singulière de ce grand peintre.

par Guy Robert, (25 x 34 cm), 264 p, nombreuses illustrations en couleurs, $69.95 jusqu'au 31 décembre 1980, après cette date $75.00.

ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE

«Prix de la revue *Études françaises*» 1980



NOUVELLES DE BANGUI

Makombo Bamboté

Bangui. Capitale de la République centrafricaine. Au sud du 5e parallèle.

Bangui. Il fait chaud, la terre est rouge, la vie ne pèse pas lourd et le sang coule vite.

Bangui. L'auteur en parle avec la mémoire du cœur, celle de l'enfance et du pays natal, dans une langue alerte et résolument moderne. *Les Duprat, Docteur maternel, Colonel, Sa majesté, Km 5 ou Nicoscorbine forte...*, quatorze nouvelles qui mettent au monde des personnages crus, noirs et blancs, présentés dans un réalisme proche du fantastique.

Bangui. Près de l'équateur. L'argent, le commerce, les affaires et le poids des vies.

1980. 168 p. [2-7606-0524-8] **$12**

Écrivain né à Ouadda, en République centrafricaine, Makombo Bamboté, poète, romancier, dramaturge, a publié plusieurs ouvrages importants : *la Poésie est dans l'Histoire* (1960), *Chant funèbre pour un héros d'Afrique* (1962), *les Randonnées de Daba* (roman pour enfant, 1965), et surtout *Princesse Mandapu*, roman dont la critique francophone a salué avec enthousiasme l'originalité de l'écriture.

BON DE COMMANDE

Veuillez m'expédier exemplaire(s) de :
☐ **NOUVELLES DE BANGUI** à **$12**
☐ *Paiement ci-joint (chèque ou mandat)
☐ A percevoir sur mon crédit Chargex-Visa n°

Nom
Adresse
Code postal

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, succ. «A»
Montréal, Qué. H3C 3J7
2910, bd Édouard-Montpetit
Montréal, Qué. H3T 1J7

Un simple numéro de 6 chiffres pour gagner votre million



Des millions

Des numéros mobiles
Retrouvez à l'intérieur de votre numéro de six chiffres, un numéro tiré de 2, 3, 4 ou 5 chiffres.

Des gros lots de 100 000$

Des lots instantanés à gratter de 5$ à 10 000$

LA NOUVELLE
Super Loto

loto-québec

La fine pointe des loteries



L'histoire populaire du Québec s'écrit au fil des ans, page après page. Elle décrit le mode de vie, les faits et gestes, les traditions et coutumes de ceux qui ont fait du Québec ce qu'il est. Artisans ou cultivateurs, ils méritent que nous leur rendions cet hommage.

l'histoire du Québec s'écrit au
boréal *express*

TRAVAIL

■ Rupture à Radio-Canada

Les journalistes de Radio-Canada ont rompu hier les négociations qui avaient repris en fin de semaine avec les représentants de la société d'État. La rupture a été consommée hier après-midi à l'issue d'une troisième rencontre entre les deux parties.

Au cours des derniers jours, la direction de Radio-Canada avait majoré de .5% ses deux offres d'augmentation annuelle des salaires, fixées à 7 et 7.5%, ce qui a été jugé «très peu» par les journalistes qui réclament des hausses de 13% par année.

Les pourparlers auraient aussi achoppé sur les questions comme les vacances, les congés de maternité, etc, autant de domaines où la société d'État n'ose déroger aux normes du Conseil du Trésor à cause de leurs incidences sur la fonction publique fédérale.

Quant aux questions de principe jugées importantes par les journalistes, soit assurer la prééminence du droit du public à l'information sur les droits de gérance de la société et la participation des journalistes à la sélection des candidats à la rédaction, ces deux matières n'ont pas fait l'objet d'échanges intensifs jusqu'à présent.

■ Fin du lock-out à Rosemère

Les autorités municipales de Rosemère ont levé hier le lock-out qu'elles avaient imposé il y a 27 jours à ses onze cols blancs, membres du Syndicat canadien de la fonction publique. Ces derniers, en négociations depuis plusieurs mois, avaient fait une demande de conciliation auprès du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. La ville avait décrété le lock-out le 6 novembre. À la suite d'une entente entre les parties, les autorités municipales ont levé le lock-out.

■ Nouveau contrat chez Bell

QUÉBEC (PC) — Les quelque 17,000 employés de bureau de Bell Canada au Québec et en Ontario ont accepté dans une proportion de 75% les offres contractuelles de la compagnie. Une porte-parole de l'Association canadienne des employés de téléphone (ACET), Mme Elizabeth Rousseau, a noté que ce vote constitue un rejet du Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC), qui tente d'affilier ce groupe d'employés de Bell et qui représente déjà les téléphonistes et les techniciens. La semaine dernière, certains membres de l'ACET avaient dénoncé ce syndicat parce qu'il avait recommandé l'acceptation de la seule et unique offre de la compagnie. Pour sa part Mme Marie Pinsonneault, du STCC, a soutenu que des irrégularités avaient marqué le vote tenu par l'ACET, soit que les bulletins étaient déposés dans des urnes non scellées, qu'il n'y a pas eu d'assemblée d'information avant le vote et que les membres avaient été informés qu'un refus des offres entraînerait nécessairement la grève.

■ Importées reléguées au coin

FLINT, Michigan (AP) — Les voitures de fabrication étrangère sont désormais interdites sur le parking de trois permanences du syndicat unifié des travailleurs de l'automobile (UAW). Elles sont reléguées dans un coin éloigné. La décision ne fait pas l'unanimité. Mais, a déclaré un porte-parole, elle a été prise parce que le syndicat ne peut pas encourager les Américains à acheter des voitures américaines, si certains de ses propres adhérents roulent dans des voitures étrangères.

■ Un appui aux étudiants

La Fédération des professionnels de cégep (CEQ) vient d'accorder son appui à la lutte que mènent présentement les étudiants, les professionnels, les enseignants et le personnel de soutien du Cégep de Limoilou. La présidente de la Fédération des professionnels de cégep, Mme Carmen Bourque, s'en est prise hier aux administrateurs du cégep, qui ont décidé de couper le service d'animation offert aux étudiants. «Il faut mettre fin aux abus de la direction de ce collège qui a choisi de couper un service essentiel dans l'espoir d'accumuler des surplus budgétaires qui lui permettraient de retrouver une image de bonne réputation», a-t-elle déclaré.

Barrières de péage sur les autoroutes

L'Office des autoroutes du Québec avise les usagers de la gare de péage Charlemagne sur l'autoroute de la Rive-Nord (A-40) que des barrières de péage seront installées dans les voies à perception automatique et ce, dans les deux directions.

Ces barrières seront mises en opération dans le courant de l'avant-midi, le 8 décembre 1980. L'utilisation de tels appareils vise à éliminer complètement les passages en violation à la gare de péage.

Rappelons que l'Office a expérimenté ce dispositif de sécurité à l'été 1977 à la gare de péage Laval sur l'autoroute des Laurentides. Les résultats s'étant révélés fort probants, les autorités ont décidé d'implanter ces barrières dans les voies automatiques de ses principales gares, soit Laval et Ste-Thérèse sur l'autoroute des Laurentides, Chomedey et Boisbriand sur l'autoroute Chomedey, Chambly sur l'autoroute des Cantons-de-l'Est et Charlemagne sur l'autoroute de la Rive-Nord.

Le fonctionnement de ce nouveau dispositif permet un dégagement rapide de la voie, dès que la pièce de monnaie a été traitée par le monayeur, le déclenchement de la barrière est simultané à la mise au feu vert du signal de départ.

L'Office des autoroutes du Québec estime pouvoir compléter l'installation de ces barrières aux autres gares de péage dans un avenir rapproché.



Des Salvadoriens du Front démocratique révolutionnaire et des sympathisants poursuivent leur grève de la faim au Centre multi-ethnique Saint-Louis, à Montréal. Cette manifestation se déroule en signe de deuil pour les six dirigeants du FDR assassinés la semaine dernière et inhumés hier à San Salvador, en présence d'observateurs étrangers dont l'ancien ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, qui a concélébré la messe.(Photo Jacques Grenier)

Les étudiantes poursuivent la grève à l'UdeM

par Paule des Rivières

Les étudiantes de la section pré-scolaire et élémentaire de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal ont voté hier la poursuite de leur grève, déclenchée le 9 octobre.

Réunies en assemblée générale pour faire le point à la suite de l'implication récente du ministère de l'Éducation dans ce conflit, les étudiantes se sont prononcées contre le retour aux cours par 87 voix; 58 auraient souhaité la reprise des cours et huit n'ont pas voté.

Au terme de leur longue assemblée, les étudiantes ont demandé la démission du vice-doyen de la faculté, M. Gilles Bibeau, et du doyen intérimaire, M. Jean-Louis Bernard, nommé en remplacement de M. Marc Gagnon qui a démissionné le mois dernier.

Les grévistes estiment que MM. Bibeau et Gagnon ont fait preuve de «mauvaise foi et d'incompétence notoire» depuis le début du conflit, qui porte sur le contenu «progressiste» du programme de troisième année des futures enseignantes.

Le boycottage des cours vise la réinsertion au programme des cours de pedagogie progressiste ainsi que le retour de M. Michel Desjardins, un des concepteurs de ces projets scolaires à qui l'université a refusé l'agrégation l'année dernière.

Depuis lundi soir, le sort de M. Desjardins apparaît plus que jamais comme un des éléments de divergence entre l'université et les 240 étudiantes.

En effet, bien que les parties ne s'entendent toujours pas sur l'importance à l'avenir, des projets pédagogiques en troisième année, elles se sont rapprochées un peu au cours des derniers jours.

Pour ce qui est du retour à la faculté de M. Michel Desjardins, toutefois, la direction de l'université a répété qu'il n'en était pas question. De leur côté les étudiantes ont insisté pour qu'il soit repris.

Les parties avaient repris le dialogue ces derniers jours peu après que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, eut chargé son conseiller politique, M. Robert Talbot, de rapprocher les étudiantes et l'université.

Les étudiantes ont, la semaine dernière, soumis une nouvelle proposition portant à la fois sur les projets scolaire de troisième année et leur animation; elle fut refusée. Lundi après-midi, l'institution répondait en modifiant ses offres «finales» du 13 novembre, elles aussi écartées.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM

Assemblée générale

Jeudi le 4 décembre 80 à 20.00h.

au Pavillon Hubert Aquin local A-M050

Adoption finale du projet de convention

DÎNER CAUSERIE

de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

le lundi 15 décembre 1980 à 19 heures

au restaurant LE SAMBO

5666 est, rue Sherbrooke

CONFÉRENCIER



Monsieur Jacques-Yvan Morin

Ministre d'État au développement culturel

Sujet:

Le coup de force constitutionnel de Trudeau

Prix du couvert: **$12.00**

Réservation: tél.: **843-8851**

Sept Québécois retrouvés sains et saufs en mer

NEW YORK (PC) — Sept Québécois portés disparus il y a deux semaines à bord d'un voilier sur lequel ils voguaient à destination des Bermudes ont été secourus hier matin par un paquebot irakien.

«Ils sont tous saufs à bord du cargo, mais ou ou deux des rescapés ont subi des blessures» a fait savoir un porte-parole de la garde-côte américaine à New York.

Le voilier «Dimanche» avait quitté Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, le 17 novembre à destination des Bermudes et on n'avait plus reçu de ses nouvelles depuis le 19 novembre alors que le voilier se trouvait au large de l'île au Sable.

Le cargo irakien Alru Maithian a recueilli les sept naufragés — tous des Québécois — à 150 milles nautiques des côtes orientales des Bermudes.

Selon un porte-parole de la garde côte américaine, le «Dimanche» a perdu son mât le 22 novembre au cours d'une violente tempête.

Les naufragés ont été identifiés comme étant Michel Prénovost, de Shawinigan-Nord, capitaine, et sa femme Madelaine, leurs deux fils, Luc et Guy, âgés respectivement de 14 et 10 ans, ainsi que le frère de Mme Prénovost, Rolland Gervais, de Shawinigan, Madeleine Breton, de Montréal, et Francis McKenna, de Mont-Saint-Hilaire.





PME et SM-1 grandissent ensemble

Le SM-1* est un système de communication modulaire qui rend de grands services à la petite et moyenne entreprise. Il offre la possibilité d'ajouter des postes et des fonctions selon les besoins sans devoir changer de système. Il a, en fait, toute la souplesse voulue pour s'adapter à votre rythme de croissance. Les fonctions multiples du SM-1 vous aideront à réaliser des économies appréciables de temps et d'argent tout en accélérant vos communications téléphoniques et en les simplifiant.

composition combiné raccroché
écoute sur garde

À gauche du clavier plus rapide et plus précis, un haut-parleur situé sous le combiné vous permet de composer un numéro sans décrocher. De plus, lorsque vous devez attendre un interlocuteur qui a mis votre ligne en garde, vous ne perdez plus votre temps. Vous pouvez vous déplacer à proximité car le haut-parleur vous indiquera le retour de la personne avec laquelle vous étiez en communication.



rappel

Lorsque vous faites plusieurs appels successifs, vous n'avez qu'à presser la touche de rappel pour obtenir une nouvelle tonalité, ce qui vous évite de raccrocher chaque fois.

secret

Quelle que soit la ligne que vous ayez choisie, elle devient automatiquement inaccessible à tous les autres postes SM-1, garantissant ainsi le caractère confidentiel de vos conversations. Si vous le désirez, en pressant la touche libération du secret, vous pouvez inviter une tierce personne à se joindre à une conversation déjà en cours. Vous obtenez ainsi les avantages d'une conférence sans mobiliser une autre ligne.

conférence

Voici une des fonctions du SM-1 qui permet les plus grandes économies de temps et de déplacements. Très facilement et aussi souvent que vous le désirez, vous pouvez tenir des conférences internes/externes sans que personne ait à quitter son propre bureau.

Cette description sommaire des principales fonctions du SM-1 vous laisse déjà entrevoir ses avantages comme moyen d'action pour l'entreprise qui veut accroître sa productivité. Sa grande souplesse vous permet aussi de multiplier les fonctions au rythme de votre croissance pour satisfaire à vos besoins présents et futurs.

*Marque déposée de la Northern Telecom Ltée

module d'extension

Raccordés à la droite du SM-1, les modules d'extension vous procurent dix touches supplémentaires de prise d'appel. C'est un autre exemple de la souplesse particulière de ce système. Vous augmentez ainsi considérablement la capacité du SM-1 car chacune des touches peut être utilisée avec toute ligne ou fonction aboutissant au poste.

module de signalisation directe

Ce module muni de 20 touches à retour automatique vous fait bénéficier de fonctions additionnelles permettant l'accès direct aux différents postes de votre entreprise. Par exemple, la mise en garde automatique simplifie les manoeuvres effectuées lors d'un transfert d'appel, vous évitant ainsi toute rupture accidentelle de communication.

intercommunication

Vous pouvez dorénavant communiquer plus facilement à l'intérieur de votre entreprise. Une, deux ou même trois lignes distinctes vous procurent un système d'intercommunication plus complet que tous les précédents. Vous apprécierez entre autres la fonction de mise en attente qui vous évite de recomposer lorsque vous obtenez une tonalité d'occupation. Le SM-1 se charge d'avertir simultanément le demandeur et le demandé lorsque la communication peut s'établir.

ne pas déranger

Cette fonction bloque les appels internes à destination de votre poste, vous accordant au besoin plus de tranquillité.

écoute collective

Par l'intermédiaire du haut-parleur, vous pouvez faire bénéficier votre entourage d'une conversation téléphonique lorsque vous le jugez à propos.

Voilà le système de communication le plus complet et le plus souple jamais conçu pour les PME. La vaste expérience de Bell dans le domaine de la communication est votre garantie de service efficace. Le personnel du bureau d'affaires et votre représentant Bell Canada seront heureux de vous expliquer en détail le système SM-1.

Bell

L'armée éthiopienne aurait amorcé une offensive générale en Erythrée

KHARTOUM (Reuter) — Les maquisards nationalistes du Front populaire de libération de l'Érythrée (F.P.L.E.) ont affirmé avoir repoussé mardi la première offensive générale des forces gouvernementales depuis plus d'un an.

Les importants renforts que l'Éthiopie achemine sur le front laissaient présager de nouveaux combats hier a estimé M. Issayas Aferwerke, secrétaire général adjoint du F.P.L.E.

La nouvelle offensive éthiopienne coïncide avec la fin d'une guerre civile de trois mois entre le F.P.L.E. et le Front de libération de l'Érythrée (F.L.E.), et il semble que les forces d'Addis Abeba aient ainsi voulu surprendre les maquisards à un moment où ceux-ci pansaient leurs plaies.

Cinq précédentes offensives éthiopiennes, de juin 1978 à juillet 1979, avaient contraint les maquisards à abandonner la plupart des villes dont il s'étaient emparés, sans toutefois les déloger des régions montagneuses.

L'offensive éthiopienne a été déclenchée mardi sur un front de quarante kilomètres au nord d'Afabet, contrôlée par les forces gouvernementales, et devait s'étendre hier à un autre front d'une longueur semblable le long de la côte nord-est, estiment les maquisards érythréens.

Pendant ce temps, l'Éthiopie achemine des renforts par terre, air et mer vers ces deux fronts, poursuit M. Afewerke. Des convois partis d'Asmara cherchent à gagner Afabet via Keren, qui sert en outre d'aérodrome à un pont aérien.

Des renforts et des approvisionnements ont été acheminés par mer au port de Marsa Teklai, des troupes fraîches et de nouvelles armes soviétiques ont été débarquées aux ports de Massaoua et d'Assab ces derniers mois pour les déployer rapidement dans la zone des combats, poursuit M. Afewerke.

Des renforts pourraient en outre être acheminés depuis la province du Tigre, où les forces gouvernementales ont mis fin à leur offensive infructueuse contre les maquisards de cette région, ajoute le responsable du F.P.L.E.

On signale en outre une importante concentration de troupes à Karora, à proximité de la frontière avec le Soudan, ce qui laisse présager que l'Éthiopie va chercher à progresser le long de la frontière avec le Soudan, afin de couper les principales sources d'approvisionnements du F.P.L.E., a poursuivi M. Afewerke.

Afghanistan: des renforts soviétiques

NEW DELHI (AFP) — Pour faire face aux nationalistes afghans, qui continuent de tenir des positions stratégiques importantes, les Soviétiques ont élaboré une nouvelle stratégie militaire et envoyé des renforts en Afghanistan au cours des dernières semaines, a-t-on indiqué hier, à New Delhi, de bonne source diplomatique occidentale.

Cette nouvelle stratégie consiste à dépêcher des troupes soviéto-afghanes dans une vingtaine de provinces limitrophes du Pakistan, de l'Iran, et de l'URSS, et à mener une guerre psychologique. Celle-ci, précise-t-on de même source, comporte notamment la création d'incidents à la frontière pakistano-afghane. Ainsi, au cours des trois derniers mois, des hélicoptères afghans ont violé à plusieurs reprises l'espace aérien pakistanais pour attaquer des camps de réfugiés afghans au Pakistan. Ces incidents ont été démentis par Radio-Kaboul.

Toujours de même source, on écarte toutefois l'éventualité d'une attaque soviétique au Pakistan.

Les renforts soviétiques récemment envoyés à Kaboul sont évalués à 1,000 à 2,000 soldats, ce qui porte à 85,000 environ l'effectif des troupes soviétiques en Afghanistan, selon les estimations des diplomates occidentaux.

L'armée afghane compte de son côté 30,000 hommes, dont la majorité ne sont pas en état de combattre. Enfin, le gouvernement afghan aurait enrôlé 5,000 militants du parti communiste qui assistent la police, estimée à 10,000 hommes, dans sa lutte contre les rebelles.

M. Abou Diouf pourrait succéder dès janvier au président Senghor

DAKAR (Reuter) — M. Abdou Diouf, premier ministre sénégalais, appelé à succéder au président Léopold Sédar Senghor, pourrait prêter serment dans la première semaine du mois de janvier 1981, apprenait-on hier à Dakar, de source informée.

De même source, on indique que le président Léopold Sédar Senghor pourrait annoncer au peuple sénégalais son intention de démissionner de ses fonctions avant le 31 décembre prochain.

La presse sénégalaise n'a pas encore annoncé l'intention du président Senghor de se retirer des affaires publiques.

Le départ de M. Senghor de la direction du Sénégal qu'il dirige depuis le 5 septembre 1960, ne devrait se traduire par aucun changement fondamental dans les grandes orientations de la politique sénégalaise, estime-t-on.

On estime dans les milieux politiques sénégalais que M. Abdou Diouf, qui est depuis une quinzaine d'années le collaborateur direct du président de la République, apparaît comme le garant de la continuité de la politique senghorienne, faite de tolérance à l'intérieur, d'ouverture et de dialogue à l'extérieur.

Les options du socialisme démocratique et du multipartisme seront maintenues, de même que les alliances extérieures du Sénégal, qui apparaît sur l'échiquier africain comme un pays modéré, estime-t-on dans les milieux politiques sénégalais.

Le caractère privilégié de la coopération avec la France sera également maintenu. Réputé technocrate avisé, M. Abdou Diouf pourrait avoir un penchant plus marqué pour les problèmes économiques et financiers que pour les problèmes d'ordre culturel.

Le départ de M. Léopold Sédar Senghor, âgé de soixante-quatorze ans, devrait en outre entraîner celui des «barons» du Parti socialiste, dont il est le secrétaire général et qu'il continuera d'animer pendant sa retraite.

À cet égard, on pense en particulier au départ de M. Amadou Cissé Dia, président de l'Assemblée nationale et compagnon des premières heures du président Senghor.

M. Cissé Dia avait, il y a un an, dans une interview au quotidien dakarois Le Soleil (pro gouvernemental), annoncé qu'il se retirerait de la scène politique dès que le président Senghor la quitterait.

M. Abdou Diouf ne devrait éprouver aucune difficulté particulière à diriger le Sénégal, puisque depuis près d'une décennie, à l'ombre du président Senghor, il était préparé à assumer la direction du pays.

Mais il devra compter avec une opposition qui pourrait être plus bruyante pendant les deux prochaines années.

Rivalité Mao-Liu évoquée à Pékin

PÉKIN (AFP) — L'implacable rivalité qui a opposé, au début de la révolution culturelle, le couple formé par Mao Tsetoung et sa femme Jiang Qing à celui du président de la République Liu Shaoqi et de sa femme Wang Guangmei a fait, hier, l'objet des débats de la cour spéciale actuellement réunie à Pékin pour juger 10 hauts dirigeants déchus.

La veuve de Mao s'est présentée, une nouvelle fois, devant la cour pour répondre d'accusations concernant les persécutions subies par Liu Shaoqi et son épouse.

L'ancien président de la République, solennellement réhabilité au début de cette année, 11 ans après sa mort en prison, avait été soumis notamment à de violents «meetings de lutte», au cours desquels des milliers de gardes rouges fanatisés le qualifiaient de «Khroutchtchev chinois» et de «principal partisan de la voie capitaliste».

Sa femme, maintenant âgée de 59 ans, et directrice du département des affaires étrangères de l'Académie des sciences sociales, a été humiliée et emprisonnée à la même époque. Elle a assisté à certaines des audiences du procès de Mme Jiang Qing et de ses coaccusés, qui s'est ouvert le 20 novembre.

Liu Shaoqi, qui avait été exclu «à jamais» du Parti communiste chinois (PCC), a été, à l'occasion de sa réhabilitation, solennellement consacré l'un des quatre plus grands dirigeants défunts de la Chine communiste aux côtés de Mao, de l'ancien premier ministre Chou Enlai, et du maréchal Zhu De, une figure légendaire de l'armée chinoise.

La partie de l'acte d'accusation concernant les activités de Mme Jiang Qing dans les premières années de la révolution culturelle, pendant lesquelles elle déchaînait des millions de gardes rouges contre ses adversaires, met notamment l'accent sur sa collusion, à cette époque, avec Kang Sheng et Xie Fuzhi, anciens chefs des services secrets de Mao.

Les deux hommes viennent d'être expulsés, à titre posthume, du PCC. Kang Sheng est mort en 1975 alors qu'il était le 6ème personnage dans la hiérarchie du parti. Xie Fuzhi est mort en 1972.

La libéralisation se poursuit en Tunisie

TUNIS (Reuter) — Le président Habib Bourguiba a procédé hier à un remaniement du gouvernement qui semble confirmer la volonté de libéralisation de la vie politique en Tunisie depuis la désignation, le 24 avril, de M. Mohamed Mzali comme premier ministre.

Deux nominations en particulier, celles de MM. Eji Caid Essebsi et Tahar Belkhodja, attestent de cette volonté. Le premier, qui se situe en dehors du Parti socialiste destourien (PSD) depuis 1974, est un ancien ministre de la Défense et de l'Intérieur et représenta jadis la Tunisie à Paris.

Il s'est souvent opposé au pouvoir en demandant une plus grande démocratie à l'intérieur des structures de l'État et du parti unique et en défendant les libertés publiques. Il a été jusqu'ici solidaire des libéraux du «Mouvement des démocrates socialistes» et a pris souvent position dans les journaux d'opposition Errai et Démocratie.

Nommé ministre délégué auprès du premier ministre, ses attributions ne sont pas clairement définies. Elles peuvent dans la période de précongrès (ceux des syndicats ouvriers, étudiants et du parti) que vit actuellement la Tunisie, être celles de conseiller du premier ministre.

Plus précises, les fonctions de M. Belkhodja au ministère de l'Information n'en revêtent pas moins une signification politique dans la mesure où responsable de l'intérieur, il avait été écarté du gouvernement à la veille des émeutes ouvrières du 26 janvier 1978.

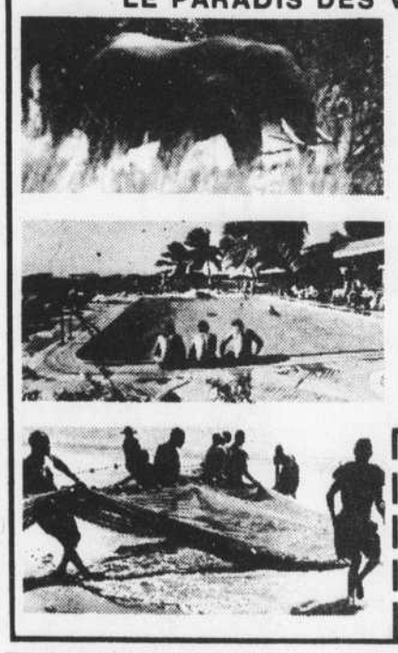
Son retour aux affaires s'était dessiné dès avril dernier, au moment où il fut nommé ambassadeur en Allemagne fédérale. Le ministère de l'Information, jusqu'ici jumelé avec les affaires culturelles, est donc scindé en deux. C'est M. Fouad Mebazaa qui continue à être le titulaire du seul portefeuille des Affaires culturelles.

Le ministère de l'équipement et de l'habitat a été également scindé en deux. M. Mohamed Sayah, tenant de la tendance «dure» au sein du P.S.D. dont il était il y a six mois directeur, voit ses attributions limitées au seul département de l'équipement, l'habitat étant dévolu à M. Moncef Belhadj Amor, jusqu'ici ministre de la réforme administrative et de la fonction publique. Ce poste est attribué à M. Mezri Chekir, directeur du cabinet de M. Mzali.

UNE AVENTURE AFRICAINE À SEULEMENT 6½ HEURES DE VOL DÉCOUVREZ LE

SENEGAL

LE PARADIS DES VACANCES COMPLÈTES



- Un climat tempéré à l'année longue • PARCS NATIONAUX • PLAGES • PÊCHE EN HAUTE-MER • SPORTS
- L'Ile de Goree point de départ d'antan

À seulement 6½ heures de vol de New-York, il est maintenant possible de participer au Safari africain ou vous étendre sur les plus magnifiques plages du Sénégal ... paradis de l'Afrique.
Vol direct à Dakar, la fameuse cité cosmopolite, qui est un bijou des côtes de l'Atlantique. Vous pouvez prendre des excursions spéciales pour ce paradis de vacances complètes qu'est le Sénégal, une vraie aventure africaine.
Pour plus de détails, voyez votre agent de voyages ou postez ce coupon ci-dessous * De New-York par jet.

Bureau touristique du gouvernement du Sénégal
200 ave. du Parc, New-York, N.Y. 10017
J'aimerais recevoir plus de renseignements sur le Sénégal
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... PROV. ..... CODE ..... Dept 32

LA PEINTURE AU QUÉBEC



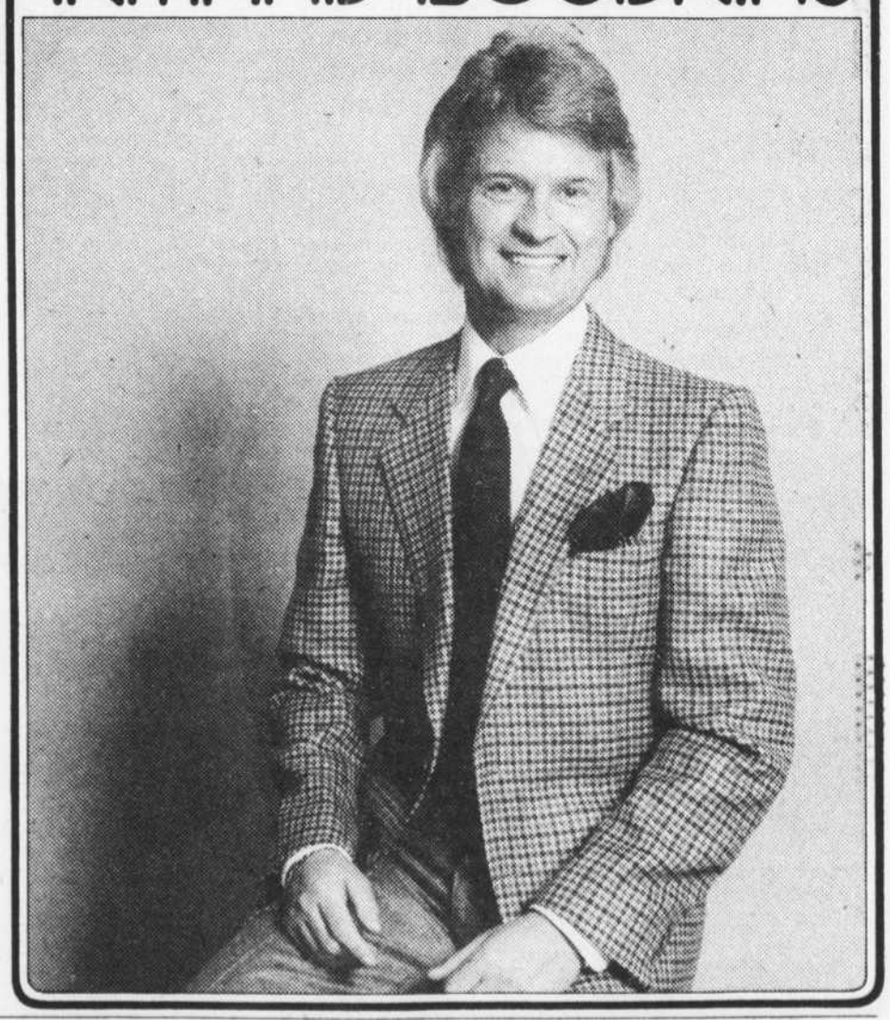
La première étude d'ensemble à paraître sur "la peinture au Québec depuis ses origines", qui regroupe 400 artistes.
Un bilan critique et historique qui tient compte des éléments socio-culturels et du marché de l'art.
Des centaines d'oeuvres en majorité inédites, des croquis de Champlain au récent Hyperréalisme, en passant par Dallaire et les Automatistes.
De nombreux tableaux reproduits en couleurs.

par Guy Robert, nouvelle édition reliée, (22 x 28,5 cm), 222 pages, $45.00

ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | Promenades St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS





Un service quotidien à bord du même appareil.

De Montréal à Calgary.

Départ	Arrivée
7h30	11h20

Nous vous offrons également de bons moments à bord de nos vols à destination de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Ottawa.

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages. Vous pouvez aussi communiquer avec CP Air au 931-2233 ou, sans frais au 1-800-361-8026.

CP Air — De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et ◧ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

Vizconde de Ayala: deux vins d'appellation contrôlée au prix d'un vin de table.

L'appellation contrôlée Rioja, c'est votre garantie d'un vin issu des meilleures caves d'Espagne.

Ayala rouge: 526 F 3.45 $
Un vin rouge de grande qualité qui rehausse le goût des rôtis, des volailles et des fromages.

Ayala blanc: 526 E 3.75 $
Un blanc sec qui se sert frais à l'apéritif ou pour accompagner les crustacés et les poissons.



Vizconde de Ayala

Londres craint une campagne de l'IRA

LONDRES (AFP) — Une nouvelle campagne d'attentats à la bombe de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) à Londres a peut-être débuté avec l'explosion de deux engins mardi soir devant une caserne londonienne, estimait hier Scotland Yard.

Ces explosions, qui ont fait cinq blessés légers parmi des passants, n'avaient pas été revendiquées hier, mais l'un des responsables de Scotland Yard, M. David Powis, a déclaré au cours d'une conférence de presse qu' «un certain nombre de terroristes, probablement membres de l'IRA provisoire, se trouvaient actuellement à Londres». M. Powis a ajouté qu'il craignait que les républicains irlandais n'entament une campagne terroriste dans la capitale, avec notamment l'envoi de lettres piégées à certains personnalités.

Les enquêteurs concentrent leurs recherches sur un homme qui a été vu mardi soir à Hammersmith (ouest de Londres), près du lieu de l'attentat. Cet homme portait un sac et, selon certains témoins, saignait de la tête. Scotland Yard a immédiatement lancé un appel au public pour l'aider à retrouver le suspect.

Un porte-parole de la police a déclaré à ce sujet qu'il existait de très fortes indications que l'attentat était l'oeuvre de l'IRA.

La dernière campagne d'attentats à la bombe de l'IRA à Londres s'était produite au moment de Noël, en 1978. Quant à l'attentat de mardi soir, il a eu lieu le jour où les sept grévistes de la faim de Long Kesh, dont six sont membres de l'IRA provisoire et un de l'Armée de libération nationale irlandaise, étaient transférés de leurs cellules à l'hôpital de la prison.

En octobre dernier, la police d'Irlande du Sud, en mettant la main sur une importante cache d'armes et d'explosifs, pensait avoir déjoué un plan de l'IRA pour l'ouverture d'une campagne d'attentats à la bombe en Angleterre. Selon la police de Dublin, les explosifs devaient transiter par la France, pour éviter les contrôles très stricts entre l'Irlande et la Grande-Bretagne.

Quelques minutes après l'explosion des deux engins (l'un était placé sous une voiture, l'autre devant un bâtiment), le chef de la brigade anti-terroriste de Scotland Yard, le commandant Peter Duffy, a averti le public: «Faites attention aux lettres que vous recevez, aux paquets qui vous sont envoyés par la poste. Nous avons déjà vu ce genre de choses à Londres».

Hier, les propriétaires des grands magasins londoniens, où la clientèle commence à affluer à l'approche de Noël, et qui ont déjà été la cible de l'IRA au cours des dernières années, étudiaient avec la police les mesures de sécurité à prendre en prévision de nouveaux attentats à la bombe.

Italie: les retombées du séisme ne cessent de secouer le gouvernement

ROME (AFP) — Au dixième jour de l'après-séisme, les retombées politiques de la catastrophe ébranlent la classe politique romaine.

Une révolte a éclaté parmi les «députés obscurs» de la démocratie-chrétienne qui contestent leurs dirigeants, tandis que le chef du gouvernement, M. Arnaldo Forlani (démochrétien), s'apprête à répondre, aujourd'hui, à quelque 56 interpellations à la Chambre lui demandant des comptes sur le bilan réel, les retards des secours, les perspectives futures.

Le dernier bilan s'établissait, hier à 2,960 morts, 7,418 blessés et 1,574 disparus.

Le malaise démochrétien couvait depuis le scandale des fraudes fiscales pétrolières à l'automne. Le séisme l'a fait éclater. La presse unanime affirme que la catastrophe du Mezzoggiorno a mis à nu trente années de «malgoverno», mauvais gouvernement géré par la DC de façon ininterrompue depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, étalant à la fois l'inefficacité et les méandres obscurs du «système». Plus de cent députés DC en colère ont écrit au secrétaire du parti pour réclamer une moralisation réelle et dresser un réquisitoire contre l'oligarchie des dirigeants.

Les «rebelles» demandent, notamment, la fin des immunités et impunités, le contrôle du patrimoine des hommes politiques et l'introduction de l'âge de la retraite pour les dirigeants politiques.

Désunie et partagée à l'intérieur, la Démocratie-chrétienne est de surcroît attaquée de l'extérieur. Amorçant un virage sérieux dans sa stratégie du «compromis historique», le Parti communiste ne parle plus de gouverner avec la DC, mais bien de prendre la tête, sans elle, d'un gouvernement des «honnêtes gens». L'arithmétique parlementaire actuelle ne lui donne pas pour l'instant de majorité pour réaliser un tel programme et les partis conviés — sociaux-démocrates et socialistes — ont réaffirmé leur solidarité au centre gauche de M. Forlani. Mais la profondeur du malaise italien est illustrée par une vignette du quotidien Republica montrant le palais de Montecitorio, siège de la Chambre, en ruines comme les maisons du Mezzoggiorno.

Sur le front des sinistrés, cependant, la terre continue de trembler (trois secousses ces dernières heures) mais la rage de rester demeure. Six sinistrés, qui avaient accepté d'aller dans un hôtel selon le plan d'évacuation prévu par le gouvernement, sont retournés hier sur leurs ruines, au pays. Le mouvement d'émigrations individuelles vers l'étranger se confirme. Les ambassades du Canada et d'Australie ont annoncé qu'elles accueilleraient en priorité les demandes d'émigration de sinistrés.

Entre-temps, plusieurs dizaines de sinistrés ont cédé à la colère et à la frustration hier et ont tenté de fuir la neige et le froid en pénétrant de force dans des maisons et des appartements vides.

Les policiers refusent de dramatiser la situation. Ils soulignent que le mouvement de colère, limité selon eux à la ville de Naples, a échoué. Pourtant, selon certaines informations, les sinistrés, et parmi eux de nombreuses femmes et enfants, sont allés jusqu'à défoncer des portes d'immeubles, et il apparaît de plus en plus évident que, onze jours après la secousse qui a fait plus de 50,000 sans-abri pour la seule région de Naples, la révolte couve.

Dans toute la région dévastée par le séisme, la neige et la pluie continuent à rendre de plus en plus précaire le sort des centaines de milliers de survivants. Dans les 126 villages frappés, les autorités italiennes ont affiché des proclamations publiques appelant les sinistrés à se réfugier sur la côte, dans les hôtels réquisitionnés. La plupart des habitants refusent d'obtempérer et préfèrent braver le froid dans l'espoir de retrouver et d'enterrer les cadavres de leurs parents disparus ou pour ne pas perdre leurs maigres possessions, et notamment leur bétail.

Obsèques calmes au Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Les six dirigeants du Front démocratique révolutionnaire (FDR) assassinés la semaine dernière ont été enterrés hier à l'intérieur de la cathédrale de San Salvador, ont annoncé les radios locales.

Des porte-parole du FDR avaient déclaré que les dirigeants seraient ensevelis dans la cathédrale s'ils n'obtenaient pas la garantie qu'ils pourraient conduire en toute sécurité les corps au cimetière. Selon le FDR, un groupe d'extrême droite avait menacé d'attaquer le cortège.

Les cercueils contenant les cadavres des six dirigeants, dont celui du président du FDR, M. Enrique Alvarez, ont été placés dans des niches, dans les sous-sols de la cathédrale.

Auparavant, un guérillero avait été tué hier, à San Salvador, dans un affrontement armé qui a suivi la prise d'une radio de la capitale par un commando du front Farabundo Marti pour la libération (FML), qui regroupe les principaux groupes armés de la gauche.

Le commando avait diffusé sur les ondes de cette radio un communiqué appelant le peuple salvadorien à s'insurger contre l'assassinat des six dirigeants du Front démocratique révolutionnaire, «exécutés» par un groupe d'extrême droite jeudi dernier.

Par ailleurs, au moins 25 cadavres de jeunes gens, portant des signes évidents de tortures et tués, semble-t-il, par des commandos d'extrême droite, ont été trouvés mardi dans différents endroits du Salvador.

La pression internationale se fait sentir sur Reagan

WASHINGTON (AFP) — À six semaines de la passation des pouvoirs aux États-Unis, l'accumulation des crises internationales oblige le président-élu Ronald Reagan à se «mettre dans le bain» des affaires du monde plus rapidement qu'il ne l'aurait souhaité.

Les dirigeants de l'équipe de transition mise en place à Washington par M. Reagan reconnaissaient hier que cet aspect de la période intérimaire était celui qui, d'une manière imprévue, absorbait le plus le nouveau président.

Les développements récents des affaires de Pologne et d'Iran ont amené l'établissement d'un système de communication permanente entre la capitale fédérale et la Californie, où le président-élu continue à passer le plus clair de son temps avant d'entrer à la Maison-Blanche le 20 janvier.

Chaque jour, M. Richard Allen, son principal conseiller pour les affaires étrangères, est en contact avec le secrétaire d'État Edmund Muskie, avec son principal adjoint, M. Warren Christopher, ou avec M. Zbigniew Brzezinski, le conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité. Armé des dernières nouvelles et des dernières décisions du gouvernement sortant, il téléphone chaque jour à son patron pour le tenir au courant.

M. Reagan reçoit de surcroît chaque jour en Californie, comme le président Carter à la Maison-Blanche, un «briefing» rédigé par la CIA qui lui fait la synthèse de l'évolution des principales affaires du monde.

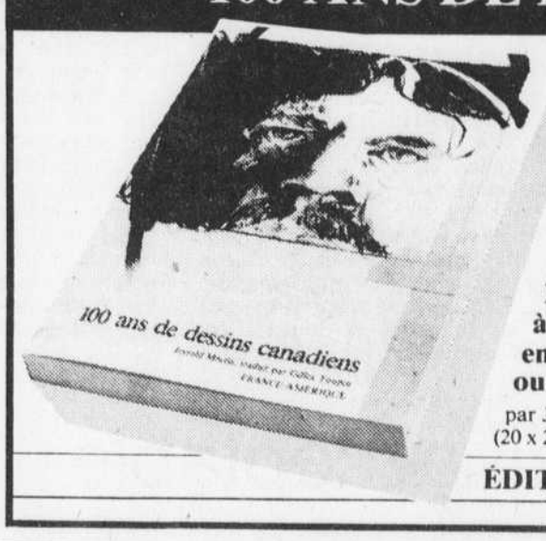
Au lendemain de son élection, il avait clairement exprimé sa volonté de ne pas se mêler du monde extérieur avant son arrivée au pouvoir, afin de ne pas donner l'impression qu'il y aurait deux responsables et deux politiques pendant «l'interrègne».

Étant en Californie, il a bien résisté le mois dernier aux pressions du premier ministre israélien, Menahem Begin, qui voulait absolument le voir pendant sa visite privée aux États-Unis. Mais il a cédé une semaine plus tard aux instances du chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, alors qu'ils résidaient au même moment dans deux maisons voisines de Washington.

La possibilité sérieuse que les 52 otages américains d'Iran ne soient pas encore libérés lors du changement de gouvernement à Washington a par ailleurs obligé M. Reagan et son équipe à se tenir heure par heure au courant des tractations engagées entre Washington et Téhéran par l'intermédiaire d'Alger.

M. Allen s'est entretenu lundi avec M. Christopher, avant que celui-ci ne reparte pour Alger, afin de fournir les éclaircissements demandés par l'Iran sur la réponse américaine aux quatre conditions posées le 2 novembre pour la libération des otages.

100 ANS DE DESSINS CANADIENS



Un siècle d'art au Canada au travers des oeuvres des plus grands artistes. Un remarquable travail de recherche qui réunit 200 reproductions de dessins, ou aquarelles. Une vision complète de la création artistique, depuis l'académisme achevé de Napoléon Bourassa à l'art conceptuel de Michael Snow, en passant par l'art populaire d'Henri Julien ou le groupe des Sept.

par Jerrold Morris, traduit par Gilles Toupin, (20 x 25 cm), 192 pages, $17.95.

ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE

Pour un décor digne de votre choix
Pour un cadeau de bonne foi...

Galerie d'Art aux Laques

1er centre de peintures sur laque, céramiques, tapis et broderies venant du VIET-NAM
1450 Beaudry (métro Beaudry)
Montréal, P.Q. H2L 3E5
Tél.: (514) 521-2611 Telex: 055-60409



cette année donnez de l'or ou de l'argent

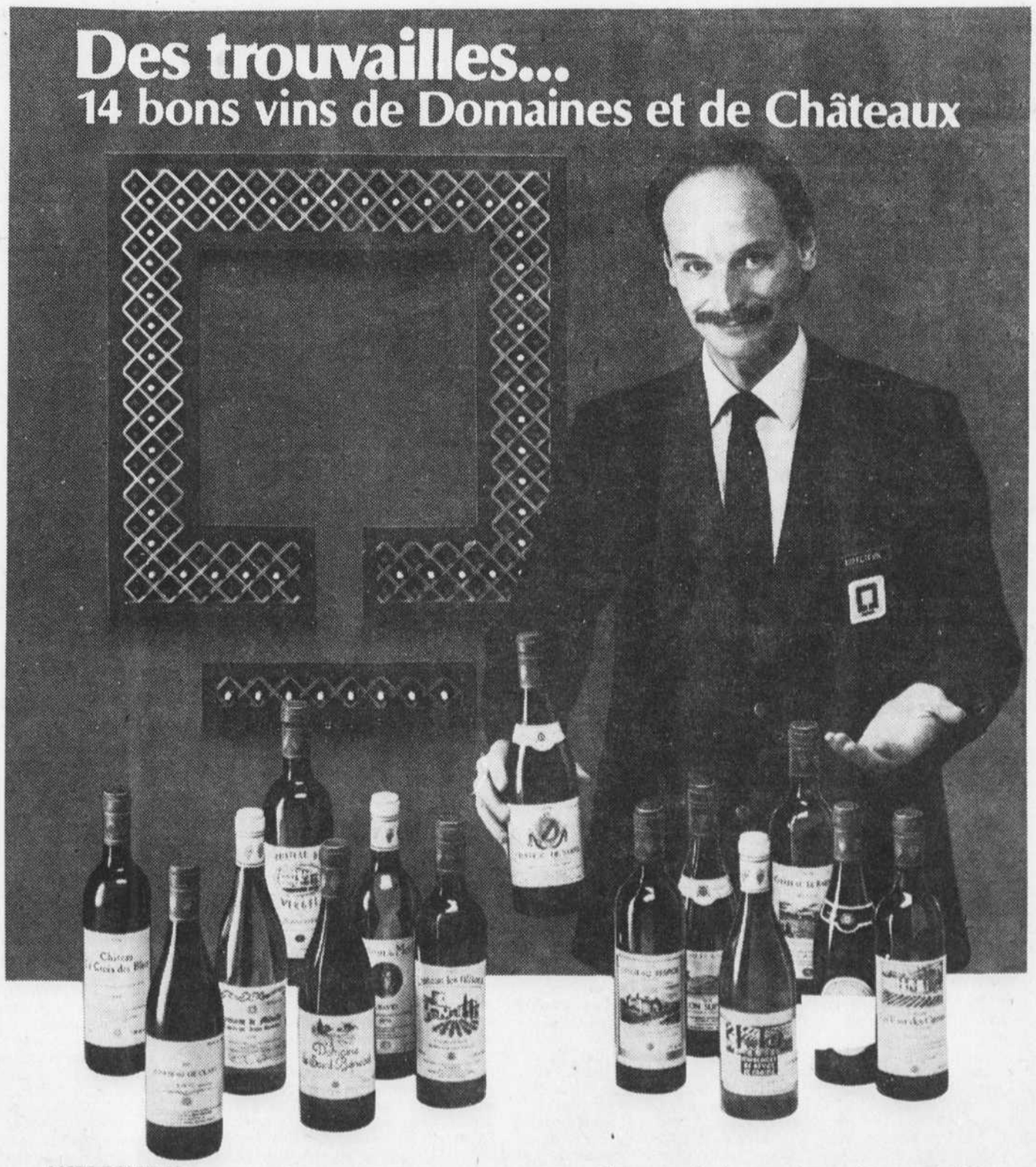
Depuis sa découverte il y a 5000 ans, de l'or en cadeau a toujours été le symbole d'un grand honneur accordé à des gens bien spéciaux. Rois, reines, mariées, champions olympiques. Réfléchissez: y a-t-il une personne chère dans votre vie? Nous offrons de l'or en barres fort attrayantes pour moins de *$125. et de très jolies pièces de monnaie à partir d'environ *$85. Une fois décidé, passez nous voir à notre établissement facilement accessible et notre personnel qualifié se chargera de répondre à vos besoins.

Compagnie de Fiducie Guardian
(514) 842-8251
618 rue St-Jacques
Montréal, Canada
H3C 1E3

*Prix sujets aux fluctuations du marché

METRO: Victoria Square

Des trouvailles...
14 bons vins de Domaines et de Châteaux



LISTE DES VINS:

Château La Croix des Blais 1978, appellation Côtes de Bourg contrôlée 750ml $5.95

Château de Clary 1977, appellation Lirac contrôlée 750 ml $5.25

Domaine de Mihoudy 1979, appellation Anjou contrôlée (vin blanc, demi-sec) 750 ml $3.95

Château du Vergel 1978, Minervois, V.D.Q.S. 750 ml $3.75

Domaine de St-Bénezet, Costières-du-Gard, V.D.Q.S. 750 ml $3.50

Château du Merle 1979, appellation Graves contrôlée (vin blanc) 750 ml $5.85

Château les Ollieux 1977, Corbières, V.D.Q.S. 750 ml $3.75

Château de Farel 1978, appellation Côtes-du-Rhône contrôlée 750 ml $4.85

Château Respide 1978, appellation Graves contrôlée 750 ml $6.25

Château de Chazoux 1979, appellation Mâcon Supérieur contrôlée 750 ml $6.50

Domaine de la Tour Gasselin 1979, appellation Muscadet de Sèvre et Maine contrôlée (vin blanc) 750 ml $5.80

Château Le Barrail 1978, appellation Médoc contrôlée 750 ml $6.75

Manoir de Montmay 1979, appellation Beaujolais-Villages contrôlée 750 ml $6.35

Château La Tour des Graves 1978, appellation Bordeaux contrôlée 750 ml $4.95

Chaque année, les connaisseurs de notre Société des alcools font des trouvailles: des achats exclusifs et en quantités limitées de plusieurs vins de Domaines et de Châteaux de France. La majorité de ces vins sont millésimés et d'appellation controlée.

Ils sont offerts exclusivement dans les succursales de la Société des alcools.

...Et rappelez-vous: la modération a bien meilleur goût...

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
La cave à vin des Québécois

6 et 7 décembre

EXPOSITION ET VENTE

D'OEUVRES D'ART CANADIENNES

(provenant de collections privées et de successions)

À L'HÔTEL RITZ CARLTON, SALON RITZ CARLTON

A.Y. JACKSON, C. KRIEGHOFF, R. PILOT, A. ROBINSON, J.P. DALLAIRE, M.A. FORTIN, EMILY CARR, J.P. RIOPELLE, RENÉ RICHARD, A. GUILLAUMIN, LAWREN HARRIS, CLARENCE GAGNON, F.S. COBURN, A. LISMER, GOODRIDGE-ROBERT, J.P. LEMIEUX, A. SHERRIFF-SCOTT, F. VARLEY, A. PELLAN, M. CULLEN, DANIEL JAUGEY, FERNAND TOUPIN, J.W. PHILLIPS, L. BELLEFLEUR, APPEL, J.E.H. MacDONALD, TOM THOMSON, S. COSGROVE, R. GISSING, HENRI MASSON, W. KURELEK, H.R. PERRIGARD, TEX LECOR, L. PAUL PERRON, GÉRARD TREMBLAY, ALBERT ROUSSEAU, GILLES GINGRAS, TOM FORRESTALL, MARIO MAURO, DAVID BROWN, PIERRE HENRY, GORDON PFEIFFER, C. DUPUIS-MAILLET, PETER CORBETT, RAYMOND BOURQUE et plusieurs autres

SAMEDI, 6 DÉCEMBRE DE 11h00 à 18h00
DIMANCHE, 7 DÉCEMBRE de 11h00 à 20h00 (Exposition seulement)

La vente aura lieu sous la direction de la Galerie
DOMINION CORINTH LTÉE
Château Laurier — 1 rue Rideau
Ottawa, 613-235-9955

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Reprendre l'initiative

DEPUIS plusieurs semaines déjà, le gouvernement du Québec et d'autres organismes avec lui ont entrepris un dur combat pour faire échec au projet Trudeau de rapatriement de la constitution et à la Charte des droits qu'il veut y inclure. Prenant prétexte de cette opposition, le premier ministre du Canada a déploré amèrement dimanche que le «gouvernement péquiste» ne l'appuie pas dans sa démarche pour accorder aux francophones des autres provinces des «droits fondamentaux».

M. Trudeau voudrait donc que le Québec l'aide à bâtir la maison du voisin alors qu'il est précisément en train de démolir la nôtre. Qui plus est, il ne s'en rend même pas compte.

Le premier ministre est convaincu que pour faire régner l'harmonie entre les deux grandes communautés linguistique du Canada, il faut instaurer un bilinguisme symétrique, autant que possible à la grandeur du pays. Le Québec croit quant à lui que cette harmonie ne peut exister sans que soit assuré définitivement le caractère français de son existence collective.

Pourtant, au-delà du combat nécessaire que mène aujourd'hui le Québec pour conjurer la menace que fait peser sur lui le gouvernement Trudeau, la question se pose: comment le Québec peut-il efficacement aider les minorités francophones?

Politiquement, cette question ne peut être éludée. Les Québécois doivent, même si cela leur en coûte, assurer à la fois leur propre devenir et se préoccuper activement de celui de leurs compatriotes des autres provinces. Quelle que soit la conjoncture politique, le gouvernement du Québec n'a d'ailleurs pas le choix: il doit simultanément poursuivre les deux objectifs. Mais comment cela peut-il se faire?

■

Une chose est certaine: l'enchâssement dans la constitution canadienne des droits linguistiques touchant la langue d'enseignement au Québec est inacceptable. Il convient de redire une fois encore pourquoi.

La société québécoise possède une personnalité propre, originale, distincte, dont l'un des traits essentiels est son caractère français. Or vouloir enchâsser des droits linguistiques touchant son système d'éducation dans la constitution, c'est obliger le peuple du Québec à renoncer à modeler ce système d'éducation conformément à ses besoins présents et futurs. C'est aliéner un instrument qui lui est essentiel. Il n'a pas le droit d'hypothéquer ainsi son avenir.

Une seconde raison rend le projet Trudeau inacceptable: les Québécois sont et continueront d'être minoritaires au sein de l'ensemble canadien. S'il n'en était pas ainsi, on pourrait envisager avec plus d'assurance le projet Trudeau. Mais telle n'est pas la réalité. De ce strict point de vue, les Québécois n'ont aucun intérêt à laisser définir par la majorité canadienne des éléments essentiels d'une politique linguistique sur le seul territoire qu'ils contrôlent vraiment.

Faut-il par conséquent demander, pour protéger les minorités francophones hors Québec, que les garanties constitutionnelles ne s'appliquent qu'à eux et non pas à la minorité anglophone du Québec? Parce qu'il n'y a pas de commune mesure entre la force de la communauté anglophone du Québec et celle des minorités francophones, cette solution serait logique. Une constitution devrait servir à protéger les faibles et non pas les forts. Mais bien que logique, l'hypothèse est irréaliste. Elle contredit formellement la vision du Canada qu'a M. Trudeau et personne ne le fera changer d'idée là-dessus. Politiquement d'ailleurs, le Canada anglais ne comprendrait pas car il a déjà l'impression qu'avec la loi 101, la minorité anglophone du Québec est menacée.

Paradoxalement, c'est le Québec qui détient la clé du sort des francophones hors Québec. C'est notre conviction. La conjoncture politique paraît en outre favorable à ce que le gouvernement du Québec propose aux autres provinces un plan d'action de nature à faire enfin justice à ces minorités.

■

Ce plan doit reposer sur le principe de la souveraineté exclusive des provinces en matière d'éducation et, plus généralement, sur la primauté de leur souveraineté en matière culturelle. Il doit aussi tenir compte de l'acquis. À cet égard, on se rappelle que les premiers ministres provinciaux ont déjà reconnu à Montréal en 1978 le droit des enfants des minorités anglophones ou francophones d'être instruits dans leur langue. Mais on doit aller plus loin.

Dans un premier temps, le gouvernement du Québec doit tenter de persuader chacun des autres gouvernements de proclamer solennellement dans leur province respective une Charte des minorités (y compris des peuples amérindiens). Il doit évidemment s'engager à le faire lui-même sur son territoire.

Sans prétendre à une homogénéité qui serait d'ailleurs factice, ces chartes devraient, premièrement, reconnaître aux minorités le droit de s'exprimer en leur langue au sein des législatures provinciales et celui de disposer, en même temps que la majorité, des versions française ou anglaise, selon le cas, des textes de lois et règlements débattus par les assemblées. Ces droits devraient être reconnus de manière absolue dans les parlements du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Cela pourrait entraîner une révision de l'article 133 de l'AABN.

Pour assurer aux minorités la sécurité culturelle dont elles ont besoin pour s'épanouir et se développer, ces chartes reconnaîtraient à celles-ci le droit de gérer elles-mêmes leurs propres institutions d'enseignement primaire et secondaire. Au Québec, on y intégrerait bien entendu les droits déjà reconnus aux enfants anglophones par la loi 101. Dans chacune, on reconnaîtrait aussi aux enfants appartenant à la majorité d'une province le droit de bénéficier de ceux de la minorité en cas de changement de province. Il ne s'agirait donc plus d'accord de réciprocité mais d'un droit librement consenti par chaque province.

Ces chartes provinciales devraient enfin consacrer les droits acquis en ce qui a trait aux services hospitaliers et sociaux et proclamer le droit nouveau de bénéficier de ces services là où ils ne sont pas encore reconnus.

Pour manifester le caractère fondamental de ces droits, les gouvernements provinciaux devraient en outre créer un conseil interprovincial des minorités auquel ils s'engageraient à soumettre pour avis tout changement éventuel à leur charte. Ce conseil auquel les minorités pourraient aussi s'adresser, constituerait une sorte de garantie morale que leurs intérêts légitimes seraient respectés. Il verrait aussi à surveiller et à aiguillonner les provinces quant à la mise en place des moyens institutionnels concrets nécessaires au respect des droits proclamés dans les chartes.

Pris depuis septembre dernier dans la tourmente, le gouvernement du Québec a eu jusqu'ici une attitude trop défensive dans le débat constitutionnel. Il n'a pas su faire la preuve que le destin de nos compatriotes des autres provinces le préoccupait vraiment. Il faut maintenant qu'il reprenne l'initiative.

Jean-Pierre PROULX



Un détournement inacceptable

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal n'a pas encore décidé si de nouveaux tarifs s'appliqueraient prochainement dans le métro et les autobus de l'île de Montréal et de Longueuil. Les commissaires, tiraillés entre les demandes des municipalités, qui veulent majorer les tarifs, et les pressions de Québec et de maints organismes montréalais qui s'opposent à toute hausse présentement, n'ont pas réussi à en venir à une conclusion. Mais le problème à résoudre n'est pas juridique, puisque M. Lawrence Hanigan et ses collègues ont toute autorité pour trancher.

La question est d'abord politique et morale. Malgré les apparences modérées sous lesquelles les villes de la CUM ont présenté leur demande, leur proposition est en fait un bouleversement de la politique et des engagements dans lesquels le gouvernement de Québec et la communauté montréalaise étaient entrés. La structure des tarifs ou, à tout le moins, leur niveau actuel, sans être gelés à jamais, faisaient néanmoins partie de la réforme fiscale et du financement du transport en commun conçus de façon intégrée au ministère de M. Jacques Parizeau.

Les soulagements auxquels le gouvernement provincial a si largement contribué visaient en même temps à donner une plus grande marge de manoeuvre aux trésoriers municipaux et à investir dans la relance du transport en commun. Pour que le public fasse sa part en contribuant à augmenter la clientèle et donc les revenus de la CTCUM, un net avantage lui a été consenti. Ce régime impliquait que les villes fassent leur part et ne tentent pas de gagner sur tous les tableaux en réduisant leur participation.

Certes, une partie de la clientèle du métro et de l'autobus, tant parmi les anciens que les nouveaux usagers, a sans doute les moyens de faire face à une augmentation. Mais ce n'est pas avec une telle politique que l'on va encourager un plus grand nombre d'automobilistes à changer de mode de transport. Plus fondamentalement, quand on sait que la très grande partie de la clientèle du transport en commun est faite d'étudiants, de personnes âgées, de commis, de femmes de ménage et généralement de gagne-petit, il faut préconiser plutôt un gel des tarifs que leur escalade.

Les villes voudraient que les usagers supportent une sorte d'indexation des prix, mais elles-mêmes refusent d'indexer leur contribution. Certaines d'entre elles en sont rendues à faire des surplus, mais il faudrait encore réduire leur pourcentage dans le financement de la CTCUM. En somme, après avoir été avantagé par Québec en vue de réduire leur fardeau fiscal, elles voudraient imposer une taxe spéciale aux usagers. Et du même coup, Québec contribuant à raison des revenus propres générés par la CTCUM, majorer automatiquement la subvention provinciale au transport en commun.

Le gouvernement provincial, il est vrai, n'a point interdit en principe qu'on révise les tarifs, et il aurait sans doute fallu le faire si des augmentations imprévues et incontrôlables étaient venues débalancer le budget des dépenses de M. Lawrence Hanigan. Heureusement, tel n'est pas le cas. Pendant un an ou deux, il faut tout faire pour accroître la clientèle, et donc les revenus, et ainsi renforcer pour l'avenir les marges de manoeuvres de la Commission de transport. Une augmentation des tarifs aurait un effet démoralisant auprès de la clientèle potentielle qu'il faut rejoindre.

L'attitude de la CUM révèle en fait que si Québec a fait sa priorité du transport en commun dans l'île de Montréal il n'en va pas de même de toutes les villes de banlieue et de l'administration Drapeau-Lamarre. Leurs dirigeants voient plutôt le transport en commun comme un moyen de soulager la circulation automobile. Ils crient au désastre quand la congestion paralyse le centre-ville et les empêche de circuler. On demande alors aux juges de se porter au secours de ce service essentiel et d'ordonner aux grévistes de remettre en marche le métro et l'autobus.

Mais quand il s'agit de financer la CTCUM, voilà que ce service devient moins essentiel. Aussi longtemps que cette mentalité prévaudra, Québec sera parfaitement justifié de ne point donner aux «élus» le plein contrôle de la Commission de transport. Avec des vues aussi étriquées de son financement, en effet, les membres du comité exécutif de la CUM, lésinant sur les salaires des chauffeurs et surchargeant les usagers, auraient tôt fait de précipiter le transport en commun dans des crises pires que toutes celles qu'on a connues en métropole ces dernières années.

Il appartient à M. Hanigan et à ses collègues, qui n'avaient pas jugé nécessaire d'augmenter le prix des billets ni de la carte mensuelle, de s'en tenir à leurs calculs premiers et à leur politique, et de faire prévaloir les objectifs qui leur ont été confiés par le législateur et le gouvernement québécois, et qui ont été reconfirmés encore récemment par leurs représentants. S'il faut couper, qu'on passe plutôt en revue tous les postes de dépense de la CTCUM. En faisant la même chose de leur côté, les villes pourraient du reste ajuster leur contribution sans avoir à écraser leurs contribuables.

À tout événement, si les édiles refusent d'adopter le budget de la CTCUM, ce ne sera pas un drame. Le législateur a déjà prévu qu'en cas de dérobade ou d'obstruction, les prévisions de revenus et de dépenses entrent en vigueur automatiquement. Si donc d'ici la fin de la semaine, la CUM ne s'est pas branché, rien n'empêchera la Commission de pourvoir à ses obligations. Si jamais en cours d'année les prévisions de M. Hanigan et de ses collègues, MM. Robert Hénault et Armand Lambert, devaient se révéler insuffisantes, il sera toujours temps de réviser la situation.

Si les dirigeants politiques de la Communauté urbaine veulent commencer de faire oeuvre utile, ils devraient plutôt mettre leur imagination à contribution et doter l'île de Montréal et son centre-ville d'une vraie politique de circulation et de transport.

Jean-Claude LECLERC

RÉPLIQUE

Absurde ou ridicule?

par Pierre Harvey

Conseiller au programme, membre du Conseil exécutif national, l'auteur était candidat du Parti québécois dans la circonscription de Prévost à l'élection partielle du 14 novembre 1979 contre Mme Chaput-Rolland, élue député libéral. Il répond ici à l'article de cette dernière, publié dans LE DEVOIR du 26 novembre.

Madame Chaput-Rolland s'inquiète de l'unité du Parti québécois. C'est même là une des raisons qui expliquerait pourquoi elle a voté même contre l'ultime version du projet de résolution qu'a soumis le gouvernement du Québec pour essayer de faire l'unanimité de l'Assemblée nationale contre le coup de force fédéral. Mme Chaput-Rolland s'en expliquait ainsi dans LE DEVOIR du 26 novembre:

«Si nous du Parti libéral du Québec avions accepté sa proposition (du gouvernement) de dernière instance, qui me semblait plus que valable, que serait-il arrivé? Les militants (...) se seraient élevés contre cette motion de dernière heure, fragmentant ainsi les forces péquistes...» Conclusion: il ne fallait pas provoquer une telle division, ce qui a obligé les députés libéraux à refuser l'unanimité sur une motion par ailleurs «plus que valable».

Après nous avoir ainsi dévoilé une préoccupation que nous ignorions, chez les membres du PLQ, pour la cohésion des forces souverainistes, Mme Chaput-Rolland enchaîne: «De notre côté, si nous avions épaulé (le gouvernement) (...) nous aurions été rappelés à l'ordre par plusieurs militants, courroucés de voir leurs élus supporter la motion Lévesque.»

Et voilà bien quand même la vérité qui finit par transparaître à travers des paradoxes un peu simples et qui visent d'abord à justifier l'indéfendable: c'est l'unité du PLQ qui a été mise en cause. Les «extraordinaires victoires» électorales que Mme Chaput-Rolland évoque aussi pour détourner l'attention sur un sujet moins gênant pour le PLQ reposent en effet largement, sauf exceptions, sur le vote anglophone qu'il faut conserver à tout prix: le souvenir de la défaite de 1976 est toujours là pour rappeler cette servitude. Or, toutes les enquêtes d'opinion le confirment: l'électorat anglophone du Québec est très majoritairement favorable au coup de force fédéral. C'est là une constatation qu'on ne peut faire qu'avec regret; on doit espérer que les attitudes ainsi révélées pourront un jour être modifiées et nous devons nous employer avec patience à ce qu'il en soit éventuellement ainsi, Mais, dans l'état actuel des choses, le monolithisme de cette partie de l'opinion québécoise est incontestable. Que M. Ryan se déclare alors contre «la méthode Trudeau», ça ne porte pas à conséquence, s'il ne fait rien d'autre ou à peu près. Mais contribuer à l'unanimité du Québec par l'intermédiaire de son Assemblée nationale, c'est aller au-delà du verbalisme et c'est inacceptable. Le PLQ ne peut donc risquer de mécontenter sa base la plus ferme. Sans doute, comme l'écrit encore Mme Chaput-Rolland, «il eût été plus noble, plus grand de dépasser la partisanerie pour devenir uniquement des Québécois...» Le PLQ a décidé par «partisanerie» de n'être ni «noble» ni «grand», mais d'être électoraliste. Appelons donc un chat un chat, une attitude politicienne, une attitude politicienne, une trahison, une trahison. Et qu'on ne cherche pas à camoufler celle-ci sous une invraisemblable préoccupation pour l'unité d'un parti politique, par ailleurs aussi cordialement détesté!

Bien sûr, Mme Chaput-Rolland et, peut-être, d'autres députés libéraux avec elle, ne se sont pas résignés de gaîté de coeur à adopter une telle attitude: comme elle nous le dit elle-même, la recherche des «mots justes» a été «laborieuse». Mais il est bien inutile dans de telles circonstances d'exhiber ainsi de nouveau un coeur plus ou moins meurtri ou de reprendre encore une fois le rôle par trop éculé de «Notre-Dame-des-Sept-Douleur nationales». Il est bien inutile aussi de chercher à refiler le rôle à M. Ryan pour qui il aura été tellement «courageux (...) de critiquer la démarche unilatérale de M. Trudeau». Un geste historique devait être posé; il ne l'a pas été parce que le PLQ n'a pas pu selon les termes même de Mme Chaput-Rolland «s'élever au-dessus de la partisanerie»: sa situation d'otage ne le lui permettait pas. Mais il nous a fourni l'occasion, de vérifier encore une fois la justesse de la prédiction de Lord Elgin qui écrivait en 1850: «Je crois que la manière de gouverner le Canada ne serait plus un problème dès lors que les Français se scinderaient en un parti libéral et un parti conservateur qui s'uniraient aux partis du Haut-Canada portant des noms correspondants (...) L'élément national se fondrait dans la politique si la scission que je propose était réalisée». Grâce à l'attitude du PLQ c'est dans l'électoralisme primaire que s'est fondu «l'élément national».

M. Lévesque a dit de l'argumentation de Mme Chaput-Rolland qu'elle «frisait l'absurde». C'est là un jugement plus que «gentil», car l'absurde peut parfois avoir une certaine grandeur. Ce n'est cependant pas tant d'absurde qu'il s'agit ici, mais de ridicule. Les membres du PLQ peuvent en effet dormir en paix et se sentir tout à fait libres de contribuer à la lutte contre le coup de force fédéral s'ils en ont la possibilité: l'unité du Parti québécois n'est pas en cause. Des débats se développeront sans doute à l'intérieur du parti; mais ce n'est là que simple normalité dans une organisation démocratique. De toute manière, même les «extraordinaires» résultats des élections partielles le démontrent comme on a pu le constater dans LE DEVOIR: c'est le Parti québécois qui a l'avenir pour lui... Quant aux origines des scissions, Lord Elgin les a identifiées par anticipation il y a déjà presqu'un siècle et demi.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Un petit conclave!*

Une suggestion pour aider à régler les conflits de travail entre patrons et syndiqués.

Une tradition dans l'église lors de l'élection du pape voulait qu'au conclave, les cardinaux étaient réunis à un endroit isolé et n'en sortaient qu'une fois entente prise dans ce but.

Si l'élection durait trop longtemps ou commençait à restreindre les vivres pour finir, si nécessaire, au pain et à l'eau. Salutaire épreuve qui a toujours donné les résultats escomptés.

Pourquoi ne pas réunir de la même manière les représentants de l'un et l'autre camps dans un hôtel confortable et leur donner un temps raisonnable pour régler le conflit après quoi on commencerait un régime plus sévère, jusqu'à entente finale.

On ne ferait pas souffrir ainsi les malades, les enfants, les familles qui ne sont pour rien dans ces conflits sinon les victimes et les otages.

Quand on verrait arriver l'échéance fatidique d'un jeûne salutaire pour tous, les solutions ne tarderaient pas à venir d'un côté comme de l'autre et après expérience, on ne multiplierait pas les affrontements pour des raisons souvent futiles. Comme l'écrivait récemment un expert en relations de travail, le droit de grève n'est pas un droit absolu et doit se conformer à une échelle de valeurs qu'on ne respecte pas toujours, loin de là.

Je livre ces réflexions en toute simplicité, conscient que tout citoyen doit d'ingénier à trouver des moyens d'améliorer notre société vers une plus grande justice et une paix stable qui permettent à tous de respirer à l'aise dans son milieu.

Bernard GAREAU
Ville Lemoyne, 30 novembre

■ *Démocratie et dissidence*

Chères étudiantes dissidentes, la lettre que vous avez publiée dans LE DEVOIR du 26 novembre nous a beaucoup émues. Vous nous accusez d'être endoctrinées et inconsciemment politisées. Comme lors de toutes les assemblées générales de la section qui sont, pour tous ceux qui y ont assisté de l'extérieur, des modèles de démocratie, vous avez bien sûr le droit de vous exprimer. Mais il est bien dommage que vous n'ayez pas pris grand soin d'être aussi objectives que vous aimeriez qu'on le soit! Vos attaques sont surprenantes et laissent croire que vous avez été sept semaines en grève sans rien comprendre.

Notre première proposition de grève en date du 8 octobre 1980 se lisait comme suit: Dans le but de réintégrer les professeurs de pédagogie progressiste et de réobtenir nos projets à 24 crédits, je propose la grève comme moyen d'action. Et malgré tout le respect que vous avez pour nous, nous ne sommes pas des imbéciles incapables de se faire une opinion personnelle. Les étudiantes se sont prononcées à partir de faits concrets, analysés et discutés dans des assemblées générales, journées d'études, ateliers, etc... Ainsi, il est clairement établi que nous nous battons depuis sept semaines afin de maintenir le pluralisme des courants pédagogiques et la liberté de choix. Ceci prouve que l'orientation du conflit est restée la même depuis le début.

Vous nous portez à croire que vous vous rangez du côté de l'administration et comme eux, vous éliminez les tendances qui vous déplaisent sans analyses sérieuses.

Nous croyons qu'il est enfin temps que vous preniez conscience qu'il existe une grande différence entre endoctrinement et apprentissage de la pensée critique! Nous ne sommes ni révolutionnaires, ni contestataires mais s'il faut parler «politique», sachez que personne ne peut être neutre dans l'école, pas même les enfants. Nous croyons que notre rôle est de faire prendre conscience aux enfants de la réalité qui les entoure (réalité avec laquelle ils vivent quotidiennement) et ainsi de leur donner la possibilité de développer une attitude objective face au monde, pour les aider à mieux vivre.

De plus, pour illustrer vos accusations, vous citez comme référence «Pékin Information». Vous avez probablement oublié de bien lire la situation qui se rapportait à cette référence. Il s'agit d'une activité dans laquelle on apprend aux enfants à s'organiser et à coopérer dans une situation de panique (ex.: feu dans un endroit public). Par ailleurs, nous pensons qu'il est fondamental sans mettre d'a priori, de critiquer les médias d'informations d'où qu'ils viennent (ex.: journaux, revues syndicales, etc...).

En fait, nous sommes surpris de toutes les affirmations que vous avez portées dans cette lettre, avec des appuis qui ont été pris hors contexte donc sans fondement. Nous avons presque envie d'appeler cela de la manipulation de la population!

Et pour terminer, chères dissidentes, vous avez pu exprimer votre dissidence en toute liberté et il ne viendrait pas à l'idée d'une seule ou d'un seul étudiant de vous expulser de l'association étudiante parce que vous exprimez cette position minoritaire. Pourtant, c'est bien là ce que l'administration a fait avec les professeurs de pédagogie progressiste. Il est bien dommage que vous soyez pour le droit de parole uniquement quand il s'agit du vôtre.

Hélène BÉDARD,
Diane LATOUR,
Martine BRIEN,
Christine PÉRUSSET.
Montréal, le 27 novembre

■ *Justification*

(Lettre adressée à Mme Solange Chaput-Rolland, en réponse au texte publié dans LE DEVOIR du vendredi, 28 novembre.)

Malgré tout le respect que je vous dois, à mon avis, vous vous trompez royalement. «Si..., je n'aurais pas voté avec mon parti». Paroles lancées en l'air. Paroles gratuites. Pour satisfaire la mauvaise conscience, il est toujours possible de justifier n'importe quoi. Et quelle justification!

Madame ex-membre de la Commission Pépin-Robarts, c'est justement un front commun entre adversaires qui rend crédible et donne la force à une prise de position politique. Si les péquistes et les libéraux se rejoignaient malgré le fossé qui les sépare, il y aurait là de quoi faire réagir les membres du gouvernement Thatcher. Quand à l'effet des discussions aussi hargneuses qu'orageuses, c'est votre parti seul qui en est responsable.

Oui, madame ministrable, vous avez raison, vous ne savez pas ce que vous voulez, mis à part votre place dans le prochain gouvernement. Oui il est vrai que M. Trudeau sait ce qu'il veut et comment s'y prendre, comment diviser pour mieux régner. À ce sujet vous avez curieusement oublié de mentionner la division au sein de l'Assemblée nationale, mais non pas de prétendre que l'unanimité sur la proposition de dernière instance (qui vous semblait plus que valable) «allait nous diviser». Non, ça ne frôle pas l'absurde, c'est plutôt le comble du ridicule...

Bill CLENNETT
Hull, 28 novembre

■ *Un appui aux étudiants de l'U de M*

(Lettre adressée à M. Paul Lacoste, recteur de l'U de M)

À l'occasion du procès Héroux, les professeurs soussignés du Département d'études françaises désirent exprimer leur appui aux étudiants qui déplorent l'attitude de l'administration. Nous regrettons que l'université se réfugie trop souvent dans un juridisme et un autoritarisme propres à certaines compagnies privées. Nous regrettons également que l'administration n'ait pas jugé bon d'expliquer sa position auprès de ses «employés».

Bernard BEUGNOT, Pierre NEPVEU, Laurent MAILHOT, François HÉBERT, Jeanne GOLDIN, Françoise SIGURET, André BROCHU, Émile BESSETTE, Monique BOSCO, Martine LÉONARD, José-Michel MOUREAUX, Jean LAROSE, Robert MÉLANÇON, Nicole DESCHAMPS.
Montréal, 17 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le gouvernement doit-il s'endetter pour financer les dépenses courantes?

par
Rodrigue Tremblay

Ancien ministre de l'industrie et du Commerce dans le gouvernement de M. Lévesque, l'auteur est député indépendant de Gouin à l'Assemblée nationale.



DANS l'euphorie et la diversion des grandes mobilisations politiques et constitutionnelles, la détérioration rapide de l'état des finances publiques au Québec ne semble préoccuper semble-t-il que les économistes. Sous ce rapport, le Québec n'a guère évolué depuis un demi-siècle. Nos nouvelles élites sont tout aussi hermétiques aux questions économiques et financières que ne l'étaient les anciennes. Leur base économique est d'ailleurs en grande partie la même: les transferts publics ont simplement remplacé la dime et la générosité du public.

La survie des Québécois dépend, cependant, tout autant de la capacité économique du territoire de faire vivre la population que de la prérogative du Parlement de légiférer en matière de langue. Et un des éléments importants dans cette capacité du Québec de retenir sa population, est justement l'état du fardeau fiscal sur les individus et les sociétés et l'équilibre dans les finances publiques. Or, cet équilibre financier entre les jouissances du présent et les responsabilités de l'avenir n'existe pas présentement au Québec. La génération présente taxe sans vergogne les générations montantes en reportant à plus tard le paiement de ses extravagances courantes. Il en résulte non seulement des transferts de revenus substantiels entre les Québécois qui travaillent dans les secteurs concurrentiels de l'économie et ceux qui oeuvrent dans les secteurs publics et para-publics, mais aussi entre les contribuables d'aujourd'hui et ceux des années à venir. En d'autres termes, l'endettement à long terme pour financer des dépenses publiques courantes signifie que les contribuables d'aujourd'hui reportent sur ceux de demain une consommation publique présente dont ils sont les seuls à profiter. Et à l'intérieur de la population, ce sont les personnes qui tirent leurs revenus des dépenses publiques et para-publiques qui se trouvent à profiter doublement du déséquilibre financier.

La publication des états financiers du gouvernement du Québec, de même que la Synthèse des Opérations financières du gouvernement, au 30 septembre 1980, nous permet de mesurer l'ampleur du phénomène. À cette date, la situation financière du gouvernement du Québec était la suivante:

Au milieu de l'année financière, le déficit budgétaire prévu du gouvernement du Québec pour l'exercice 1980-81 égale $2,680,000 millions, sur un budget de dépenses budgétaires projetées de $17,500,000 millions et des revenus budgétaires de $14,820,000 millions.

La dette nette de l'État s'accroîtra cette année du montant du déficit budgétaire et c'est cette dette que devront assumer les générations futures. Le financement de ce déficit budgétaire se fait de la façon suivante:

1) Les contributions d'employeur du gouvernement et celles des employés dans les fonds de pension des enseignants, des fonctionnaires et des autres employés du gouvernement, de même que les intérêts sur les sommes comptabilisées dans ces fonds, génèrent un montant net de $845 millions, en sus et en plus des pensions versées. Le gouvernement se prête d'office, à lui-même, ce montant, ce qui diminue d'autant ses besoins de financement sur les marchés des capitaux.

La totalité du $845 millions des fonds de pension des employés du gouvernement n'est pas affectée au financement du déficit budgétaire. En effet, le gouvernement prévoit effectuer en 1980-81 des dépenses non budgétaires, dont $105 millions pour des placements, prêts et avances auprès de divers organismes et $160 millions pour d'autres comptes. L'emprunt auprès des fonds de pension des employés du gouvernement sert donc à financer $265 de dépenses non-budgétaires, ce qui laisse $580 millions, pour financer une partie du déficit budgétaire.

2) Le reste du déficit budgétaire, soit $2,100 millions doit être financé par des emprunts du gouvernement sur les marchés de capitaux. C'est ce que le gouvernement appelle ses «besoins financiers nets». Pour avoir une image complète des emprunts totaux du gouvernement sur les marchés de capitaux, il faut ajouter $505 millions de renouvellement d'anciens emprunts pour un montant total d'emprunts sur les marchés de capitaux de $2,605 millions.

Pour financer ces emprunts, le gouvernement:

a) emprunte $1 milliard de la Caisse de dépôt et placement;

b) emprunte $973 millions, au taux de 14% pour les deux premières années, sous forme d'obligations d'épargne;

c) emprunte le reste, soit $632 millions sous formes d'obligations ou d'avances bancaires. C'est ainsi que le gouvernement a émis, le 7 octobre, une obligation de $175 millions en dollars canadiens au taux de 13¼%, remboursable le 6 novembre 1984, mais extensible au choix du prêteur jusqu'en 1993. De même, le gouvernement a emprunté à Londres, à la mi-novembre, $400 millions de dollars américains, pour trois mois, au taux de 15⅞%.

En fait, donc le gouvernement empruntera en 1980-81 des fonds de pension des employés des secteurs public et parapublic et des marchés de capitaux, y compris de la Caisse de dépôt et placement, un grand total de $3,450 millions, dont $505 pour rembourser des emprunts passés.

Les $17,500 millions de dépenses budgétaires du gouvernement pour la présente année fiscale, lesquelles sont réparties selon les divers ministères, se répartissent entre les dépenses de fonctionnement, les immobilisations et les dépenses de transfert (subventions et allocations).

En 1980-81, le Discours du budget du 25 mars 1980 prévoyait des immobilisations pour les divers ministères au montant de $585 millions. Les transferts des divers ministères (subventions) pour des dépenses en capital devraient atteindre $379,9 millions. D'autre part, les dépenses de fonctionnement de chaque ministère comprennent les avantages sociaux octroyés aux employés, dont les contributions d'employeur du gouvernement aux fonds de pension des employés.

Selon les États financiers officiels du gouvernement (les Comptes publics), les transferts du gouvernement à des individus, des entreprises ou des organismes, n'accroissant pas les actifs du gouvernement, ne font pas partie des immobilisations du gouvernement. Il s'agit de dons qui peuvent certes encourager une entreprise ou un organisme à mettre en marche un projet d'investissement, mais que les comptables du gouvernement inscrivent dans les dépenses du gouvernement et non pas dans ses immobilisations.

La question devient alors celle-ci: le gouvernement est-il en droit de s'endetter à long terme pour financer ses dons aux investisseurs en plus de ses propres immobilisations. Selon la logique des comptes publics, la réponse serait négative.

La première conclusion serait que le gouvernement du Québec augmentera cette année son endettement à long terme pour financer des dépenses budgétaires courantes de $2,095 millions.

Cependant, même en élargissant au maximum la définition des immobilisations du gouvernement pour tenir compte du montant de $379,9 millions en paiements de transfert qui peuvent s'accompagner d'investissement de la part des sociétés ou d'organismes, le total des dépenses budgétaires courantes du gouvernement financées à même l'endettement est égal à *$1,720.1 millions*.

Selon les règles de saine gestion financière, cependant, l'endettement à long terme du gouvernement ne devrait pas dépasser les dépenses d'immobilisations, soit $585 millions. Or, le nouvel endettement net se chiffre à $2,680 millions.

La taxation des générations futures par la génération présente cette année au Québec équivaut donc à plus de deux milliards de dollars.

Le gouvernement emprunte de deux types de fonds de pension, soit de ceux des enseignants et des fonctionnaires, et ceux de la Régie des rentes et d'autres administrés par la Caisse de dépôt et placement. En 1980-81, le gouvernement empruntera, au total, près de deux milliards de dollars de ces fonds de pension, soit $1,845 millions.

Comme on sait, d'autre part, que les trois quarts de l'endettement du gouvernement serviront à financer des dépenses courantes, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'oeil sur la viabilité financière de ces divers fonds de pension publics et para-publics.

Concernant les fonds de pension des enseignants et des employés du gouvernement, la Commission administrative du régime de retraite (CARR), dans son 5e rapport, établissait ce qui suit:

«À la fin de 1978, le passif actuariel des régimes administratifs par la CARR est estimé à $8,015,000,000. Le total des fonds accumulés à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'un ou l'autre régime est de $834,456,000.»

Le déficit actuariel des fonds de pension des enseignants et des employés de gouvernement est donc très important et, selon les dernières indications, s'accroît au rythme d'un milliard de dollars par année.

D'autre part, la Régie des rentes du Québec cessera bientôt de percevoir des contributions qui dépassent les pensions payées et devra bientôt retirer des fonds de la Caisse de dépôt et placement. Avec les contributions actuellement fixées à 3.6% des salaires, il est déjà prévu que le paiement des pensions dépassera les contributions de presque 15 milliards de dollars en l'an 2004. (2)

Le vieillissement de la population du Québec, l'indexation des pensions et l'explosion récente des salaires, de même que l'abaissement graduel de l'âge de la retraite imposeront un fardeau financier extrêmement lourd sur les fonds de pension dans quelques années.

En réalité, les fonds de pension publics et para-publics sont autant de «bombes à retardement» financières, car les engagements financiers connus qu'ils devront rencontrer ne sont que très partiellement appuyés par des actifs connus. Il n'est nullement exclu que les contribuables soient tôt ou tard appelés à renflouer ces fonds de pension à même leurs impôts.

Deux conclusions s'imposent alors à l'attention.

Premièrement, le gouvernement doit agir maintenant pour corriger une situation qui s'empire à un rythme accéléré.

Deuxièmement, les épargnes accumulées dans les fonds de pension doivent être investies dans l'économie de la façon la plus productive afin de soutenir la croissance économique et d'assurer une productivité qui puisse supporter le niveau de vie d'une proportion grandissante de notre population qui sera à la retraite.

D'où, la conclusion inévitable qu'il est doublement dangereux pour le gouvernement de s'endetter à long terme pour financer des dépenses courantes, et de financer de plus une grande partie de ses déficits à même les épargnes accumulées dans les fonds de pension.

Notes

(1) Une exception existe depuis le 1er juillet 1973 pour les contributions des nouveaux employés du Gouvernement et des Organismes privés à leur fonds de pension (RREGOP), lesquelles sont administrées par la Caisse de dépôt et placement. Au 31 décembre 1979, la Caisse a reçu à ce titre $222.3 millions en contributions et $113.3 en intérêts.

(2) *Analyse actuarielle du Régime des Rentes du Québec*, juin 1979, p. 82.

La démocratie piégée

par
Louis-Gilles Francoeur

L'auteur est responsable du secteur des relations de travail et de l'actualité syndicale au DEVOIR.

LA maladie des factions politiques, qui a paralysé le Conseil central de Montréal de la CSN et miné sa crédibilité — et dont il se relève lentement grâce aux efforts de la nouvelle direction — a désormais atteint l'organe suprême de la deuxième centrale syndicale en importance au Québec.

Piégé par ses propres règles de démocratie, le congrès de la CSN, qui s'est terminé en fin de semaine après avoir déjà siégé sept jours en mai dernier, n'a pas pu disposer des quatre propositions soumises par l'exécutif de la centrale à cause des efforts bien coordonnés d'une quinzaine de délégués, pour une bonne part membres du Parti communiste ouvrier (PCO). Ceux-ci, par une cascade d'amendements et de sous-amendements ont réussi à étirer la discussion sur des propositions qui ne correspondaient pas à leur pensée politique et à faire renvoyer les autres à d'autres instances pour les mêmes raisons.

Il aura fallu deux journées complètes — moins une heure — pour que le congrès puisse adopter finalement et quasi intégralement les deux premières propositions soumises par l'exécutif de la CSN. La création de syndicats de chômeurs, qui rompt avec le mode d'affiliation traditionnel de la centrale, n'a pu faire l'objet de discussions que pendant une cinquantaine de minutes. Quand l'un des bastions de la démocratie au Québec se retrouve en partie paralysé par une poignée d'individus et que ces derniers ne savent pas tirer les conclusions des rejets successifs de leurs propositions, les questions qui se posent et les remèdes à retenir doivent être à la mesure des enjeux en cause.

De la dizaine d'amendements qui ont été apportés ou appuyés par les militants du PCO et leur sympathisants, le congrès n'en a retenu aucun en dépit des longues heures consacrées à les débattre. C'est là un signe important de la santé syndicale des délégués qui ont résisté à l'improvisation et à l'aventurisme.

Il est étonnant de réaliser après coup que le congrès a cependant retenu les amendements formulés par la Fédération des affaires sociales et par le Conseil central de Montréal. Ces propositions reflétaient des positions d'organismes qui avaient abondamment discuté du contenu de leurs interventions avant de les soumettre au congrès. Ces propositions ont eu, en assemblée plénière, un poids évident par leur qualité et leur pertinence, que n'avaient pas les propositions «spontanées» de certains individus.

Un des rares amendements inscrits à titre individuel qu'a retenus le congrès visait précisément à neutraliser la proposition d'un «poteau» du PCO en vertu de laquelle la CSN aurait dorénavant refusé de payer toute forme d'amendes ou de dommages-intérêts imposés par les tribunaux.

Rejetant les slogans du genre: «Il faut cesser de financer les patrons avec l'argent des travailleurs», le congrès a écarté cette «ligne juste» qui aurait livré la CSN aux huissiers, à la saisie de ses fonds et immeubles, voire à la tutelle publique de ses cotisations pourtant si nécessaires aux ouvriers en conflit de travail. Par cette proposition, les gens du PCO, qui se prétend du côté des mal pris de notre société, auraient empêché la centrale d'absorber le coût collectif de certains conflits, qui repose parfois sur les plus militants. On aurait préféré qu'un travailleur vende sa maison pour payer une amende!

Le peu de marge de manoeuvre économique qui resterait aux élus de cette centrale — dans l'hypothèse d'un jugement qui viderait son fonds de défense professionnel — se retrouverait réduit à néant par la saisie des fonds et de l'immeuble de la CSN si une politique aussi «suicidaire» avait été adoptée.

La CIA, qui a réussi à déstabiliser nombre d'organismes progressistes bien équipés en d'autres pays, n'aurait certes pas fait mieux au sein du congrès de la CSN.

Il est désormais fondamental pour les élus de cette centrale de poser un diagnostic sur ce malaise, qui couvait depuis quelques années et qui a atteint son point culminant en fin de semaine.

Les règles de démocratie qui président au bon déroulement du congrès de la CSN permettent à n'importe qui d'apporter — spontanément ou par calcul machiavélique — des amendements à répétition qui retardent indûment le déroulement des travaux et qui empêchent l'instance suprême de cette centrale d'épuiser un ordre du jour contenant parfois des mesures urgentes. De même, il importe au plus haut point que la procédure du congrès conserve le caractère démocratique fondamental à toute organisation syndicale.

La CSN devra repenser le processus de délibération de son congrès car elle ne peut permettre plus longtemps à des groupes politiques ou à quelque minorité agissante d'y déclencher des «filibusters» comme on en voit à d'autres niveaux. La CSN s'accommoderait sûrement difficilement des règles du congrès de sa rivale, la FTQ, règles qui excluent la mécanique d'amendements en assemblée plénière. Les délégués ont alors le choix dans ce système d'adopter, de battre ou de référer les propositions à un comité qui les reformule. Par contre, la CSN devrait examiner de très près la procédure instaurée au Conseil central de Montréal, qui a vécu les mêmes problèmes. Il n'est plus permis aux délégués à titre individuel de présenter des propositions à moins qu'elles n'aient au préalable été adoptées par l'assemblée générale de leur syndicat. Il pourrait en être de même au niveau de la plénière de la centrale pour les amendements, étant entendu que les propositions seraient soumises à la base assez longtemps à l'avance pour permettre d'en débattre au niveau des autres instances.

Il faut aussi considérer un autre aspect du problème qui, bien que secondaire, mérite néanmoins d'être souligné.

Un congrès de deux jours comme celui de la fin de semaine coûte près de $50,000 à la centrale. Les travailleurs ont en outre à défrayer par leurs cotisations quelque $100 pour chacun des 1,800 délégués inscrits au congrès. En déboursant près de $250,000 pour le congrès de leur centrale, les membres de la CSN devraient avoir l'assurance que leur instance suprême parvient dans des conditions normales et démocratiques à se saisir de toutes les questions intéressant l'ensemble avec efficacité, diligence et après un examen en profondeur des sujets inscrits. Et qu'elle n'est pas à la merci d'un groupuscule.

Quand un délégué, sur la foi d'une idée plus ou moins lumineuse, introduit une procédure d'amendement, que d'autres en profitent pour monopoliser le micro pour la cinquième fois dans la même journée, que la majorité doit attendre avant de mettre fin au débat que l'on ait débroussaillé le vrai du faux, le farfelu du sérieux, la réalité concrète du cinéma syndical, il en coûte inutilement aux travailleurs des dizaine de milliers de dollars qui devraient plutôt servir à ceux que l'on est censé défendre.

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a dit en substance à l'issue de ce congrès qu'il faudrait s'assurer «à l'avenir» que la démocratie est bien servie par de telles délibérations. S'il reste à découvrir la profondeur du jugement de valeur qu'il portait dans les circonstances, son exécutif doit réaliser qu'il n'a pas assumé le leadership que le congrès, piaffant d'impuissance, attendait de lui. Quand le congrès de la CSN se retrouve dans le rôle «négatif» de rejeter systématiquement des propositions suscitées par un manque de maturité syndicale ou par des calculs dangereux, il perd son pouvoir d'initiative et sa fonction fondamentale de gouvernement.

S'il est délicat pour un président de centrale de neutraliser un délégué inscrit en bonne et due forme — même si ce dernier tente à la vue de tous d'imposer la stratégie ou l'idéologie d'un groupe extérieur au mouvement syndical — M. Rodrigue et ses collègues doivent remédier à cette paralysie d'une instance aussi importante que le congrès. Au risque, s'ils ne le font pas, de passer pour complaisants. Ou d'avoir peur d'assumer leur mandat.

Si la prudence de l'exécutif de la CSN devant le malaise qui gênait le congrès constituait un recul stratégique pour corriger en profondeur ce problème, les militants de sa centrale lui en sauront gré éventuellement. Si tel ne devait pas être le cas, ce pourrait bien être le leadership de l'état-major qui sera remis en question car il serait surprenant que la base d'un mouvement aussi démocratique se laisse manipuler plus longtemps.



VOICI
LA NOUVELLE
du MAURIER
LÉGÈRE

Le goût riche et distinctif de du Maurier



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette — Format King Size: "goudron" 11 mg, nicotine 1.0 mg. Régulier: "goudron" 9 mg, nicotine 0.9 mg.

Décision attendue mercredi prochain à la CECM

Douze groupes de parents protestent contre la fermeture de leurs écoles

par Paule des Rivières

La résistance aux fermetures d'écoles a pris une ampleur inattendue à la CECM hier soir: ce ne sont pas six tel que prévu, mais 12 groupes de parents qui ont protesté contre les «rumeurs» de disparition de leur école.

La soirée d'hier était consacrée, à la Commission des écoles catholiques de Montréal, aux comités d'écoles qui voulaient exprimer leur point de vue avant que les commissaires ne décident du nombre et du nom des écoles qu'ils fermeront. Il est prévu qu'ils en condamneront environ 25, des écoles primaires et de taille moyenne ou petite pour la plupart.

Six groupes avaient annoncé leur présence mais les opposants se sont multipliés à la dernière minute. C'est la troisième année que la CECM ferme des écoles, solution choisie par les commissaires pour pallier la baisse de la clientèle scolaire, mais c'est la première fois que l'opposition des parents est aussi importante.

Avant qu'ils ne se fassent entendre, le président de la CECM, M. Luc Larivée, a répété que la décision serait arrêtée, pour chaque cas, mercredi prochain. Il a précisé qu'il n'était «qu'une parole parmi 19» (commissaires).

Le président a en quelque sorte souligné son manque de liberté en déclarant que la Commission non seulement n'avait pas grand'chose à dire relativement au nombre d'élèves par classe mais qu'elle ne contrôlait à toutes fins utiles rien dans son budget «découlant directement du nombre d'élèves».

Pour leur part, les parents, très bien préparés, ont fait valoir divers arguments selon les milieux qu'ils défendaient. Deux revenaient souvent cependant: d'abord que les enfants auraient tout à gagner d'une diminution d'élèves dans les classes et ensuite qu'ils étaient entièrement disposés à étudier d'autres modes d'utilisation de leur école, soit en louant des locaux inoccupés, soit en y favorisant diverses activités de type pédagogique, communautaire et parascolaire.

Les comités d'écoles qui se sont manifestés hier soir sont ceux des écoles suivantes: Christ-Roi, Jacques Viger, Garneau, Sainte-Brigide, Charlevoix, Nicolas Viel, St. Augustine of Canterbury, Regina Pacis, Claude-Champagne, Bernadette Soubirous. Les parents des écoles Saint-Jean-de-Matha et Dollard-des-Ormeaux ont remis des pétitions et tentaient, même à la dernière minute, de se faire entendre.

De plus, les parents du quartier du commissaire Bernard Grégoire ont remis un mémoire dans lequel ils ne contestent pas la nécessité de fermer deux des quatre écoles d'un quartier de la région nord mais insistent pour le maintien d'une école primaire et d'une école secondaire, plutôt que de fusionner les deux cycles comme le veulent les suggestions administratives.

D'autres arguments qui revenaient souvent hier soir avaient trait à la sécurité routière, à la «dépersonnalisation» puis à la mort du quartier, découlant d'une fermeture, à la qualité pédagogique et au taux de satisfaction des parents.

Plusieurs comités ont suggéré des solutions «alternatives» en proposant le développement de secteurs d'accueil aux immigrants ou encore de services à l'enfance en difficulté d'apprentissage.

Les parents des écoles Sainte-Brigide et Garneau, toutes deux dans le quartier centre-sud de la ville, avaient fait «front commun». Ils ont vivement critiqué les projets de la CECM qui prévoient la fermeture des deux écoles — une située aux coins des rue Visitation et Robin et l'autre sur la rue Champlain, au sud de la rue Sainte-Catherine — le déplacement des élèves à l'école Gabriel Souart et le déménagement des étudiants de cette école, qui accueille les niveaux secondaire I et II, vers la polyvalente Pierre-Dupuy.

«Pierre-Dupuy, cela veut dire des agents de sécurité aux portes et de la drogue en dedans. C'est une usine déjà trop grosse et on ne veut pas de cela pour nos filles à 12 ans», ont énergiquement fait valoir les parents des deux écoles dans une présentation qui a été qualifiée non sans reproches, «d'agressive» par les commissaires.

Pour leur part, les parents de l'école Jacques-Viger, dans le quartier Saint-Henri ont misé avant tout sur le caractère quasi familial de leur école.

«L'école Jacques-Viger est trop dynamique pour que nous la laissions mourir sans réagir», ont dit les parents en citant en exemple le fait que le concierge de l'école accueillait parfois les enfants avec des gâteaux qu'il avait préparés.

De plus, l'aspect sécuritaire a retenu l'attention des parents de Jacques-Viger (ils ont bénéficié d'un sursis à deux reprises depuis 1978) qui ont fait circuler des photographies prises le matin même, lorsque la neige se met de la partie.

Pour finir, un parent a déclaré: «Il ne faut pas se faire d'idée, le quartier est pauvre et si l'école ferme, les enfants, lorsqu'il fait mauvais comme ce matin, ou bien seront mal vêtus pour marcher à l'école ou bien n'iront pas, tout simplement.»

AUJOURD'HUI

Le département de Sciences biologiques de l'U de M reçoit M. Ph. Mayers qui animera un séminaire intitulé «les barbituriques ont-ils une influence par le découplage électrique des cellules cardiaques?» à midi 30, au pavillon Marie-Victorin.

■

Au département de Sciences économiques de l'U de M, M.C. Azarias de l'Université de Pennsylvanie donnera une conférence intitulée «Self-fulfilling prophecies» à 16 h au pavillon Lionel-Groulx.

■

La faculté de Musique de l'U de M présente une conférence illustrée d'extraits musicaux du compositeur Luis de Pablo, à 17 h, au 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

Le Ciné-Campus de l'U de M présente le film américain «Un mariage» de Robert Altman, au Centre communautaire, à 19 h 30.

■

L'Association internationale des étudiants de sciences économiques et commerciales organise un «Encan de rêves» au salon des étudiants des HEC, campus de l'U de M, à 19 h.

■

Le cercle finance et placement du Québec reçoit lors de son déjeuner-causerie M. Albert Lambert du Groupe Commerce et M. Georges Lopresti de la Fiducie du Québec qui parleront de «stratégie de placement sur les actions pour 1981» à midi 30, à l'hôtel Bonaventure.

■

Le département de santé communautaire du Centre hospitalier Sainte-Justine, convie le public à la présentation audiovisuelle sur le rôle de parent, à 20 h. La projection sera reprise le vendredi à 10 h 30 et à 14 h, à l'auditorium du pavillon Notre-Dame de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, 2075 rue Vitré à Québec.

■

Le Comité social Centre-Sud organise son bazar annuel, au 1710 rue Beaudry. Pour inf.: 526-9411.

■

Clinique de sang de la Croix-Rouge, à **Saint-Laurent,** avec la collaboration de l'Association des pompiers, au 820, rue Saint-Germain, de 13 h 30 à 20 h 30.

■

Pour paraître sous cette rubrique, toute demande d'insertion doit nous parvenir, par écrit, au plus tard huit jours avant l'événement à annoncer. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune demande par téléphone. Indiquez si l'entrée est libre ou non; le cas échéant, mentionnez le prix. Ce service est gratuit. Les envois doivent être faits à: Rubrique «Aujourd'hui», LE DEVOIR, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Dakar

Le premier ministre du Canada, de son côté, s'est déclaré déçu d'apprendre que la réunion de Dakar n'aura pas lieu comme prévu les 8 et 9 décembre.

M. Trudeau a souligné qu'il avait toujours appuyé l'idée de francophonie lancée par le président sénégalais Léopold Senghor. «Le Canada était déterminé à se rendre à Dakar malgré l'absence éventuelle de la France dont on aurait préféré à Ottawa qu'elle fut présente», a-t-il ajouté.

A l'ambassadeur du Sénégal, M. Ibrahim Boye, venu lui annoncer mardi soir le report de la conférence, M. Trudeau a déclaré: «Une rencontre avec les ministres des Affaires étrangères des autres pays francophones du monde était cependant considérée comme très utile par le gouvernement canadien».

Toutefois, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a exprimé un point de vue contraire à celui de M. McGuigan hier, à l'occasion d'un déjeuner-causerie auquel il participait à Ottawa. A son avis, «il aurait fallu aller plus loin que le gouvernement fédéral n'était prêt à offrir».

M. Ryan notant que ce différend entre le Canada et la France avait donné lieu à une «guerre des mots et des formules», a estimé «qu'il aurait été bon que le Québec soit associé dès le départ» au mouvement de création d'un regroupement des pays francophones. Il a évoqué le statut de gouvernement participant dont jouit le Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique pour appuyer ses dires.

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, a dit hier qu'il trouvait «regrettable que l'intransigeance du gouvernement fédéral empêche la tenue d'une réunion des États ou gouvernements francophones à laquelle le Québec était vivement intéressé».

La réunion des ministres des Affaires extérieures de Dakar, devait préparer la tenue d'un sommet des chefs d'État en vue de la création d'un commonwealth francophone.

◆ Ryan

pour Montréal où il devait en soirée assister à une réception dans sa circonscription. M. Ryan a précisé n'être venu à Ottawa que pour y répondre à l'invitation des journalistes.

C'est dans ce contexte, qui semble révélateur des rapports corrects mais très distants qu'entretiennent MM. Trudeau et Ryan depuis le dépôt du projet de résolution, que le chef du PLQ s'est présenté à Ottawa pour critiquer la démarche fédérale, en notant ses bons comme ses mauvais aspects, tout en démontrant qu'il suit de près le débat qui se poursuit à Ottawa depuis le début d'octobre.

À la lumière de déclarations faites par des libéraux fédéraux au comité mixte et ailleurs, M. Ryan a voulu apporter certaines corrections: «On a tenté dans certains milieux, a déclaré le leader libéral, de minimiser les objections que mon parti et moi-même nourrissons à l'encontre du projet fédéral, en soulignant que notre désaccord porte seulement sur la procédure et non pas sur les objectifs fondamentaux, et en signalant aussi qu'à l'Assemblée nationale, le groupe parlementaire libéral a voté contre la motion du gouvernement Lévesque condamnant le projet fédéral».

Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a fait plusieurs remarques en ce sens et d'autres comme le sénateur Carl Goldenberg notamment ont repris le même argument plus récemment au comité mixte.

Or, M. Ryan a clairement indiqué hier que ses objections vont bien au-delà de la procédure. D'accord pour l'inscription d'une charte des droits dans la constitution, le PLQ n'accepte pour aucune considération une imposition unilatérale de cette charte.

«Si le gouvernement fédéral devait maintenir sa position actuelle, c'est une question de principe et non plus seulement de procédure qui serait ainsi soulevée», a déclaré M. Ryan.

Quant au vote des libéraux contre la motion du gouvernement Lévesque à l'Assemblée nationale, M. Ryan l'a expliqué ainsi: «c'est parce que nous voulions éviter toute confusion et toute ambiguïté dans l'esprit de nos concitoyens. Nous voulions en particulier éviter toute assimilation de notre parti et de nos objectifs avec le Parti québécois et ses objectifs souverainistes».

M. Ryan a, par le fait même, laissé entendre que son parti était généralement en accord avec le gouvernement sur le fond de la motion. Il faut noter en outre qu'à quelques reprises hier, le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale a parlé de «la légalité» du gouvernement Lévesque, mais il n'a pas fait mention de «la légitimité», un thème qu'il a longuement développé au cours des mois récents et qu'il n'a pas jugé opportun de reprendre dans la capitale fédérale.

Bref, pendant la majeure partie de son discours, M. Ryan a donné l'impression de vouloir épauler le gouvernement québécois, tout en marquant de manière très nette ce qui le sépare des libéraux fédéraux, sur le plan constitutionnel évidemment.

On sait déjà que le PLQ s'oppose de manière ferme à l'action unilatérale d'Ottawa. M. Ryan a réitéré cette position en s'appuyant sur des documents fédéraux, la Cour suprême et la logique interne du régime fédéral.

Selon le chef libéral, le projet Trudeau, notamment par le référendum prévu à l'article 42, «propose un cheminement dont l'aboutissement ultime consisterait à inscrire en permanence dans le texte constitutionnel une prépondérance écrasante et perpétuelle du pouvoir fédéral sur les provinces».

En matière de droits fondamentaux et linguistiques, le projet fédéral, selon M. Ryan, implique une diminution des pouvoirs législatifs des provinces, particulièrement en éducation. Il y aurait aussi diminution des pouvoirs législatifs fédéraux, mais de toute manière M. Ryan y voit «une modification importante dans l'équilibre des rapports fédératifs établis par l'AANB».

Comme signe de bonne foi, M. Ryan demande donc à Ottawa de retirer de son projet de résolution, le référendum prévu à l'article 42, ainsi que la charte des droits.

«Nous ne sortirons pas de l'impasse si chacun des partenaires maintient littéralement les attitudes rigides qu'il a défendues dans le passé et qui nous ont conduits à l'impasse actuelle», a dit le chef libéral.

Une fois «ces obstacles» enlevés, on pourrait alors envisager, selon M. Ryan, le rapatriement de la constitution, accompagné d'une formule d'amendement qui pourrait être établie selon deux façons: a) par entente avec les provinces; b) à défaut d'entente, en maintenant pendant deux à trois ans la règle de l'unanimité et en l'absence d'accord la tenue d'un référendum, offrant le choix entre une formule d'amendement fédérale et une autre provinciale.

Pour ce référendum, on devrait cependant respecter le principe du bilatéralisme, c'est-à-dire que les modalités et le contenu d'un éventuel référendum devraient faire l'objet d'un accord entre les deux ordres de gouvernement.

Quant au recours à Londres, M. Ryan, en commentant la forme juridique «discutable» du projet fédéral et plus précisément de la charte des droits, a dit ceci: «On aurait ainsi ce paradoxe curieux d'une charte des droits qui deviendrait un jour partie intégrante de la constitution canadienne de par la volonté du Parlement britannique, sans qu'elle ait jamais été adoptée au préalable sous forme de loi régulière au Canada et sans que les provinces appelées à l'observer aient jamais été appelées à se prononcer à son sujet».

«Mais, a poursuivi M. Ryan, si jamais contre toute anticipation raisonnable, le projet fédéral devait être acheminé à Londres dans sa forme actuelle, il faudrait souhaiter que les parlementaires britanniques aient assez de réalisme et de sens des proportions pour considérer que cette affaire ne les regarde pas».

En revanche, le chef du PLQ ne croit plus qu'il faille régler d'abord la question du partage des pouvoirs avant de procéder au rapatriement. Sur ce point, il a changé d'avis. «La logique qui sous-tend la position fédérale est plus forte, surtout dans la perspective d'une dynamique de changement», a-t-il expliqué.

Dans son discours d'hier, M. Ryan a fait l'éloge de M. Trudeau à qui il semble prêter des intentions honnêtes dans les efforts qu'il a faits depuis une quinzaine d'années pour trouver une solution au problème constitutionnel et à la crise de l'identité canadienne. Mais il n'y avait pas que des fleurs pour les gens d'Ottawa.

«Tout comme le projet fédéral semble faire l'affaire des péquistes, le type d'opposition que les péquistes font au projet fédéral semble faire aussi l'affaire de certains milieux fédéraux qui recherchent depuis longtemps un affrontement décisif avec les tenants d'une autre conception du Canada qui ne se recrutent pas nécessairement d'une façon exclusive chez les péquistes», a déclaré M. Ryan sans donner d'indices sur les personnes auxquelles il songe en disant cela.

Sur un sujet non constitutionnel soulevé par les journalistes, celui de Dakar, M. Ryan, après certaines précautions d'usages, s'est montré plus près de la position québécoise que de celle d'Ottawa, à qui il a reproché de ne pas avoir permis un accommodement pour Québec, dans ce sommet de la francophonie comme on l'a fait au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique.

◆ Lévesque

nal dans le débat sur le message inaugural. C'est au moment de conclure, après avoir durement attaqué l'opposition libérale, qu'il a lancé ce nouveau projet qui devait être précisé hier soir à l'occasion d'une réunion du caucus des députés péquistes.

Les deux principes que le premier ministre veut voit réaffirmés solennellement sont ceux-là même que le Québec a vaintement tenté de faire intégrer sous une forme ou une autre dans le projet de préambule constitutionnel proposé cet été par le premier ministre Trudeau.

Au moment où s'amorçaient les négociations constitutionnelles de l'été dernier, le premier ministre Lévesque avait en effet proposé comme une sorte de préalable l'insertion à ce préambule de l à ce préambule de la reconnaissance de l'existence d'une société nationale distincte et du droit du Québec à l'autodétermination. Les deux partis d'opposition, d'une commission parlementaire, appuyé d'ailleurs cette position du gouvernement Lévesque.

Le chef du gouvernement a rappelé hier que le premier ministre Trudeau avait voulu lors des négociations du mois de septembre «escamoter» ces deux principes fondamentaux dont l'existence ne peut être niée par la volonté des hommes politiques.

Selon M. Lévesque, il faut réaffirmer ces deux principes à ce moment-ci pour éviter toute confusion, car sur le fond personne ne peut nier l'existence au Québec d'une société nationale distincte, et donc l'existence de droits inaliénables pour le peuple québécois dont celui du droit à l'autodétermination.

Depuis plusieurs jours, des députés péquistes comme des militants avaient lancé l'idée que le gouvernement réinscrive au feuilleton de l'Assemblée nationale le projet de loi «reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois» qu'avait soumis en juin 78 le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy. Ce projet n'avait jamais été discuté à l'Assemblée et était «mort au feuilleton» selon l'expression consacrée.

La principale surprise aura été que le gouvernement prenne l'initiative de l'affaire puisque ce devait être l'initiative de députés. En proposant de réaffirmer le droit du Québec à l'autodétermination nul doute que M. Lévesque aura calmé les insatisfactions de plusieurs militants de son parti qui trouvaient que lors du débat sur la motion dénonçant le projet de rapatriement le gouvernement était allé trop loin dans ses concessions pour obtenir l'appui des députés libéraux.

Alors que se prépare une réunion du conseil national du Parti québécois en fin de semaine, ce projet intervient au bon moment et repoussera probablement dans l'ombre l'idée de militants voulant que le gouvernement réponde au projet Trudeau de rapatriement par rien d'autre qu'une déclaration unilatérale d'indépendance. M. Lévesque a reconnu hier que cette insatisfaction des militants pouvait être compréhensible.

Il apparaît improbable à ce moment-ci de la session que le gouvernement procède par le biais d'un projet de loi pour réaffirmer la reconnaissance de ces deux principes. En vertu du règlement, ce projet de loi ne pourrait être accepté avant l'ajournement des Fêtes. À moins que le gouvernement accepte de faire traîner ce débat jusqu'à la reprise de la session après les congés de Noël et du Jour de l'An. Soulignons qu'on pourrait aussi procéder par le biais d'une motion d'urgence ou encore de confier à la commission parlementaire sur la constitution qui se réunit la semaine prochaine de recueillir les opinions des citoyens québécois sur ces deux principes puis de débattre d'une quelconque motion.

Pour les députés libéraux, ce projet du premier ministre Lévesque pourra constituer une autre situation embarrassante. Ils sont en effet les premiers à reconnaître dans le livre beige l'existence d'une société nationale distincte au Québec, parlant alors de la dualité canadienne. Leur programme constitutionnel reconnaît aussi le droit du Québec à l'autodétermination.

Ces positions de principe du Parti libéral ne constituent pas toutefois une garantie que les députés libéraux appuieront le projet du gouvernement car ils ont refusé il y a quelques jours de s'associer au gouvernement pour condamner le rapatriement unilatéral de la constitution que le Livre beige rejette pourtant.

Dans son discours d'hier le premier ministre Lévesque a déclaré que les calculs purement électoraux et les pressions de l'aile trudeauiste l'avaient emporté sur les véritables intérêts du Québec. On comprend pourquoi après avoir boudé le Parti libéral du Québec, le premier ministre Trudeau soit venu implorer les Québécois de voter pour lui, a lancé M. Lévesque, qui a prétendu que celui-ci avait les députés libéraux québécois dans sa poche et que maintenant il pourrait passer n'importe quoi sans que ceux-ci lui opposent plus que des «paroles verbales».

Au cours de ce discours, M. Lévesque a aussi longuement dénoncé l'attitude des libéraux face aux projets gouvernementaux annoncés dans le message inaugural. Qualifiant celle-ci d'un négativisme total, il a affirmé que non seulement le chef libéral Claude Ryan et ses députés peignent tout en noir, mais encore ils n'hésitent pas au besoin à déformer les choses pour que tout soit vraiment noir tout en évitant de proposer quoi que ce soit de concret ou de précis comme solution de rechange aux projets gouvernementaux.

◆ Chrétien

nadien ne parvienne à Westminster au début de l'an prochain.

M. Chrétien a déclaré: «On nous a dit que le plus tôt serait le mieux. Ce sera maintenant plutôt tard que tôt.

M. Chrétien n'a pas voulu dire ce que ferait le gouvernement si les tribunaux jugeaient le projet illégal avant que Londres n'en soit saisi. «Je ne sais pas, a-t-il répondu à une question. Vous posez des questions hypothétiques. Attendons les jugements».

Six provinces ont pris l'initiative de trois appels en justice contre les propositions, disant que le pouvoir central viole les conventions suivant lesquelles l'assentiment provincial est nécessaire aux changements constitutionnels. Les provinces disent aussi que les changements envisagés empiètent sur les juridictions provinciales.

M. Chrétien s'est dit prêt à témoigner de nouveau, n'importe quand, au comité et à proposer des amendements au projet.

Le ministre a paru écarter la possibilité que le gouvernement oblige l'Ontario à fournir des services législatifs et juridiques bilingues, comme y sont obligés le Québec et le Manitoba.

Si le comité en venait à cette décision, la question devrait être débattue aux Communes et le cabinet devrait d'abord l'accepter.

◆ Taux

emboîter le pas à la Banque Mercantile et porter à 15% le loyer minimum pour les fonds à court terme. Si les grandes entreprises ont accès à ce taux, cela signifie que les petites et moyennes firmes doivent débourser 17% environ pour obtenir des crédits.

C'est également le taux présentement réclamé pour les prêts personnels ou sur reconnaissances de dettes.

Du côté hypothécaire, plusieurs banques et compagnies de fiducie ont accru hier le taux demandé. Les emprunteurs doivent maintenant magasiner pour dénicher un taux de 14% pour étendre leur hypothèque pour une durée d'un an; le marché penche vers un taux moyen de 14½%. Pour une échéance de trois ans, il faut compter 15%. Plusieurs institutions financières refusent d'aller plus loin au chapitre de la durée. Ces hausses surviennent au moment le plus creux de l'année pour les institutions prêteuses qui remarquent un ralentissement de la demande par rapport aux prêts consentis il y a quelques mois.

Cette poussée des taux d'intérêt a cependant ses bons côtés: la vertu de l'épargne est davantage récompensée.

Le rendement des comptes d'épargne stable — sans privilège de chèque — se situe maintenant à 11½%. Au niveau quotidien, certaines institutions paient 11% sur l'épargne à chaque jour. Il faut éviter de laisser dormir les économies dans les comptes courants offrant un taux de 3% seulement.

En ce qui a trait aux certificats de dépôts garantis, on n'a pas observé d'augmentation des taux offerts depuis quelques semaines. Le dépôt de cinq ans rapporte toujours 13¼%. Un placement d'un an fournit un rendement de 12¾% environ. Cette politique vise à inciter les investisseurs à demeurer «liquide».

Dans cette conjoncture, le gouvernement fédéral a vendu au bon moment ses obligations d'épargne qui offraient un rendement de 11%.

Par contre, les titres similaires émis par Québec au printemps dernier avec un rendement spectaculaire de 14% pourraient finalement devenir une bonne affaire pour M. Parizeau. Hier midi, les bons du Trésor québécois ont trouvé preneur à un taux moyen de 14.767%, une hausse de près de 2% par rapport au taux du 19 novembre.

Ces loyers élevés de l'argent proviennent du maintien de l'inflation partout en Amérique du Nord.

◆ Inquiétude

nion soviétique «aurait des conséquences très profondes et durables» sur les relations Est-Ouest.

Le communiqué du président Carter souligne que les États-Unis, «comme l'Union soviétique et quelques pays occidentaux, ont promis une assistance économique à la Pologne, afin de soulager les difficultés internes de ce pays».

Le haut responsable américain a insisté sur le fait qu'aux yeux du président Carter, une intervention soviétique en Pologne n'était «ni imminente, ni inévitable». Les États-Unis, a-t-il dit, demandent avant tout «à toutes les parties de faire preuve de retenue et de modération».

Cet appel au calme s'adresse également aux forces intérieures polonaises, a-t-il ajouté, faisant référence aux «syndicats libres» polonais, le mouvement Solidarité. «Nous estimons qu'il faut arriver à un compromis» dans la crise actuelle, a-t-il dit.

Les conséquences d'une intervention soviétique en Pologne seraient «extrêmement graves», a-t-il répété, estimant qu'elles seraient plus importantes que celles qui ont suivi l'intervention soviétique en Afghanistan, fin 1979. Il n'a cependant pas voulu donner de détails sur la nature de ces conséquences.

Ce haut responsable américain a par ailleurs précisé que la publication du communiqué ne signifiait pas que les derniers renseignements militaires recueillis par les États-Unis étaient alarmistes. «Il s'agit plutôt, a-t-il dit, d'un état grandissant de préparation militaire» du côté soviétique.

Le président-élu Ronald Reagan a été tenu au courant de la teneur du communiqué, a-t-on d'autre part appris à la Maison-Blanche. Le gouverneur de Californie n'a pas approuvé le langage même du texte, a-t-on précisé, mais sa position est la même que celle exprimée par le président Carter.

Pour sa part, le secrétaire-général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a lancé, hier, à Bruxelles un net avertissement à l'URSS concernant une éventuelle intervention militaire en Pologne.

«Je ne pense pas que la direction soviétique ait pris une décision concernant la Pologne», a déclaré M. Luns dans une interview à l'AFP. «Mais les indications dont nous disposons sont loin d'être rassurantes». Il a ajouté: «je tiens à dire qu'une intervention militaire soviétique aurait des suites incalculables et très graves». «Je ne veux pas préciser quelles seraient ces suites», a seulement précisé M. Luns.

«La Russie soviétique, a précisé le secrétaire général de l'OTAN, n'a pas pris de décision, mais les dernières informations dont nous disposons indiquent qu'elle se prépare. C'est notre impression. Une invasion signifierait la mort de la détente. On ne sait pas comment réagirait la population polonaise, ni une partie de l'armée. On peut seulement espérer que la Russie ne fera pas une opération pareille».

Dans cette «situation dangereuse», le comité central polonais formule un mot d'ordre: «Pas une heure de plus pour des grèves qui n'apportent que des destructions. Les grèves, la démobilisation, et la faible productivité que l'on constate depuis cinq mois ne font qu'aggraver l'extrême difficulté de la situation économique, saper nos intérêts communs et reculer nos chances de sortir de la crise».

Insistant sur la volonté des autorités de persévérer dans le renouveau et dans le respect des accords conclus avec les syndicats, le comité central s'en prend violemment à ceux qu'il accuse de poursuivre des «buts contre-révolutionnaires»: «Nous leur barrerons la route, nous ne pouvons pas permettre qu'ils répandent l'anarchie et le chaos».

«Opposons-nous à l'escalade de l'inquiétude, déclare encore le comité central, formons un front de pondération et de responsabilité pour la défense du renouveau socialiste».

«Renforçons la place de la Pologne dans le monde, confirmons une fois de plus nos alliances avec nos voisins socialistes, qui sont la garantie de nos frontières et de notre indépendance nationale», ajoute le comité central.

Au passage, le P.O.U.P. «se prononce également pour un approfondissement et un élargissement des relations de collaboration entre l'État et l'Église, dans l'intérêt de la patrie et du peuple».

Cet «appel», lancé 24 heures après le 7ème plénum du comité central, marque un net durcissement par rapport aux résolutions qui avaient été publiées mardi soir, estiment les observateurs.

Il coïncide avec la publication d'un communiqué énigmatique et tout aussi inattendu du conseil militaire du ministère de la Défense, qui avait été diffusé peu auparavant par l'agence P.A.P.

Dans ce communiqué, le conseil militaire, dont la composition n'est pas précisée, se déclare «profondément préoccupé par la situation» car «si cette situation devait durer, elle pourrait engendrer des effets hautements négatifs pour le potentiel de défense du pays».

Le colloque sur l'enseignement professionnel est reporté

Le colloque du gouvernement sur l'enseignement professionnel, qui devait avoir lieu ce mois-ci, est reporté «au début de 1981».

C'est ce qu'a confirmé, hier, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, en indiquant qu'il voulait prendre le temps de donner plus d'ampleur au colloque initialement annoncé par son prédécesseur, M. Jacques-Yvan Morin.

En substance, M. Laurin déclare dans un communiqué qu'il préfère, d'ici la tenue du colloque, poursuivre la consultation sur l'enseignement professionnel. Sa décision fait suite aux propos tenus récemment par des membres de la Commission d'étude sur l'enseignement des adultes, qui traite aussi de formation professionnelle, et qui a dénoncé cette sorte d'intrusion du gouvernement à un moment où elle poursuivait ses travaux.

Les personnes qui s'occupent d'éducation admettent généralement qu'elles n'en sont qu'à l'aube de leur réflexion sur l'enseignement professionnel, qu'elles proviennent du ministère de l'Éducation, des milieux d'enseignants ou des commissions scolaires.

Des études ou projets de politique ont tout de même été publiés récemment sur cet enseignement. Au ministère de l'Éducation, un document de consultation a été lancé l'an dernier et fut suivi au mois de septembre d'un document de travail en vue du colloque.

Ce second ouvrage gouvernemental est passablement différent du premier et préconise la formation continue qui, idéalement, permettrait au jeune de faire alterner les études et le travail.

Au niveau secondaire, on entend par formation professionnelle les cours professionnels court et professionnel long; le premier, dont l'existence même est souvent remise en question vise à donner au jeune un début de formation dans un métier; il prend fin en secondaire IV et ne permet pas la poursuite des études.

Fraude de denturologistes aux dépens de la RAMQ

QUÉBEC (PC) — L'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec a effectué une quinzaine de perquisitions aux domiciles et dans les bureaux d'affaires de denturologistes de la région de Québec, hier.

Un porte-parole de la police a déclaré que cette opération s'inscrivait dans le cadre d'une enquête en cours depuis six mois au sujet d'une présumée fraude pouvant atteindre $500,000 qui aurait été commise aux dépens de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Selon les enquêteurs, des individus se seraient procurés avec la complicité d'assistés sociaux des formules de remplacement de prothèses dentaires. Ces formules, obtenues du ministère des Affaires sociales, auraient ensuite été revendues à des denturologistes, leur permettant de réclamer des remboursements pour des prothèses non fabriquées.

La police croit que ce réseau était en opération depuis deux ou trois ans.

4 décembre

par la PC et l'AP

1978: les manifestations contre le chah continuent en Iran. On apprend que la production pétrolière du pays a diminué d'un tiers;

1977: l'Irak quitte une réunion à Tripoli, brisant un front uni des pays arabes contre l'Égypte;

1975: fin des entretiens du président Gerald Ford à Pékin;

1974: un avion charter hollandais s'écrase au Sri Lanka: 191 morts;

1971: attaque indienne sur le Pakistan oriental;

1962: arrestation de centaines d'opposants musulmans et européens du gouvernement Ben Bella en Algérie;

1944: les troupes britanniques se battent dans les rues d'Athènes;

1942: premier bombardement américain sur la péninsule italienne;

1918: proclamation du Royaume serbo-croate et de Slovénie;

1798: la France déclare la guerre à Naples;

1586: la reine Elisabeth d'Angleterre confirme la peine de mort contre la reine Marie 1ère Stuart.

Il est né un 4 décembre: le général Franco (1892-1975).

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 4 décembre 1980

CAHIER 2 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

L'OR & L'ARGENT
GUARDIAN — LES EXPERTS!
COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN (514) 842-8251

Le film canadien comme investissement

3) Comment évaluer un placement en cinéma

par Maud Gagné

Avocate et producteur associé dans un long métrage, Mme Maud Gagné termine aujourd'hui une série de trois articles sur les abris fiscaux dans le secteur cinématographique. Mme Gagné est associée à la firme Robert J. Langevin Communications Marketing, de Québec.

LES forces du marché ont effectué une certaine épuration des investissements cinématographiques offerts en 1980. La tendance au «deal» s'en va suite à la reconnaissance que les prêteurs usuraires et les «dealers» improvisés en producteurs n'ont pas de place. Un producteur de qualité est une personne qui sait mettre au point un scénario susceptible d'intérêt pour les marchés qu'il vise, qui sait attirer les éléments artistiques, c'est-à-dire, vedettes et réalisateurs qui sauront attirer le public visé et ce, pour des cachets proportionnels aux succès escomptés au guichet. Il va de soi qu'il devra savoir reprouper autour de lui des équipes techniques compétentes. Il devra également avoir la compétence requise pour veiller à ce qu'une exploitation commerciale professionnelle soit effectuée pour un prix conforme aux normes de l'industrie. L'investisseur a toujours intérêt à évaluer les mérites de son placement en cinéma par rapport aux autres du même genre offerts sur le marché au moment où il juge opportun de se procurer un abri fiscal de ce type.

Cette dernière décision est fonction de plusieurs facteurs personnels à l'investisseur: le taux d'imposition de l'année précédente et celui des années à venir; s'il est employé ou à son compte; s'il paie ses impôts par versements anticipés; s'il touche des revenus de sources non-canadiennes; l'état de sa planification successorale le cas échéant... De telles données conditionnent également le montant de l'investissement. Il est illogique de dépenser plus d'argent pour en sauver moins, et aucune loi ni règlement ne saurait remplacer la règle selon laquelle mieux vaut se renseigner avant d'investir.

Entre autres, l'investisseur a intérêt à s'attarder au prospectus et non pas aux découpures de journaux qui, dans quelques cas, constituent quasiment de la publicité trompeuse, influençant de façon indue les investisseurs. Les items du prospectus relatifs au bilan de carrière du producteur donneront une idée de la compétence et du sérieux de celui-ci. La comparaison du budget des différents investissements offerts est essentielle. Par ailleurs, la partie du budget intitulée: «Below the line» qui comprend les coûts techniques et de production est basée sur des taux moins négociables ou fixés selon des conventions collectives et est examinée attentivement par la personne fournissant la garantie d'achèvement.

Il est évident que des recettes au guichet, de plus grande importance, seront nécessaires pour qu'un film à plus grand budget rentre dans son argent. Ainsi, plusieurs admettent qu'en général, un film doit rapporter au guichet, de trois à cinq fois son coût de production pour que l'investisseur rentre dans son argent. Toutefois, cette règle peut être adoucie dépendamment des revenus tirés de ventes à des réseaux télévision, la syndication et la télévision à péage. Au Canada, actuellement, un film de 8 millions est considéré comme un film à gros budget et un film de 4 millions, comme un film à budget moyen.

Il est important également d'apprécier l'intérêt du scénario. Par exemple, un film sujet à censure atteindra un marché limité. Il n'y a pas de recette pour garantir qu'un film soit un grand succès. Plusieurs éléments sont intangibles et les goûts du public sont capricieux. Ainsi, certains posent comme principe qu'à Hollywood, 7 films sur 10, de qualité acceptable, entraînent des pertes de 30% et que les 3 autres triplent leurs mises de fonds. D'autres maintiennent que sur 10 films, un rapporte des profits, deux n'entraînent pas de pertes et 7 entraînent des pertes. Mais ces données statistiques n'empêchent pas qu'il est sage pour un investisseur de mettre les chances de son côté.

L'endroit où sera tourné le film peut mériter la considération des investisseurs qui, si le film est tourné dans leur région, peuvent profiter indirectement du stimulant à l'économie qu'entraîne le tournage d'un film dans une région donnée. L'endroit représenté dans le film, lequel peut être différent de l'endroit où le film est tourné, peut également être considéré en regard des conséquences commerciales indirectes qui peuvent résulter de la transmission de l'image d'un endroit donné à des millions de personnes à travers le monde. Par exemple, il est évident qu'un film dont l'action se déroule à Montréal et qui est tourné à Montréal entraînera des retombées économiques directes (salaires, hôtellerie, transport, etc...) et indirectes (promotion touristique, exportation, etc...) plus substantielles pour les Québécois, qu'une production canadienne dont l'action se déroule en Espagne et qui est tourné en Espagne.

En 1978-1979, la plupart des investissements cinématographiques constituaient une offre de participation dans la propriété d'un seul film et les investisseurs se partageaient la part du producteur jusqu'à la récupération de leur mise de fonds. Par la suite, à l'exception de quelques prospecturs, les investisseurs ensemble, recevaient 50% des bénéfices et le producteur, 50%. Il y a eu quelques prospectus, les investisdans lesquels il était offert des participations dans plus d'un film. Un autre encore offrait aux investisseurs des unités dont la somme était inférieure au coût total de la production, les autres unités étant détenues par un associé majoritaire américain.

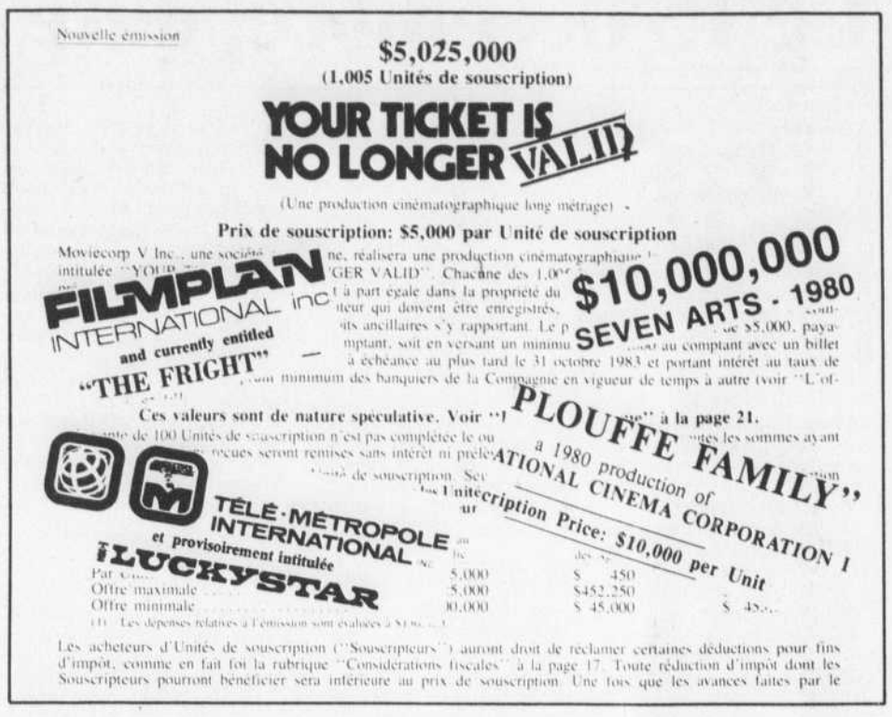
Cette année, différentes structures de participation sont offertes aux investisseurs, en plus des formules traditionnelles de 1978 et 1979. La tendance semble être vers la présentation de prospectus dans lequel l'investisseur acquiert une participation dans plusieurs films. Du fait que ces financements sont plus élevés, il peut en découler un aspect positif en ce sens que les courtiers pourront justifier des dépenses nécessaires à une analyse plus poussée du produit à financer. L'investisseur a quand même intérêt à comparer le prospectus qui lui est offert aux autres sur le marché et à se méfier des préventes ou des agents «prestigieux» qui s'engagent à s'occuper des pré-ventes. Il est évident qu'une agence «prestigieuse» acceptera de s'occuper de la distribution d'un film dans lequel une ou deux des vedettes qu'elle représente reçoivent du producteur des cachets disproportionnés par rapport à leur valeur car cette même agence pourra ramasser les commissions sur les cachets payés. Ainsi, il faut dans ces cas vérifier les cachets payés aux vedettes car il est bien certain que plusieurs d'entre elles, pour des cachets supérieurs à leur valeur, accepteraient de travailler sur un mauvais scénario, ou sur un scénario qui ne leur convient pas. Malgré leur participation, il ne serait pas surprenant de voir cette même agence, qui est aussi celle chargée de la distribution du film s'organiser ultérieurement pour que le film ne sorte jamais par intérêt pour les carrières des vedettes qu'elle représente. Ainsi, l'investisseur serait trompé sur deux fronts. L'investisseur serait bien avisé, autant que possible, de se satisfaire de la solvabilité des organismes ayant des noms impressionnants et des adresses à Beverly Hills ou Los Angeles et qui offrent des garanties sur les ventes. Également, en référence à ces agents de vente et de mise en marché de films, le cas échéant, il serait prudent pour l'investisseur de s'informer des succès obtenus par ces firmes avec des films canadiens et d'autres produits.

Un prospectus mis en marché en 1980 et conçu à Montréal se distingue radicalement des autres offerts sur le marché. Au lieu d'une relation vendeur/acheteur, une relation d'agent/commettant ou de mandat/mandataire, est offerte à l'investisseur. L'investisseur donne mandat au «Gérant» d'acheter pour son compte des droits de propriété dans des négatifs originaux et les droits d'auteur d'un groupe de productions cinématographiques canadiennes portant visa, produites en 1980, donnant droit à l'allocation du coût en capital pour 1980 et choisies en fonction de leur rentabilité virtuelle. D'autres structures semblables sont en formation à Toronto. Ces nouvelles structures doivent être approchées sur le même pied que toutes les autres offertes sur le marché à un moment donné, et comparées avec celles-ci en s'attardant notamment à la qualité de production à laquelle elles s'associent par rapport, par exemple, à un autre prospectus offrant la propriété dans un seul film.

En 1980-81, les investisseurs auront appris des erreurs de 78-79. Ils évalueront en conséquence les prospectus offerts. Les frais de financement sont toujours un point capital à surveiller: même si un prospectus est offert tôt dans l'année cela ne veut pas dire que les frais de financement ne soient pas élevés. Il peut s'agir d'un film tourné en 1980 nécessitant une rallonge financière... Par ailleurs, d'autres éléments du prospectus concernant le film tourné en 1980 pourraient contrebalancer les facteurs négatifs surtout si le financement intérimaire a été effectué par une grande banque ou une institution financière reconnue.

L'industrie cinématographique canadienne est en pleine effervescence et il est essen-

Suite à la page 12


Nouvelle émission

$5,025,000
(1,005 Unités de souscription)

YOUR TICKET IS NO LONGER VALID

(Une production cinématographique long métrage)

Prix de souscription: $5,000 par Unité de souscription

FILMPLAN INTERNATIONAL inc

and currently entitled "THE FRIGHT"

$10,000,000 SEVEN ARTS - 1980

PLOUFFE FAMILY"

a 1980 production of

NATIONAL CINEMA CORPORATION

Subscription Price: $10,000 per Unit

TÉLÉ-MÉTROPOLE INTERNATIONAL et provisoirement intitulée LUCKYSTAR

Les investisseurs ont reçu des propositions souvent très complexes de la part des promoteurs de films tournés dans le cadre d'un abri fiscal. Mais comment dénicher les entreprises qui ont le plus de chance de survivre et de se doter de bases permanentes?

ATTENTION — IMPÔT C.I.I.P.

Centre d'information en investissement pétrolier

Aimeriez-vous connaître comment se font le forage et l'exploration du pétrole tout en profitant de l'abri fiscal.

Participez à nos séances d'information sans aucune obligation de votre part.

Pour un rendez-vous: **522-3132**

Les notaires

PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelleter — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
"conseil, Me Georges Gauvreau"

Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Le synonyme d'un bon placement dans le pétrole

"ALKEBEC-JOFFRE"

Pour des centaines de québécois, Alkebec-Joffre est devenu au cours des dernières années, le véhicule idéal pour participer aux bénéfices de l'industrie pétrolière tout en différent des impôts.

Le fonds pétrolier Alkebec-Joffre no 7 est présentement offert en unités de $10,000, payables $3,500 comptant et $6,500 sous forme de lettre de crédit bancaire.

Pour de plus amples informations et l'obtention d'un prospectus, veuillez communiquer avec les soussignés:

BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.
Division des produits financiers
635 ouest, boul. Dorchester, Montréal (Québec)
Tél.: (514) 871-1175

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____ CODE _____

«Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-dessous dans aucune des provinces du Canada. Veuillez consulter le prospectus à cet effet.»

LES **C.A.** DU QUÉBEC

Bilan: Compétence et excellence

8 000 **C.A. dans l'entreprise ou en cabinet privé:** formation universitaire, stage obligatoire et examen rigoureux.

1000 **cabinets dans toutes les régions,** dont 800 comptant moins de 4 C.A., au service de la petite, moyenne et grande entreprise.

500 **nouveaux inscrits** annuellement au tableau de l'Ordre pour assurer la relève et la progression de la profession.

1 500 000$ **investis annuellement** dans la recherche, la formation continue et l'inspection professionnelle pour assurer la qualité des services et le progrès des sciences comptables.

Voilà un bilan qui reflète l'excellence. Quotidiennement, l'expression populaire «vérifié par un C.A.» est une marque de crédibilité et de fiabilité reconnue par les institutions de notre société.

ca Ordre des comptables agréés du Québec

La formation et la compétence d'un C.A., c'est ÇA qui compte!

AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS 1880

fiscalité

Le 15 décembre, date fatidique pour les compagnies

par
Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Yves Séguin est avocat chez Beaudry, Bertrand et Associés de Hull.

LE 15 décembre, les compagnies à but lucratif constituées selon la Loi fédérale avant le 15 décembre 1975 seront automatiquement dissoutes à moins d'obtenir une prorogation sous la nouvelle Loi.

En effet, le 15 décembre 1975 entrait en vigueur la nouvelle Loi des corporations commerciales canadiennes.

Cette loi modifiant considérablement l'ancienne, un délai de cinq ans fut accordé afin de permettre aux compagnies existantes de se conformer aux nouvelles dispositions.

Ce délai expire dans quelques semaines, soit le 15 décembre, entraînant la dissolution de la compagnie et d'autres conséquences.

Liquidation: Ainsi, dans le cas où une demande de prorogation n'est pas produite, la compagnie est dissoute avec les mêmes effets qu'une liquidation c'est-à-dire que les biens seront distribués aux actionnaires, après le remboursement des dettes: l'existence de l'entreprise prend fin.

Confiscation des biens: Lors de la dissolution, les biens entre les mains des créanciers ou des tiers pourraient être confisqués, du moins temporairement. C'est, semble-t-il, la position des banques qui avisent les compagnies qui n'ont pas encore obtenu leur certificat de prorogation que les argents en dépôt seront confisqués le 16 décembre.

Malgré que cette confiscation soit contestable, il n'en demeure pas moins que plusieurs transactions pourraient être affectées vers le 15 décembre.

Impôt: Le ministère du Revenu fédéral a émis un bulletin expliquant sa position car, s'il y a liquidation de la compagnie le 16 décembre, il pourrait y avoir une incidence fiscale. En effet, en vertu de la Loi de l'impôt, les biens distribués aux actionnaires lors de la dissolution seront réputés reçus à titre de dividendes imposables.

Cependant, le ministère accepterait de ne pas soulever cette imposition si la compagnie demandait une reprise d'existence dans un délai raisonnable, comme le permet la Loi des compagnies.

Reprise d'existence: Si la compagnie est dissoute parce qu'elle n'a pas demandé de certificat de prorogation au plus tard le 15 décembre, elle peut reprendre son existence en suivant certaines formalités qui équivalent, en pratique, à la procédure de constitution en compagnie, avec les frais que cela implique. Si cette reprise est faite rapidement, il ne devrait pas y avoir de conséquences sérieuses.

Modifications: En demandant le certificat de prorogation qui, soit dit en passant, ne coûte rien, la compagnie peut effectuer plusieurs modifications à ses règlements et à son capital-actions. Ainsi, elle peut changer son nom, l'adresse du siège social, le nombre d'administrateurs, le nombre des actions et leurs attributs, etc...

C'est donc une excellente occasion de «moderniser» la compagnie à peu de frais.

Les compagnies qui ont été constituées avant le 15 décembre 1975 devraient donc immédiatement demander leur certificat de prorogation afin d'éviter les conséquences fâcheuses que pourrait entraîner leur inaction.

◆ Cinéma

Suite de la page 11

tiel que cette industrie soit soutenue par des éléments financiers et artistiques. La présence de ces deux éléments est indispensable à un bon produit quelle que soit la grosseur des structures entourant l'offre. Finalement, la transparence dans les prospectus offerts au public doit permettre aux investisseurs sollicités de déterminer avec exactitude l'étendue des obligations contractées envers eux.

Avec plusieurs atouts en main, dont les talents reconnus des gens de chez nous, le développement de scénarios authentiques est prioritaire, sans quoi, le risque d'être coincé à réchauffer des scénarios étrangers de troisième ordre demeurera. Il ne faudrait pas croire que certains producteurs ont su gagner le respect des Américains en 1979 en produisant des imitations risibles. À témoin les paroles du grand critique américain, Arthur Knight, lors du festival de septembre dernier à Toronto: «I think we're all aware down there in Hollywood, that here in Canada we've seen an attempt to imitate Hollywood, but those imitations are frequently ridiculous».

Il faut reconnaître que, malgré la position confortable adoptée par certains étrangers, il existe une pénurie de scénarios valables en Amérique du Nord, ce qui risque de nuire plus que tout le reste à l'industrie. C'est pourquoi, il faut souhaiter la bienvenue en 1981 aux structures de participation permettant de mettre à la disposition des producteurs les fonds nécessaires au développement de scénarios originaux et rentables.

(fin)

INCORPORATION DE COMPAGNIE
(Raison sociale)
Nous sommes spécialistes en la matière
Nous vous procurons vos lettres patentes en moins de cinq (5) jours et nous facturons les frais minimum de base en plus d'un léger supplément pour la recherche et nos services.
Téléphone: 381-8026

BP CANADA INC.
Avis de dividende

AVIS est donné par les présentes qu'un dividende de trente cents (30¢) par action a été déclaré par le conseil d'administration de BP Canada Inc. sur les actions ordinaires, payable le 15 janvier 1981 aux actionnaires inscrits au registre le 3 décembre 1980.

Par ordre du conseil d'administration
JEAN LANGELIER, C.R.
Vice-président,
avocat-conseil général
et secrétaire
Toronto, Ontario
3 décembre 1980

Nous achetons les mobiliers de bureaux usagés
382-5672
Demandez Nick
FUTURIC
AMEUBLEMENT DE BUREAU
9150 av. du Parc, angle Chabanel
Montréal, Qué.
OUVERT SAMEDI JUSQU'À MIDI.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

VÉRIFICATEURS
en comptabilité publique

Nous recherchons des personnes dynamiques désirant poursuivre leur carrière en pratique publique au service d'une clientèle diversifiée de petites et moyennes entreprises, au sein d'un cabinet offrant d'excellentes possibilités de progression et de développement d'aptitudes professionnelles.
Le candidat idéal aura deux années ou plus d'expérience en vérification, sera C.A. ou non et fera preuve d'initiative. La rémunération réflétera les qualifications et l'expérience.
Si vous désirez assumer des responsabilités au sein d'une équipe de vérification sous la supervision directe d'un associé, et offrir à la clientèle tous les services pour lesquels vous avez été formé, vous êtes invité à soumettre votre candidature en toute confiance à:

BÉLANGER, HÉBERT & ASSOCIÉS
234, rue Dufferin, suite 400
Sherbrooke, QC J1H 4M2
A l'attention de M. Nil Allaire, c.a.
Tél. (819) 563-2331

FONDS F-I-C INC.
Dividende no. 72

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de douze cents et demi ($0.12½) par action privilégiée, participante, rachetable (autrefois connue comme action Classe «A»), a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1980, payable le 31 décembre 1980, aux actionnaires suivants:

a) aux détenteurs d'actions privilégiées, participantes, rachetables, inscrits aux registres de la Compagnie à la fermeture des affaires le 29 décembre 1980;

b) aux détenteurs d'actions privilégiées, participantes, rachetables représentées par des certificats au porteur, sur présentation à l'une ou l'autre des succursales au Canada de La Banque Provinciale du Canada (maintenant appelée Banque Nationale du Canada), du coupon No. 70, le ou après le 31 décembre 1980.

Le Secrétaire,
Me François C. Thivierge
Montréal, le 4 décembre 1980.

FONDS F-I-C INC.
Actions ordinaires
Dividende régulier no 15

AVIS est par la présente donné que le dividende régulier de cinquante cents ($0.50) par action ordinaire (autrefois connue comme action Classe «B») a été déclaré payable le 31 décembre 1980 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 29 décembre 1980.

Le Secrétaire,
Me François C. Thivierge
Montréal, le 4 décembre 1980.

Notre Compagnie en pleine expansion, opérant présentement au niveau provincial, souhaite recruter un/une

CHEF DE BUREAU

Pour prendre la direction de notre bureau de Montréal.

Fonctions
Aura sous sa responsabilité tout le personnel du bureau et devra voir à l'exécution et à la coordination des travaux. La personne choisie devra de plus exécuter certains mandats spéciaux à la demande de la Direction.

Exigences
— Détenir un diplôme en techniques administratives.
— Avoir acquis au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente.

Traitement
Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 15 décembre prochain, à l'adresse suivante:

DOSSIER: 3326
Le Devoir,
Case postale 6033,
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

DOMTAR
® Marque déposée de Domtar Inc.

TRADUCTEUR-REVISEUR

Notre service de la traduction recherche les services d'un traducteur-reviseur. Le/la candidat(e) choisi(e) relèvera de la Directrice adjointe et ses principales fonctions comprendront:

— la traduction de textes techniques;
— la révision de textes techniques et administratifs traduits au service ou par des pigistes.

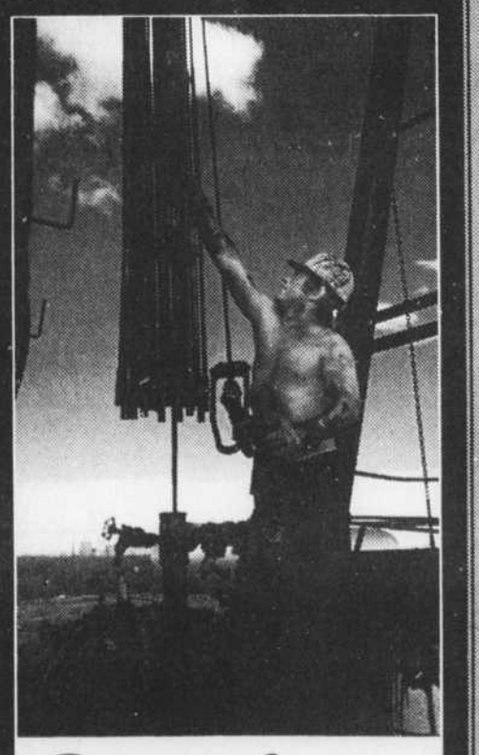
Ce poste saura intéresser un(e) traducteur/trice chevronné(e) possédant environ cinq années d'expérience en traduction technique. L'expérience de la révision constituerait un atout certain.

Domtar offre un bon salaire de départ et une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en mentionnant le dossier no. M80/179, à:

Anne-Marie Langelier
Recruteur
Groupe de services

Domtar Inc.
B.P. 7210
Montréal (Québec)
H3C 3M1



Question d'énergie

NOVA est là!

Au coeur de l'Alberta où elle est née, la société albertaine NOVA a fait de l'énergie sa raison d'être.

Grâce à NOVA, par exemple, le gaz naturel de l'Ouest sera bientôt accessible au Québec. Le gazoduc Trans-Québec et Maritimes, ce n'est pas seulement l'assurance d'approvisionnements sûrs pour le Québec, c'est aussi un apport économique de plus de quatre milliards de dollars.

Quand il est question d'énergie, on retrouve toujours NOVA.



LA SOCIÉTÉ ALBERTAINE NOVA
Case postale 2535, Calgary, Alberta T2P 2N6

AMERICAN A UNE FOULE DE RAISONS DE SE RENDRE À CHICAGO.



Seule American Airlines peut assurer votre transport vers ces dix-neuf grands centres sans que vous ayez à changer de compagnie aérienne. Nous offrons en plus deux vols sans escale de Montréal à Chicago, à des heures pratiques, soit à 9h30 et à 15h30.

Et bien sûr, vous bénéficierez des services exclusifs d'American avant et pendant le vol.

Vous passez la douane à Dorval, vous obtenez d'avance toutes les cartes d'embarquement dont vous aurez besoin pour le voyage, ce qui vous évitera de faire la queue, et nous présentons des courts métrages* sur certains vols vers la Californie et l'Arizona.

Pour obtenir des renseignements complets, appelez votre agent de voyages ou American Airlines. De Chicago, American possède un réseau de correspondances par excellence.

Vos cartes d'embarquement pour le vol aller-retour et les vols de correspondance d'American Airlines seront émises à Montréal.

*2.50 pour les écouteurs.



American vers l'Amérique.

développement régional

Vers la création d'un «Power Corp» de la PME

APRÈS six ans d'existence, le Groupement québécois d'entreprises Inc. semble être parti sur une nouvelle lancée avec l'élection récente de son nouveau président, M. Marc Ruel, qui compte étendre l'an prochain la gamme de services offerts aux quelque 375 PME qui en sont membres.

Encore relativement peu connu, du moins à Montréal, le Groupement se distingue d'autres formations patronales comme le Conseil du patronat ou le Centre des dirigeants d'entreprise par le fait qu'il s'abstient de toute prise de position publique sur des questions politiques, concentrant son énergie sur les services concrets offerts aux membres, dont le plus «gros» compte 240 employés.

Le Groupement, dont le siège est à Drummondville, se distingue aussi par le fait qu'il est lui-même une compagnie dont les membres sont les actionnaires. Chaque entreprise membre doit en effet acheter une action de $1,000 du Groupement, en plus de verser une cotisation annuelle de $350 à $450, suivant sa taille.

Élu à la présidence lors du dernier congrès annuel du Groupement, à Québec, M. Ruel, 44 ans, est pdg de la compagnie Hockey Canadien, de Drummondville. Fondée par un groupe de joueurs de hockey bien connus, cette entreprise qui fabrique des bâtons de hockey est passée il y a un an environ sous le contrôle d'intérêts finlandais, après avoir été vendue par ses fondateurs à des intérêts torontois.

Déçu sans doute d'avoir vu une PME aussi typiquement québécoise passer entre des mains étrangères, M. Ruel vise à doter le Groupement d'un bras financier qu'on a surnommé «la Power Corp. de la PME». Il s'agirait en fait d'une nouvelle filiale qu'on baptiserait officiellement «Groupement financier d'entreprises Inc.».

Comme l'a expliqué au DEVOIR M. Benoit Paré, directeur des communications du Groupement, la nouvelle entité serait une société de gestion chargée d'acquérir des PME menacées de faillite, ou d'achat par des intérêts non québécois. La nouvelle filiale n'achèterait que des participations majoritaires.

M. Ruel se propose par ailleurs de revigorer l'an prochain la seule filiale existante du Groupement, Export-Québec. Créée l'an dernier pour faciliter les démarches commerciales et administratives des entreprises intéressées à l'exportation, cette société a fonctionné jusqu'ici au ralenti. Sa principale réalisation a été la mise sur pied d'un consortium de PME pour la vente de matériel roulant à l'étranger.

Le nouveau président du Groupement se propose en outre de consolider le réseau d'environ 35 «clubs régionaux», qui constitue la base même de la société et couvre toute la province sauf l'Outaouais. Ces clubs réunissent de 15 à 20 dirigeants de PME qui se rencontrent sur une base régulière pour partager leurs expériences de gestion et échanger des solutions concrètes à des problèmes concrets. M. Ruel projette de doter chaque club d'un responsable permanent, qui veillerait à son bon fonctionnement.

À l'heure actuelle, le Groupement québécois d'entreprises offre à ses membres-actionnaires des services de renseignements sur les programmes gouvernementaux et les législations relatives aux entreprises. Il fournit aussi des références à propos de firmes de consultants de divers domaines. Selon M. Paré, le Groupement envisage d'aider les PME qui ont besoin de conseils et d'équipement dans le secteur de l'informatique.

Beaucoup mieux connu dans les régions qu'à Montréal, le Groupement québécois d'entreprises joue un rôle formateur auprès des chefs de PME. Un président précédent, M. Marcel Bundock, président de la compagnie Eastern Paper Box and Tube à Drummondville, a très souvent pris la parole au nom des petits entrepreneurs et des PME.

Son président du conseil Gilles Lefevre et son directeur général Jean-Guy Moreau siègent au conseil d'administration de la Fondation Jacques Gagnon que le Groupement québécois d'entreprise a aidé à fonder en compagnie de la Fédération des Caisses d'entraide économique du Québec, de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec et de la Société d'administration de l'Entraide PME (avec la complicité de l'OPDQ). Cette fondation fait des prêts d'honneur sans intérêt pour les meilleurs projets de développement d'une compagnie (par création ou par acquisition).

Au conseil d'administration du GQE, on retrouve des noms d'hommes d'affaires de Granby, Boucherville, Amos, Baie-Comeau et Alma.

Ciment St-Laurent
nomination



Normand Gougeon

Jacques Baylaucq, premier vice-président, administration et planification, a le plaisir d'annoncer la nomination de Normand Gougeon au poste de directeur de la planification et étude de marché pour le groupe Ciment St-Laurent.
Monsieur Gougeon est président du Comité des salaires de l'Ordre des ingénieurs du Québec et directeur de la Société nord-américaine de planification d'entreprises (NASCP), section Montréal.
Monsieur Gougeon est diplômé en génie chimique de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal et détient un diplôme en administration de l'Université McGill.
Il se joint à Ciment St-Laurent avec plusieurs années d'expérience dans le domaine de la planification d'entreprises. Les bureaux de Monsieur Gougeon sont situés au siège social de Ciment St-Laurent à Montréal.

Des patrons plus optimistes que les économistes

par Michel Nadeau

Les hommes d'affaires se montrent moins pessimistes que les économistes dans l'analyse des perspectives économiques pour l'année 1981 si l'on en croit la présentation faite hier matin par un groupe de panélistes à un colloque organisé par l'Association des MBA du Québec (AMBAQ).

Deux économistes, Mme Caroline Pestieau, directrice des études de recherche à l'Institut C.D. Howe, et M. André Raynauld, maintenant professeur à l'université de Montréal, ont brossé des tableaux assez sombres pour les mois à venir. Par contre, des dirigeants de trois grandes firmes montréalaises, Alcan, Entreprises Canadien Pacifique et Imasco, ont fait preuve d'un optimisme modéré pour 1981 du moins dans les secteurs où évoluent leurs entreprises.

Il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble l'année 1981 ne sera pas une période faste sur le plan économique. Au mieux il faut espérer une situation équivalente à celle de 1980. La reprise ne sera pas avant 1982, dit-on, sans préciser toutefois les facteurs qui pourraient sortir l'économie du marasme actuel.

Dans son exposé, Mme Pestieau a rappelé que pour la première fois depuis 1954, l'économie canadienne affichera cette année une baisse de la dépense nationale brute (DNB).

«L'économie canadienne reprend son souffle au cours de ce quatrième trimestre mais c'est un souffle plutôt faible...»

Mme Pestieau a également souligné que contrairement à ce que plusieurs croient, le taux d'inflation canadien est tout aussi inquiétant que celui des États-Unis; ce phénomène apparaît en observant les indices de déflation de la dépense nationale brute.

Si la récession a tardé à se manifester au Canada, c'est que de forts investissements dans les secteurs reliés aux matières premières ont compensé les effets négatifs. Il faut mentionner également que les entreprises ont profité de la dépréciation du dollar canadien depuis 1976 et du taux élevé des bénéfices avant impôts qui a touché un sommet pour 1979.

Pour l'an prochain, une hausse réelle de 0.4% des salaires et un niveau élevé d'épargne ne permet pas d'envisager un redressement du côté des ménages, selon l'universitaire montréalaise. Des taux d'intérêt élevés décourageront les investissements dans le domaine industriel. La construction de 183,000 unités de logement ne sera pas le stimulant désiré; ce faible niveau d'activité s'expliquera par des taux hypothèques de 13% ou 14%.

La grande question est de savoir si la hausse de 7% dans le secteur énergétique sera suffisante pour maintenir l'activité? Ces investissements énergétiques ne sont que «de faibles sources d'espoir» au lendemain du dernier budget fédéral et en raison du niveau élevé du loyer de l'argent au Canada.

Mme Pestieau croit que les coupures d'impôt promises par M. Ronald Reagan feront croître les taux d'intérêt «à moins d'une réduction rapide des dépenses publiques ou d'un changement de la politique monétaire restrictive. Ces deux éventualités sont peu probables compte tenu des engagements de Reagan vis-à-vis l'establishment militaire et de la détermination de Paul Volcker.»

Enfin, l'économiste du C.D. Howe a remarqué que la politique fédérale n'a pas abouti en ce qui a trait à la réduction de la croissance monétaire nécessaire aux changements de structure économique.

C'est précisément sur ce dernier point qu'a parlé l'ancien président du Conseil économique du Canada, M. André Raynauld qui a relevé les faiblesses structurelles de l'économie du Québec.

Pour le professeur montréalais, l'économie québécoise a besoin d'un profond renouvellement; il faut par ailleurs mettre l'accent sur le développement de Montréal car c'est là que le bât blesse.

Tant qu'à l'évolution du Québec en 1981, la conjoncture suivra de très près celle du Canada. La croissance sera à peu près nulle l'an prochain; en 1982, la reprise serait de l'ordre de 3% environ. L'inflation se maintiendra autour des 9% ou 10% et le chômage au Québec continuera de dépasser de 2% le taux canadien.

Trois dirigeants d'entreprises solidement implantées en Amérique du Nord, ont donné leur point de vue, sur le sujet en apportant des nuances. Pour M. François Sénécal-Tremblay, vice-président, planification générale à l'Alcan, la reprise de l'économie en 1982 pourrait être suivie d'une rechute en 1984-1985.

«La moyenne d'investissements annuels de notre entreprise est de $200 millions actuellement. Elle devrait se maintenir à $100 ou $125 millions pour le restant de la décennie.»

M. Sénécal-Tremblay est d'avis que l'augmentation du revenu disponible et l'impact des ménages à deux revenus devraient avoir des effets positifs pour l'économie québécoise dans les années 80. Par contre, il faudrait s'interroger sur l'importance de développer la PME (petite et moyenne entreprise) dans le cadre de la nécessaire réorientation industrielle du Québec, selon le dirigeant de l'Alcan.

Le directeur général au développement des Entreprises Canadien Pacifique, M. Louis Riopel, a reconnu que son entreprise ne suit pas les fluctuations économiques des régions au Canada. On n'étudie pas le comportement prévisible des provinces notamment le Québec où le CP n'a que 5% de ses immobilisations. La perspective des gens de la Place du Canada à Montréal est surtout sectorielle. Après avoir tracé l'évolution dans les six principaux secteurs d'activités des Entreprises CP, M. Riopel conclut que les régions — dont le Québec — suivront l'évolution de la performance des industries prioritaires, à chaque endroit. «Le taux de croissance sera un peu négatif cette année et un peu positif l'an prochain,» a ajouté l'homme d'affaires montréalais.

«L'économie est présentement sur un plateau de trois ans qui s'étend de 1979 à 1981.»

Pour sa part, le vice-président à la planification au groupe Imasco, M. Bernard Matte s'est dit plus optimiste que les deux économistes. «On note des indices favorables du côté des intentions de dépenses des consommateurs.»

Pour ce qui est du Québec, la situation pourrait s'améliorer en raison de quatre facteurs: mise en valeur du potentiel hydro-électrique, le développement du secteur des entreprises de matériel de transport, la renaissance de l'industrie minière et la reprise de la construction commerciale à Montréal.

Cependant des allègements fiscaux seraient souhaitables pour améliorer le climat aux yeux des cadres supérieurs.

L'optimisme a surtout été perçu dans les propos du ministre d'État aux Finances, M. Pierre Bussières qui a affirmé que l'économie canadienne sera marquée d'un accroissement de 1% l'an prochain. Le redressement s'effectuera entre 1982 et 1985 alors que la croissance touchera 3.6%.

SODECOM



M. Paul Dell'Aniello



M. Jean-Paul Nadeau

Monsieur René Bourdelais, président du conseil d'administration de la Société de développement de l'entreprise québécoise SODECOM INC., annonce que monsieur Paul Dell'Aniello, Ph.D. et monsieur Jean-Paul Nadeau sont proposés comme administrateurs de SODECOM INC.
Monsieur Paul Dell'Aniello est titulaire de la chaire de management à l'Université du Québec à Montréal et membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises.
Monsieur Jean-Paul Nadeau est directeur général adjoint, planification et développement à la Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec et membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises et coopératives.
SODECOM est la SODEQ de Montréal. Elle procède actuellement à une émission publique de ses actions par l'entremise de courtiers en valeurs mobilières du Québec.

Au Chalet Suisse

Si vous allez à Québec, laissez-vous séduire par l'originale cuisine helvétique.
Venez savourer en plein coeur du Vieux-Québec l'une de nos délicieuses spécialités: l'onctueuse Fondue suisse, la fameuse Raclette Valaisanne, ou goûtez à nos grillades de choix et nos excellents fruits de mer!
Bien entendu, la carte American Express est toujours la bienvenue!
Au Chalet Suisse,
26, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec
Réservations: (418) 694-1321

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.MC
Sortez en grand

La Jeune chambre doit agir comme «agent mobilisateur»

La Jeune Chambre de commerce de Montréal devrait partir en croisade et rencontrer tous les groupes organisés de la région économique de Montréal pour leur vendre le développement économique de Montréal dans toute sa dimension sociale.

Tel était le message d'Alfred Rouleau, président du mouvement Desjardins, qui parlait hier devant les membres de la Jeune Chambre de Montréal.

«Je vois pour vous un défi extraordinaire: de septembre 81 à septembre 82, agir comme agent mobilisateur pour faire tomber les préjugés qui bloquent le développement économique», a ajouté Alfred Rouleau, après avoir terminé son discours-épître sur «L'implication, outil essentiel du développement économique».

Reconnu comme le meilleur vendeur de la Jeune Chambre, M. Alfred Rouleau a été nommé d'office président d'honneur de la campagne de recrutement qui commence. La Jeune Chambre fêtera en mai son cinquantième anniversaire, avec notamment un dîner-gala.

«On voit actuellement à Montréal les élites prendre en mains le développement économique de la ville. Mais en terme d'avenir, en 1980, je doute que ce soit possible de réaliser les objectifs visés si on s'asseoit exclusivement sur l'élite. Il faut absolument que vous mettiez la population dans le coup», a précisé le président de l'Institut national de productivité. Il a cité comme exemple la Beauce où les entrepreneurs ont su mobiliser la population et on peut encore décider une corvée générale.

«Votre implication dans le développement peut prendre la forme d'une participation à un mouvement de sensibilisation et de mobilisation de la population pour l'inciter davantage à se regrouper et à prendre en mains son propre développement», a précisé M. Rouleau.

À l'heure où l'on prépare activement un Sommet sur Montréal par des tables sectorielles, le président du mouvement Desjardins a donc rappelé que le développement de la ville ne doit se faire ni contre ni sans l'ensemble de la population. Il a évoqué le Sommet populaire sur Montréal, tenu il y a quelques mois à l'invitation du Conseil central de la CSN, qui sonnait une certaine mobilisation des forces populaires agressées par le développement sauvage d'une métropole aux mains des promoteurs immobiliers et des marchands.

M. Alfred Rouleau a salué un changement majeur dans le climat du milieu des affaires, avec notamment la création du CIDEM et la promotion de Montréal par les Chambres de commerce francophone et anglophone. Au sujet du Cidem, M. Rouleau a déclaré qu'il n'était pas trop tôt que l'administration municipale se lance dans une vaste croisade du développement. Quant aux tournées de promotion hors Québec, le président de l'INP espère qu'elles «contribueront à long terme à contrecarrer et à effacer les cicatrices laissées par certaines réactions hystériques et non justifiées, véhiculées à l'étranger par une certaine presse et une certaine propagande contre la loi 101», et à rendre le milieu d'affaires anglophone plus positif par rapport au Québec.

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

13½% Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.

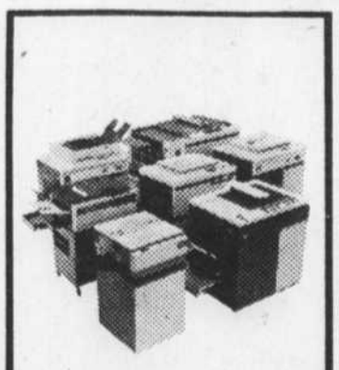
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000

Sept-Îles: 968-1830 Rivière-du-Loup: 862-7286 Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 Québec: 688-0630 Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 Lévis: 833-4450 Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 Trois-Rivières: 379-7230 Ottawa: 238-4900

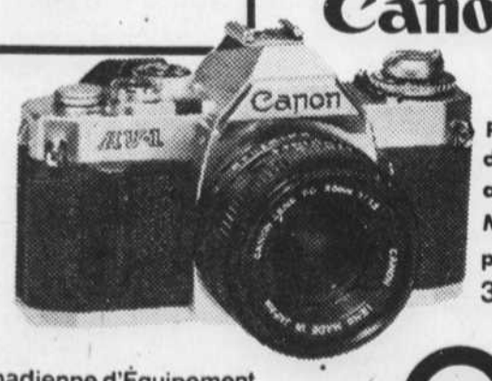
Gratuit! Un Canon AV-1 avec tout achat ou location d'un ou plusieurs nouveau copieurs Canon entre le 1 décembre et le 31 décembre, 1980



Nous vous conseillons donc de venir voir notre gamme de copieurs polyvalents à grand rendement car, pour tout achat ou location d'un ou plusieurs nouveau copieurs entre le 1 décembre et le 31 décembre 1980, vous aurez droit à un petit cadeau, un appareil reflex Canon AV-1 mono-objectif! L'AV-1 est un appareil à priorité d'ouverture. Il suffit de choisir l'ouverture... le cerveau électronique de l'appareil décide de la vitesse d'obturation nécessaire, automatiquement! Pour d'excellentes copies - et d'excellentes photos - misez sur Canon!

Offre limiteé:
venez voir la gamme de copieurs Canon dès aujourd'hui.

Canon



pour plus d'information appelez Marc Paquet, poste: 270
342-5151

Cie Canadienne d'Équipement de Bureau Ltée
5990 Côte de Liesse, Mtl.
H4T 1V7

GE

Nominations à Hydro-Québec



Louis G. Boivin — *Raymond Fournier* — *Alain Gaudette* — *John Sinanis* — *Gaston Turenne* — *Gilles Poirier*

Le vice-président Programme d'équipement d'Hydro-Québec, M. Paul Amyot, annonçait récemment la nomination de cinq directeurs et d'un adjoint administratif.
Ce sont M. Louis G. Boivin, directeur, Postes, Édifices et Télécommunications
M. Raymond Fournier, directeur, Planification
M. Alain Gaudette, directeur, Lignes de transport
M. John Sinanis, directeur, Coordination et Contrôle
M. Gaston Turenne, directeur, Équipements de production
M. Gilles Poirier, adjoint administratif du vice-président.
La vice-présidence Programme d'équipement est chargée de la planification, de la conception, de l'ingénierie et de la construction des aménagements de production hydrauliques, thermiques et nucléaires, des postes de transformation, des lignes de transport et de répartition, des réseaux de communication, ainsi que des édifices et ouvrages connexes.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Marché indécis

La Bourse de Toronto a clôturé sur une note irrégulière, hier, après avoir vainement tenté d'enrayer le mouvement de baisse des deux derniers jours. L'indice composé a cédé 2.72 points à 2365.22.

Les gains ont cependant été plus nombreux que les pertes: 293 à 244 et 217 valeurs étaient stationnaires. Quelque 7.18 millions d'actions ont été traitées et la valeur globale chiffrait $92.99 millions.

Sept des 14 secteurs du marché ont accompli des progrès, les aurifères venant en tête avec un gain de 58.76 points à 5511.02. Les pipelines ont subi les plus lourds revers, soit une perte de 17.10 points à 2391.88.

Les actions d'Alberta Gas Trunk Line sont cotées à partir de ce jour selon la nouvelle raison sociale de cette maison: Nova, An Alberta Corp.

Parmi les industrielles échangées mercredi, National Trust gagne 2 à $28, Provigo 1 1-2 à $47 1-2, Southam 1 1-2 à $42, Fraser Inc. 1 1-2 à $23 et Pembina Pipe Line 1 1-2 à $14 1-4.

Alberta Natural Gas perd 1 1-2 à $20 1-2, Asbestos Corp. 1 1-2 à $28 1-2, Dome Pete 1-2 à $75 1-2, Alberta Gas A 1-2 à $38 1-2 et Banque royale 3-8 à $60.

Dans le secteur minier, Camflo Mines gagne 2 à $47 1-2, Dome Mines 1 3-8 à $124 3-8 et Campbell Red Lake 1 1-4 à $79 1-2. United Siscoe Mines cède 7-8 à $23 1-8 et Placer Development 1-4 à $28 1-2.

Parmi les pétroliers, Phoenix Canada Oil prend 3 1-8 à $23 3-4, Trinity Resources 1 3-4 à $24 1-2 et PanCanadian Pete 1 1-4 à $98. Scurry-Rainbow abandonne 1 à $71 et Ranger Oil 5-8 à $24 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	600	$7⅜	7⅜	7⅜	
Aby Gin w	200	$16	16	16	−1¼
Abtl Prce	9223	$25½	25	25¼	
Abitbi 7½p	140	$36¼	36¼	36¼	− ¼
Abitbi 10	z50	$48	48	48	
AdanacM	7200	420	410	420	
Afton Min	350	$48	47½	47½	− ½
AgnicoE	14600	$21¾	21⅜	21⅜	
Agra Ind A	1505	$8¾	8⅜	8⅜	− ⅛
Akaitcho	2000	275	275	275	+10
Albany	43575	335	325	335	− 5
Alt Energy	13890	$24	23⅜	24	+ ½
AltaGasA	35955	$39⅛	38½	38½	− ⅜
Alta G Cp	105	$63	63	63	+ 1
Alta G E p	z20	$17¼	17¼	17¼	
AltaG9.76	1267	$23⅛	23	23	− ¼
Alta G7.60	1736	$18	17¾	17¾	
Alta G 6⅜	1550	$54	53½	53½	− ½
Alta G 6½	5215	$33⅞	33⅛	33½	− ¼
Alta Nat	500	$21	20½	20½	−1½
Alcan	42955	$42¾	42	42⅜	− ¼
AlgomaSt	8616	$38¾	38¼	38¾	+ ¼
AStel p	z45	$23⅛	23⅛	23⅛	
Alum 3rd p	200	$22⅜	22⅜	22⅜	
Am Eagle	5400	420	405	415	+ 5
AmLeduc	41220	103	97	97	− 3
AndresWA	z10	$13⅞	13⅞	13⅞	
AndresWB	z10	$13⅞	13⅞	13⅞	
Ang Am 6¼	325	$53	53	53	
Ang CT 290	340	$26	26	26	
Ang CT 315	z60	$28	28	28	
Ang D Gld	13000	440	425	425	
AngUDev	4700	280	270	280	−20
Aquitaine	5550	$43⅞	42¾	42¾	−1¼
Arbor C	8000	$5½	5½	5½	
Argosy	42600	160	150	151	− 8
Args 250p	120	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
ArgusBpr	425	$23¼	23	23	− ¼
ArgusCpr	130	$5¾	5¾	5¾	
Asamera	2300	$23⅛	23	23	− ¼
Asbestos	5501	$28½	28½	28½	−1½
AsocPorc	3511	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ¼
Astral	300	425	425	425	+ 15
AtcoA	1850	$26⅛	26¼	26⅜	
AtlCCop	9100	141	140	141	+ 1
Atlas Yk	47300	190	175	190	+15
AtoHard A	400	$11	11	11	
BBCMp	600	$21⅜	21⅜	21⅜	− ¼
BC Sugar A	1350	$46¾	46½	46⅝	− ⅛
BP Can	4206	$40⅛	39½	40⅛	+ ⅛
Bachelor	3400	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Bakertalc	12600	180	170	170	−10
Banister C	231	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
BankBC	1215	$46⅞	46	46⅞	+ ⅜
Bank BC r	10870	250	212	230	+25
BankMtl	17790	$34¼	33⅜	33⅜	− ⅞
Bank NS	13565	$35¼	34¾	34⅞	− ⅜
Bankeno	3400	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Barex	17000	35	32	35	
Bary Expl	9100	185	170	185	+ 5
Basic Res	5922	$13¼	13	13¼	+ ¼
Baton B	925	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Becker B p	600	$11½	11½	11½	
Bell Canad	75313	$20⅞	20⅜	20½	+ ⅛
Bell Apr	z2	$59¾	59¾	59¾	
Bell Cpr	215	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Bell 1.80	3360	$18	17⅜	17⅜	− ¼
Bell 1.96	1040	$24½	24⅜	24⅜	+ ¼
Bell 2.05	6100	$22⅜	22⅜	22⅜	
BethCop	204	$37	37	37	− 2
BighartOG	1600	$7	6⅞	6⅞	− ⅜
Biltmorel	1900	$7	7	7	+ ⅛
Biltmo Ap	1200	$7	7	7	+ ¾
BlHawk	19900	93	86	88	− 1
Blackwod	1200	450	450	450	+ 5
Bombr	z10	$16⅞	16¾	16¾	
Bonza O	6814	$13¼	12⅝	12¾	− ¼
BonanzaW	3900	$5½	5¼	5½	− ⅛
Bow Valy	16650	$23⅛	22⅞	23⅛	+ ⅛
BowVly7	700	$84	84	84	+ 2
Bralor Res	4400	$17¾	17¼	17¾	+ ¾
Bramalea	600	$17	17	17	+ ⅛
BrascanA	3027	$36¾	36¼	36⅜	+ ⅛
Brscn 8½	600	$23¾	23¾	23¾	
Brenda M	950	$28½	28¼	28¼	− ½
Brinco	11200	$12	11⅜	11½	− ⅜
Brincop	933	$7¼	6⅞	6⅞	+ ⅛
BCFP	13802	$17	16¼	17	+ 1
BCFPpr	130	$34	34	34	
BCRIC	95820	$6¼	6	6⅛	
BC Phone	5337	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
BCPh 4.84	380	$11	10¾	11	+ ¼
BCPh 5.15	z15	$45½	45½	45½	
BCPh 6pr	z120	$56¼	53¼	56¼	
BCP 7.04 p	z75	$16¾	16¾	16¾	
BCP 10.16p	100	$25	25	25	
Broul Reef	97260	465	425	450	+20
Brunswk	3639	$17⅞	17½	17½	− ⅛
BuddCan	9210	$9¼	8¼	9¼	+ ¾
CC Yachts	22700	390	385	390	
CAE	3662	$26	25¾	25⅞	
CCL Ind	3000	$7	7	7	+ ¼
CIL	z10	$34⅞	34⅞	34⅞	
CME Res	79000	$5¼	495	5	+20
CadFrv	1601	$24¼	23	24¼	+1¼
Cad Frv A	417	$7⅜	7¼	7¼	− ⅛
Cal Pow A	20240	$18⅞	18	18¼	− ⅜
Cal P 4p	z15	$48¼	48¼	48¼	
Cal P 9.80	200	$9⅝	95	95	− 1
Cal P 2.36	500	$23½	23½	23½	+ ½
Cal P 8¾	260	$83¼	83¼	83¼	+ ¼
Calvert	8300	310	300	300	−10
CamelOG	9700	$10¼	10	10	
Camflo	5350	$47½	45½	47½	+ 2
CampRL	5670	$79½	78	79½	+1¼
CampRes	z1	$15½	15½	15½	
CanCem	26711	$13⅜	13½	13½	
CCem 6½	z23	$12	12	12	
CCem 2p	4153	$14½	14¼	14⅜	− ⅛
CDC	53650	$13⅜	13	13⅛	− ⅛
CDC pr B	2055	$150	148½	148½	− 1
CDC 1980	12910	$20½	20⅛	20½	+ ⅛
CanMalt	600	$35¼	35	35¼	+ ¼
CNor West	3870	$37⅞	37¼	37½	− ¼
CanPEnt	29850	$27¼	27	27¼	+ ⅛
CPackrs	300	$34⅜	34¼	34⅜	+ ¼
CanPerm	2033	$20¼	20¼	20¼	
CPerm 6¾	100	$23½	23½	23½	
CPerm 8	500	$19	18¼	19	+ ¾
CS Pete	7400	$13	12¾	13	+ ¼
Can Trust	3242	$26⅜	26¼	26⅜	− ½
CTrust 7¼	500	$21	21	21	
CTr w	10100	$7¼	7	7¼	
CTung	550	$45¾	45	45¾	+ ¾
CdnArrow	1200	220	220	220	
CCablesyA	2800	$17¼	17	17	
CCablesyB	14471	$15¼	15	15¼	+ ¼
CC Man Y	100	$11	11	11	
CCurtis	5800	106	105	106	+ 1
CFormst	1620	$14	14	14	
CFoundpr	100	$10⅝	10⅝	10⅝	
CGE	602	$32½	32½	32½	
CHydropr	400	$9⅞	9⅞	9⅞	
CIBkCom	16854	$27½	27⅛	27½	+ ⅛
CLencour	21100	130	121	122	− 3
CMarconi	6300	$23	23	23	− ⅜
CNat R	48580	$27⅜	26¼	27	+ ⅜
CNat 8.50	1560	$58½	56	58	+4¼
COcdental	5020	$14⅞	14⅜	14¾	
CPLtd	29698	$48¼	47¾	47⅞	− ⅛
CPL Ap	3110	$9	9	9	+ ½
CReserve	2620	$24	23⅜	23⅜	− ⅛
CdnTire	200	$28½	28⅜	28½	
CdnTire A	4748	$30⅜	30	30⅜	+ ⅛
CUtil 6pr	z30	$53½	53½	53½	
CU 10¼	600	$25½	25¼	25½	+ ½
CUtil 7.30	400	$17	17	17	
CUtil 2nd	940	$24⅜	24⅜	24⅜	− ⅜
Canbra	1000	$9	9	9	− ¼
CandelOil	1020	$31	30½	31	+ 1
Canray	8400	370	360	360	
CanronA	28450	$17¼	17	17¼	+ ¼
Cara	500	$7½	7¼	7½	− ⅛
CaraA	4000	$7½	7¼	7¼	
CarlOK	3700	$10¼	9⅞	10¼	+ ¼
CarlAp	100	$20	20	20	
CarlBp	400	$25	24⅜	25	− ½
CarmaA	40600	$16	15⅞	16	+ ⅛
Carma 8.75	500	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
CarolinM	425	$48	47¼	47¼	− ¾
Car	900	425	425	425	−50
Celanese	8650	$9¾	9½	9¾	
Celan 175p	300	$15⅝	15½	15½	− ⅛
CtlEstA	100	$12½	12½	12½	+ ½
CentPat	2700	$8⅝	8½	8½	
Chnclr	7273	$6	5⅝	6	+ ¼
CharterOil	1500	315	305	305	− 5
Cherokee	2700	$10¾	10½	10¾	
ChibKay	8900	57	56	57	+ 2
ChieftanD	475	$24¼	23¾	23¾	− ¼
Chromaco	300	390	385	385	−15
Chrysler	1400	$7⅜	7¾	7¾	+ ⅛
Clarion	2700	$8¾	8½	8½	− ⅛
Cockfield	305	415	405	405	−20
CoinL	106500	190	150	175	+28
Cmplx	1600	310	300	300	− 5
Cominco	10210	$72¼	71⅛	71¾	− ¼
ComincoA	100	$23	23	23	
ComCapTr	200	$6¼	6¼	6¼	
CC Tr p	200	$9	9	9	
ComrclOG	7750	420	410	415	
Computel	z40	365	365	365	
Coniagas	5200	$6½	5¾	6	− ⅛
ConBathA	14437	$23¼	22¾	23	+ ¼
ConFardy	10500	390	375	385	+ 5
CDurham	40100	$5¼	480	5	− ⅛
C Marben	8700	205	192	200	+ 5
Cons Pipe	1500	$6⅞	6¾	6¾	+ ⅛
Cons Prof	41906	350	340	350	
C Rambler	1300	480	475	480	+ 5
C Rexspar	14500	130	115	120	+14
Consoltex	1000	$6⅞	6⅜	6¾	
ConDistrb	5010	$10½	10	10½	+ ⅛
Conventrs	9700	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Conwest A	1500	$9⅝	9	9⅝	+ ⅜
Conwest B	2300	$7¾	7½	7¾	
CooperC	100	$6½	6½	6½	− ⅜
CopFields	250	$18¾	18¾	18¾	− ¼
Corbyvt	900	$28½	28½	28½	+ ¼
CorbyB	100	$27	27	27	+1¾
CFalconC	17211	$13⅜	13½	13⅜	+ ¼
CosekaR	8100	$26½	26½	26½	− ⅜
Coseka 7p	1000	$12⅞	12½	12½	− ⅜
CostainLtd	1100	$10	10	10	
Courvan	6500	183	180	180	− 5
Craigmt	1225	$7	6¾	6¾	− ¼
CrainRL	1400	$15¼	15	15⅛	
Crwn Life	z22	$95½	95½	95½	
CZelrbaA	1295	$29	29	29	
Crush Intl	300	$17¼	17⅛	17¼	+ ¼
Cullaton	10505	$15¾	15	15½	
CuvierM	11100	104	96	99	
Cyprus	25311	$26¼	25¾	26	+ ⅛
CzarcRes	14800	$18¼	17¾	18	+ ¼
DRC Ltd A	700	$7½	7½	7½	
Dalco Pet	25200	$10¼	9⅞	10¼	+ ¼
Dale-R pr	250	$6	6	6	+ ⅛
Daon Dev	14500	$11⅜	11¼	11⅜	− ½
DaonA	500	$6½	6½	6½	− ⅛
Daon 8¾p	1300	$7½	7¼	7¼	− ⅛
Daon 9½p	500	$8½	8⅜	8½	− ⅛
Dejour	175100	220	196	220	+22
DEldona	49750	375	340	340	−25
Delhi Pac	32825	167	158	160	− 5
Denison	7878	$58½	57¾	58½	+ ¾
DicknsnA	5475	$15	14	15	+ 1
DicknsnB	4600	$14¾	14	14⅝	+1⅛
Digtech	800	$12¼	12	12	− ½
Discovry	8900	$5½	5	5½	
DofascoA	3220	$42½	42	42¼	+ ¼
Domanl	2650	$11⅜	11¼	11¼	− ⅜
DomeMine	1950	$124½	123	124⅜	+1⅜
DomePete	35817	$76⅛	75	75½	− ½
DPeteAp	2181	$18	17¾	17⅞	− ⅛
DPeteBp	416	$18	18	18	
DBridge	9915	$23¾	23	23½	+ 1
DExplor	52000	285	256	268	− 7
DomStore	2975	$20½	20⅜	20⅜	− ⅛
D Textie	5887	$17¾	17⅝	17¾	+ ⅛
Domtar	21385	$30	29	29⅞	+ 1
Dr McC A	1955	$11⅜	11⅛	11¼	
Dunde Pal	40650	130	105	130	+20
Dunraie	10000	340	330	340	+15
DuPont A	500	$31½	31½	31½	
Dustbane	415	$9½	9⅜	9½	− ⅛
Dylex L A	21352	$13¾	13½	13½	− ¼
Dynamar	16600	$6	5⅝	5¾	
E-L Fin	700	$12¾	12¾	12¾	
EstMirtic	4380	$6¾	6½	6¾	+ ¼
EastSul	3395	470	440	440	−30
EstnProv	5300	$19⅜	19½	19½	+ ½
EgoRes	14080	255	245	255	− 4
Elhom	5650	$16⅛	16	16	− ⅛
Emco	2100	$13⅞	13¾	13¾	
EnrgyRes	3550	320	310	315	+ 5
EquiTrust	200	$6¼	6¼	6¼	
Extndcar	18300	$14	13⅝	13⅞	+ ⅛
Extd A	1000	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Fibrg Nik	1330	$108	107	107	− 1
FathmOcn	1600	250	250	250	+ 4
FedIndA	6500	$13¾	13⅜	13⅜	− ⅛
FedPion	100	$46	46	46	
Finning T	1425	$34	33⅜	34	+ ¼
FiranGndl	3200	190	180	190	
F Calgary	41500	420	405	410	−10
F Calgry r	64475	35	30	35	+ 2
F City Fin	1000	$12¾	12½	12¾	− ¾
F City wf4	1500	$9	8½	8½	+ ¼
F Cty Tr A	100	$9½	9½	9½	
F Cty Tr C	1000	$6⅝	6⅜	6⅜	
FMar	25800	375	350	375	+35
Foodex p	1325	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
Ford Cnda	550	$48⅜	48⅜	48⅜	− ⅛
F Sea Apr	100	$7	7	7	
Francana	2613	$22	21¾	22	+ ½
Fraser	2575	$23	21½	23	+1½
Fruehauf	200	$11⅝	11⅝	11⅝	− ⅜
GM Res	5900	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Galveston	5200	255	250	250	− 5
Garbelip	100	410	410	410	
GazMetr	200	$7	7	7	
GenBaker	500	$13½	12¾	13½	
GDistrbA	1000	$13⅜	13⅜	13⅜	
GDistrbw	4900	$6¼	6⅛	6⅛	− ¼
GMC	1829	$52⅜	51	52	+1⅜
Genstar L	20377	$40⅜	39⅞	40½	− ½
Gnstar 2.35	2875	$43	42	42	−1¼
Gnstar 1.50	z1	$85¼	85¼	85¼	
Gesco Dis	500	310	295	300	−25
GiantYk	100	$33½	33½	33½	− ¾
Gibraltar	3550	$16	15¾	16	
GlbeRityp	7560	$18	17½	17⅞	− ⅛
GoldaleA	28050	$15¾	15	15⅜	+ ⅜
GoldundM	73700	335	320	320	− 5
GraftG	200	$16¾	16¾	16¾	
GraftGA	1100	$18	18	18	
GraftGp	100	$28	28	28	
Grandma	13600	385	370	375	
Granduc	11000	405	390	395	−10
GL Nickl	1000	149	146	146	+ 1
GL Forest	200	$71	71	71	+ ¼
GNFin	2494	$8½	7¾	8⅜	+1⅛
GtWestS	3500	440	425	440	+15
GGoose	100	$6½	6½	6½	
GreyhndC	750	245	245	245	
Greyhnd	600	$19⅛	19	19	+ ¼
GuarTrp	575	$13⅜	13½	13⅜	
GulfC	154425	$24⅜	23⅜	24¼	− ¼
Gulfstrem	54693	$9¾	9½	9⅝	− ¼
HCI Hldg A	100	$45¼	45¼	45¼	− ¾
HCI Hldg B	200	$46	46	46	+ 1
Halifax D	700	350	340	350	
H Group A	400	$7⅛	7⅛	7⅛	
Hardee	23150	117	107	115	+ 8
HardCrpA	6000	195	190	190	
HardCrpC	150	170	170	170	−10
HarlequnA	2500	$25¾	25⅜	25½	
HatleighA	1646	485	475	485	+10
Hawker	14335	$22½	21½	22	+ 1
Hawker pr	z5	$57¼	57¼	57¼	
Hayes D	100	$9	9	9	
HighfieldA	300	380	380	380	
HolingerA	z87	$44½	44⅜	44⅜	
HowdnDH	800	$12	12	12	
H BayMng	8772	$34½	34	34	− ¼
H BayCo	1970	$27¼	26⅞	27¼	
HBCpr	1453	$16⅝	16⅜	16⅜	− ⅛
HBOilGas	11311	$27⅜	26⅝	27⅛	+ ⅛
Hu-Pam	14700	155	130	145	+ 5
Husky Oil	33262	$19⅝	19¼	19½	+ ⅛
Hydra Ex	13680	235	225	230	+ 5
IAC	13950	$11⅛	10⅞	11⅛	
IAC 4½p	100	$70	70	70	
IU Intl	8384	$24⅞	24½	24¾	+ ¼
Imasco	1966	$34¼	33½	33½	− ¾
ImpOilA	28662	$36¼	35⅛	35½	− ⅜
ImpOilB	z31	$35½	35⅛	35⅛	
Inco	96929	$24⅜	23¾	24	− ⅜
Inco 7.85	1600	$18½	18¼	18⅜	+ ⅜
Indal	920	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
InlandGas	942	$13⅞	13¾	13⅞	
InlandGp	100	$9¼	9¼	9¼	+ ¾
InlandGr	14208	15	10	11	
Inter-City	11385	$17	16½	16½	− ½
Intrmetco	500	$12½	12½	12½	
IBM	z495	$82	79¾	82	
IntMogul	9250	$14	13⅜	14	+ ¾
IMogulA	100	$16¼	16¼	16¼	− 1
Intl Thom	10300	$9½	9½	9½	
IntprPipe	15143	$15⅞	15⅜	15¾	− ⅛
Ipsco	300	$35⅜	35⅛	35⅜	+ ¼
InvGroup	325	$20	19½	19½	− ½
IronBayT	150	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Irwin Toy	1483	485	475	485	+10
Island Tel	331	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Ivaco	800	$23	22¾	23	+ ¼
IvacoDp	2715	$22½	22½	22½	+1¼
JQRes	9460	161	155	155	− 5
Jannock	1104	$14½	14¼	14¼	− ¼
Jannock 8	695	$11⅜	11⅜	11⅜	− ⅛
Janockwf2	600	$8¼	8	8¼	− ¼
Jorex Ltd	12800	111	105	111	+ 3
Joutel	60650	259	241	243	− 2
Kaiser Re	1524	$47	46⅜	47	− ⅛
Kam Kotia	16100	$10¼	9⅞	10⅛	− ⅛
Kaps Tran	14000	123	118	120	+ 4
Keeprite	5007	$18	16¾	18	+1¼
KellyDA	600	$10⅜	10⅛	10⅛	+ ¼
KerrAdd	13874	$20¾	20¼	20½	
K Anacon	29900	148	140	145	+ 4
LabattA	6810	$27¾	27⅜	27¾	+ ⅛
LabMin	1570	$52	52	52	+ 1
Lacana	9210	$13	12⅞	13	
Lacanaw	1400	$9⅛	8⅞	8⅞	+ ⅛
LaidlawA	200	$8⅞	8¾	8¾	− ⅛
LaidlawB	26550	$8¾	8½	8⅝	+ ¼
Laidlaw 8	300	$7	6¾	7	+ ¼
LOntCem	3411	$7½	7⅛	7⅜	
LShore	6672	$45	44¼	45	+ ¾
LarderRes	32000	245	230	235	− 5
LasitrKm	1200	175	175	175	− 5
Laurasia	27625	205	192	194	− 9
LauFinp	2136	$14¾	14	14¾	+ 1
LavaCap	4800	$10½	10⅜	10½	
Leighinst	1320	$13⅞	13⅜	13⅞	+ ⅛
LLLac	910	$37	36½	36⅜	+ ⅛
LoblawCo	4960	$7¼	7¼	7¼	
LobCopr	350	$22½	22½	22½	+ ¼
LobLtdAp	100	$14⅛	14⅛	14⅛	
LobLtdBp	z40	$13¾	13¾	13¾	
Lochiel	4226	$7¼	7	7¼	+ ¼
Lochiel A	200	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Lumonics	7610	$17¼	16⅜	16⅜	− ½
LyttonM	14000	145	145	145	− 1
MDSHA	1400	$12¼	12	12	− ¼
MICC	2013	$12½	12¼	12½	+ ¼
MICC A	500	$23¼	23¼	23¼	

MONTRÉAL

Baisse des cours

Les cours ont baissé pour la troisième journée de suite hier à la Bourse de Montréal. Cette fois, l'indice composé a clôturé sur une perte de 1.06 à 364.35. Le volume demeure toujours élevé: 1,084,370 actions contre 1,061,736 le jour précédent.

Les industrielles ont perdu 0.57 à 382.04, les services publics 0.68 à 275.69, les bancaires 4.94 à 415.97 et les papetières 0.67 à 242.55. Dans le secteur des hydrocarbures, la baisse est de 4.25 à 619.71.

La séance terminée, les pertes l'emportent sur les gains par 74 à 52 et 48 titres restent sur leurs positions.

Dominion Bridge, valeur industrielle la plus traitée, gagne $1 3-8 à $23.5. Lynx-Canada Explorations, vedette des minières, monte de 21 cents et finit à $2.40.

Alberta Gas Trunk Line perd 1-4 à $38 1-2, Gulf Oil Canada 3-8 à $24 1-8, Alcan 1-4 à $42 1-4 et Imperial Oil 3-8 à $35 1-2. Banque nationale gagne 5-8 à $15 et Noranda 3-8 à $31 1-4, alors que Texaco est stable à $22 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abcourt	1200	440	435	435	−5
Abtl Prce	1350	$25¼	25⅛	25⅛	− ⅛
Alta Gas T	44584	$39	38½	38½	− ¼
Alta G 638	100	$54	54	54	
Alta G 612	1350	$33¾	33⅜	33⅜	
Alcan	20731	$42⅞	42	42¼	− ¼
Americ	3100	60	60	60	
Ang C 1290	500	$26	26	26	
Ang Ct 315	800	$28½	28½	28½	−9
Aquitaine	1275	$43½	42¾	42¾	− ¾
BP Can	5900	$40	40	40	− ½
Bachelor	1800	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Bakertalc	1500	180	180	180	+5
BankMtl	4799	$34¼	33⅞	33⅞	− ⅜
BankNS	1200	$35⅛	34¾	34¾	−1
BqEpargne	150	$19	19	19	+ ¼
BqueNat	37049	$15¼	14⅜	15	+ ⅜
Bateman	28700	29	28	28	−3
Bell Canad	20136	$20⅞	20⅜	20⅜	
Bell pr F	10000	$17¾	17¾	17¾	− ¼
Bell pr H	150	$22½	22½	22½	
Belchas	5300	165	160	160	+10
Bluewtr	500	$16¾	16¾	16¾	−1½
Bombinc	495	$17½	17	17	
Borealis Ex	1100	$11½	11	11	−1
Bow Val	3750	$23⅛	23	23	− ⅛
BrcanA	265	$36⅜	36⅜	36⅜	− ⅛
Brcan pr E	700	$23	23	23	
BrCon Oil	5000	36	36	36	
Bruneau	5000	60	60	60	
CAE Ind	800	$26	25¾	25¾	− ½
CIL	100

Alsands menace d'abandonner son projet à Fort McMurray

CALGARY (PC) — Le consortium Alsands Energy qui entreprend la mise en valeur des sables bitumineux au nord de Fort McMurray, en Alberta, a donné aux gouvernements fédéral et albertain six mois de plus pour régler leur différend au sujet du prix du pétrole.

Le président de la société, M. D. Menzel, a expliqué à la presse réunie à Calgary hier que le consortium poursuivra les travaux à un rythme très réduit jusqu'en juin 1981. Mais si la construction de l'usine, qui devrait entrer en service en 1987, n'est pas approuvée d'ici là par le gouvernement albertain, tout le personnel du chantier sera licencié et on fermera probablement le dossier définitivement.

Si le différend entre Ottawa et l'Alberta trouvait une solution au cours des prochaines semaines, a dit M. Menzel, l'usine pourrait encore entrer en service en 1987, date de fin des travaux révisée l'automne dernier à cause de retards qui ont fait reculer l'échéance d'un an. Une décision qui interviendrait plus tard pourrait reporter la fin des travaux à 1988 et, dans ce cas, le coût prévu ne serait plus de $8 milliards mais bien de $9 milliards.

Tous les travaux sur le chantier de l'usine, a précisé M. Menzel, seront terminés au cours du premier trimestre de 1981 et le camp, où logent à présent une trentaine d'ouvriers affectés à la maintenance, sera démonté.

Quelque $200 millions, y compris $50 millions environ pour d'importants travaux d'hiver, étaient prévus au budget pour 1981. Mais en septembre, Alsands annonçait que les dépenses étaient retenues.

À présent, les dépenses mensuelles seront de l'ordre de $6 millions jusqu'à la fin juin, ce qui portera le montant total dépensé pour les travaux à $100 millions environ.

«À regret, a déclaré M. Menzel, nous devons faire remarquer que si l'approbation du projet n'est pas obtenue d'ici le 1er juin aux conditions d'impôt et de redevances convenues et à un système de prix acceptable aux intéressés, alors nous ne pourrons plus garder le projet.»

Il a noté que le comité de direction du consortium s'était réuni hier et avait voté à six contre trois le sursis de six mois. Il n'a pas voulu nommer les trois compagnies qui avaient voté non.

Une clause de dernière heure devait entrer en vigueur à la fin de ce mois. Elle aurait permis aux membres du consortium de se retirer de l'affaire. Cette entente a, en effet, été prorogée. Six des neuf firmes ont signé et les trois autres ont fait savoir qu'elles en feraient autant avant la fin de cette année.

«La décision a été prise en reconnaissance du fait que le projet est essentiel aux approvisionnements pétroliers du Canada», a souligné M. Menzel.

Il a continué, disant qu'Alsands avait résolu de ne pas demander au gouvernement fédéral des fonds pour poursuivre les travaux, bien qu'Ottawa ait offert son aide.

Nous sommes d'avis, a-t-il dit, que la consolidation du projet Alsands qui comporte un grand risque est la responsabilité des bailleurs de fonds.

Le gouvernement fédéral a prêté $40 millions à Esso Resources Canada pour soutenir son projet à Cold Lake, qui connaît aussi des retards.

Alsands compte environ 200 salariés dans les secteurs de recherche et de développement, et 100 autres sont employés par des sous-traitants. Le consortium s'efforcera de garder l'équipe ensemble jusqu'à la fin. Jusqu'à présent, aucun sous-traitant n'a tenté de se désister mais «nous ignorons si l'idée ne les a pas effleuré», a dit M. Menzel.

Il a indiqué qu'Alsands allait rencontrer prochainement les gouvernements fédéral et albertain pour essayer de résoudre un certain nombre de problèmes. S'il n'y a aucun signe de décision de l'un ou l'autre sur l'ensemble de la question du prix, Alsands insistera pour que les projets soient traités séparément.

Le tabagisme menace votre santé

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons master charge
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- 55$ la ligne agate
- Minimum $8.80
- Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

APPARTEMENTS À LOUER

MERVEILLEUX appartement, 2 chambres à coucher, avec accès privilégié à un **club sportif**, squash, tennis, conditionnement physique. 845-4173

APPARTEMENT de rêve, 3 chambres à coucher, **électricité comprise**, chauffage, eau chaude, etc. pas de grosses factures en hiver. 845-4173

MAGNIFIQUE appartement, 4 chambres à coucher, **près du parc du Mont-Royal**, idéal pour le jogging matinal, les pique-niques ou les randonnées. 845-4173

LUXUEUX studio, idéal pour personne seule voulant avoir accès à tout en ville, **portier 24 heures**, près des divertissements. 845-4173

Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173
Rester en ville... ou vivre LaCité 05-12-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. INO

PETITE TABLE DE TRAVAIL, 2 tiroirs avec chaise, Roche-Bobois, neuve, 735-3132. 6-12-80

MEUBLES CROYDON: bureau et crédence avec dessus en cuir (72X36X30), une table à café avec dessus en cuir (48 diam, 21 haut), 1 table de coin 30x32, 1 fauteuil pivotant et 4 fauteuils de service. Valeur $18,000 (neuf), sacrifierais pour $7,000. Téléphoner à: 288-2940 ou 288-2949. 8-12-80

TV couleur, lazy-boy, set de cuisine et set de salon, neuf, 1 mois d'usure. 354-5588. 8-12-80

ANTIQUITÉS

MOBILIER DE SALLE À MANGER, 9 morceaux, en acajou, $1,800. 484-7674, 488-2181, après 6h. p.m. 8-12-80

ARMOIRES EN PIN, commodes, coffres, tables, chaises, buffet vitré, chiffoniers, buffet bas, armoirette, divan, hûche, lit en métal, et autres... 659-2651. 16-12-80

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 6½ rénové, chauffé, cuisinière, réfrigérateur fournis. Immeuble de classe. $550/mois. 272-6965. J.-N.O.

VIEUX MONTRÉAL, Cour le Royer, studio entièrement rénové, foyer, murs/brique, poutres apparentes, planchers bois franc, 1040 p.c., libre 30 avril. $750/mois. 282-4575 ou 284-9538. 8-12-80

VAN HORNE, DECELLES, 3½ chauffé, ½ sous-sol, eau chaude réfrigérateur, cuisinière, $160. libre 1er janv. 739-3062, 342-4918 après 18h, 471-2881 poste 53 (jour). J.N.O.

APPARTEMENTS À PARTAGER

OUTREMONT, appartement luxueux à partager avec jeune femme 20-30 ans, 277-5020 5-12-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

RECHERCHE APPARTEMENT MEUBLÉ OU NON, centre-ville ou environ pour location de janv. à juin 1981. Références. Sans enfant. 672-3030. 5-12-80

AVOCAT DEMANDÉ

Une personne a grandement besoin des services d'un avocat compétent pour cause importante traîtant depuis 9 ans. 834-3429. 8-12-80

BUREAUX À LOUER

LOCAL IDÉAL POUR BUREAU DE PROFESSIONNELS

Situé au 31, rue St-Jacques, 5e étage. Ce local couvre une superficie de 2800 p.c. et comprend: 8 bureaux privés, réception, grande salle pour secrétaire, pièce pour papeterie, vestiaire et 2 salles de toilette. $5.50 le p.c. Bail 5 ans avec 3 options de 2 ans.
Pour informations: Pierre Villeneuve. 288-0211.
06-12-80

BUREAU À LOUER, luxueux, entièrement rénové, 1700 pi. ca., rue St-Denis près Sherbrooke. Inf.: 844-0882 après-midi. 8-12-80

AU COEUR DU QUARTIER LATIN, espace à louer de 100 à 400 p.c., idéal pour bureau ou atelier. 288-2812. 8-12-80

CHALETS À LOUER

EASTMAN — MONT ORDORD, petit chalet suisse, 1 chambre à coucher, accommode 4 à 5 personnes, foyer naturel, chauffé, électricité, déneigement, bois fourni, à la semaine, au mois ou à la saison. Période des fêtes $350/sem. Tout inclus, 336-1168. J.N.O.

AUBAINE: Maison attrayante, bien meublée, équipée. Vue panoramique du lac MEMPHRÉMAGOG, 2 milles de l'autoroute, près de toutes les pentes de ski. 3 c., tapis m. à m., 2 s.b., grand foyer en pierre des champs. 400 acres privés pour ski de fond et ski-doo. Déneigement. 342-1349. 5-12-80

ST-DONAT, La Sablière, 2 chambres, foyer, près Mont Garceau, 271-5673. 6-12-80

CANTONS DE L'EST, domaine, 2 foyers, 3 chambres, couche 8, 110 arpents et lacs privés, 12 déc. au 18 janv. $1000 tout comprix. 276-7449, 273-0842. 8-12-80

LAC BROME, 3 chambres, couche 7, foyer, lave-vaisselle, face lac, pêche, 15 déc. au 16 mars, $2,000 tout compris. 276-7449, 273-0842. 8-12-80

ST-DONAT, bord du lac Ouareau, 3 chambres, cuisine, salon avec foyer, bois de chauffage, déneigement, saison $1,600. 274-5256. 8-12-80

CHALETS À VENDRE

STE-ANNE-DES-LACS, chalet suisse, 7 pièces, sous-sol, 4 chambres à coucher, chauffé électrique, foyer, meublé, terrain flanc de montagne. 35,000 p.c. Face au lac Johanne, 40 min. de Montréal. $58,500. Pas d'agent. 523-3305. Après-midi seulement. 12-12-80

COMMERCES À VENDRE

ST-ANTOINE DE TILLY: face fleuve, restaurant, motel-hôtel, salle de réception 600 personnes, piano bar, terrain 100,000 p.c., boisé, rentable. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE, 467-2156, 467-6115. IMM. SÉLECT, COURTIERS. 5-1280

COURS

COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141
J.N.O.

COURS

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal, 842-6957. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

FILLE de 20 ans cherche emploi au soleil cet hiver. Désire apprendre l'anglais, l'espagnol ou autres. Aurais références. Céline 259-6733 5-12-80

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes: Téléphone: 327-6026. J.N.O.

VOTRE conseiller en déménagement vous souhaite à l'occasion des fêtes un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année à tous. CALENDRIER 81, disponible mi-janvier. Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

CONDOMINIUMS À VENDRE

les Jardins de l'Archipel
Île des Soeurs

CONDOMINIUM

À cinq minutes du centre-ville, **sur le bord de l'eau,** vous trouverez des appartements-jardin d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher. Vue panoramique sur le fleuve et le centre-ville. Maisonnettes disponibles.

Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons, salle de jeux et de conditionnement physique, atelier de bricolage, salle de réception, terrasse soleil.

Réservez dès maintenant et profitez des prix de *pré-construction.*

Les plus beaux condominiums à Montréal et le meilleur investissement

Renseignements:

761-5894 / 687-3675

Bureau des ventes: Île des Soeurs
Centre d'achats Le Village
40 Place du Commerce
05-12-80

DIVERS/SERVICES

A BAS PRIX, entreposons autos, bateaux, camions, roulottes. 937-9491 JNO

PHOTOCOPIEUR "Sharpfax" SF-151. 2 ans d'usure seulement. $475. C. Martel (514) 286-1204. J.N.O.

À VENDRE: 1 amplificateur AKAI, 60 watts RMS. $250.00, 1 table tournante DUAL 701, $250.00. 1 enregistreuse à bobines SONY, $100.00. 2 boîtes de son, faites à la main, 50 watts RMS par boîte, $100.00. Valeur: $1000.00, pour $650.00. 272-8676. Message au 388-8579. 8-12-80

MONTRE JEAGER LE COULTRE, $275. 489-9069. 06-12-80

REVISION DE TEXTES de tous genres. Michel 843-5808. 8-12-80

COUTURE: Vous cherchez un boléro, une jupe, un chemisier de soie? Faites-le dessiner et confectionner selon vos désirs dans un petit atelier professionnel, accueillant... et à des prix vraiment abordables! Renseignez-vous: 849-9652. 6-12-80

POUR VOS TRAVAUX DE PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE: décoration, industrie, architecture, tissage et haute lisse. Tél.: 332-3394. 5-12-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉLECTRICIEN LICENCIÉ, spécialiste en rénovation résidentielle et commerciale. Service 24 h. Ouvrage garanti. 326-0295. J.N.O.

PEINTURE sur automobile $125, aussi débosselage. 645-4281. J.N.O.

PEINTURE À BON PRIX, travail bien fait, appeler de préférence après 6h. 722-5024. 6-12-80

PLANCHERS RENAUD ENRG., sablage de planchers, fini plastic et polissure. Ouvrage garanti, estimation gratuite. 326-1688. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

TRANSFERT DE CONTRAT DE LOCATION pour une photocopieuse "Nahua" modène no 1220 D.S., 2 ans d'usure, pas de comptant. $180./mois 253-1300 ou 670-0294. 6-12-80

FERMES À VENDRE

ACTON VALE: ferme laitière, 105 têtes, Holstein, quota lait industriel, machineries, bons bâtiments, cottage, 275 arpents culture. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE, 476-2156, 464-6115. IMM. SELECT, COURTIERS. 5-12-80

Ferme laitière, 28 têtes, quota, machineries, 148 arpents culture. Cottage, face rivière. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE: 467-2156, 464-6115. IMM. SÉLECT COURTIERS. 5-12-80

FERMES À VENDRE

HOWICK: Ferme laitière 456 arpents, culture 121 têtes pur sang Ayshire, beau troupeau, 2 cottages, machineries bâtiments, voir. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE, 467-2156, 467-6115. IMM. SELECT COURTIERS. 5-12-80

ACTON VALE: ferme équestre, écurie 35 x 70 neuve, 3 paddocks, entraînement, 1 ronner. Bâtiments, sucrerie équipée, 70 arpents, maison mobile. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE: 467-2156, 467-6115. IMM. SÉLECT COURTIERS. 5-12-80

GARDERIE

PERSONNE FIABLE pour garder bébé de 3 mois du lundi au vendredi. 336-9116. 6-12-80

CHERCHE gardienne avec références pour bébé de 10 mois de 7h30 à 6h00, quartier Côte-des-Neiges. Tél.: 739-4389 après 6h00. 6-12-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT BERNARD CHAMPAGNEUR, local commercial à louer, 2000 pi.c., $6.00 le pi. Idéal pour restaurant — bureau. 279-3752. de 9 h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1½, libre immédiatement. Concierge, 935-5321. 05-12-80

BAS DUPLEX détaché, 7½ rénové, chauffé, boiseries décapées, sur Victoria près Queen Mary, limite Westmount, grand jardin. Libre. 844-7264. 8-12-80

PRES MÉTRO MONT-ROYAL, bas, 6 pièces, libre. 525-7285. 6-12-80

C.D.N., CHATEAU DECELLES, 4911, luxueux 6, garage, piscine, salle de lavage, air climatisé, concierge, 2 salles de bain complètes, cuisinière, réfrigérateur, laveuse de vaisselle, etc... $700/mois. Tout compris. 735-2970. 8-12-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

LEMIEUX, litho encadrée "La Promenade" dans série "Petite poule d'eau", $1,100 ou meilleure offre. Demandez J.P.R. 286-9100 de 9 à 5. — 484-6467 de 7h à 9h. 8-12-80

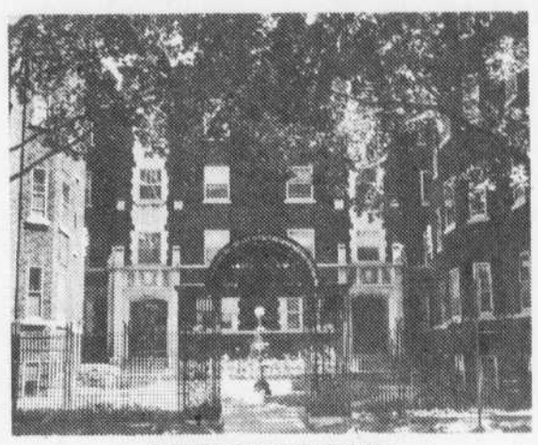
JEAN-PAUL LEMIEUX, R.C.A. - M.A. Fortin, A.R.C.A. Phillip Surrey, R.C.A. - Robert Pilot, R.C.A., - Paul Beaulieu, Franchère, Louis Jacque, William Showell, collection particulière pour vente immédiate. (Certificat d'authenticité fourni avec chaque peinture). Pour rendez-vous s.v.p. téléphonez entre midi et 6h 274-7382. 5-12-80

OFFRES D'EMPLOIS

ESTIMATEUR DEMANDÉ, expérience nécessaire en système intérieure, portes, cadres et quincaillerie. Connaissance français-anglais. Intéressés travail, salaire de base plus commission. 524-3033. 8-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT



Logements en indivision parties indivises offertes en vente
Prix de vente $48,000 à $58,000
Logements 5½ sur différents étages. Superficie de 1070 à 1400 p.c.
Occupation immédiate
Immeuble prestigieux de 4 étages avec ascenseurs
Rue Bernard entre Dollard et McEachran
26-11-80

OFFRE D'EMPLOIS

COMPAGNIE D'ÉQUIPEMENT LOURD
recherche
2 excellents représentants (es) pour début janvier
Pour rendez-vous, téléphoner
655-9047

OFFRE D'EMPLOIS

CHERCHONS SECRÉTAIRE D'EXPÉRIENCE pour prodution artistique, 2 jours par semaine, de préférence habitant Outremont, bonne connaissance de l'anglais. 274-6900. 8-12-80

ÉTUDE LÉGALE de notaire recherche SECRÉTAIRE LÉGALE possédant au moins 2 ans d'expérience dans ce domaine. Sténo et dactylo française et anglaise requises. Salaire intéressant. S'adresser à: Raynald Beauregard, Notaire. 281-1609. 6-12-80

SECRÉTAIRE LÉGALE avec expérience, bilingue, un ou deux jours par semaine. Métro Peel, 284-0864. 5-12-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hyphothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ATTENTION rénovateurs et contracteurs! 2 triplex à Ville Émard $25,000 chacun, 2 duplex près métro Frontenac $19,000 chacun, 2 triplex Casgrain près Jean-Talon $22,000 chacun, 6 logements près métro St-Henri $48,000, 8 grands logements sur rue Parc Lafontaine $80,000. Petit comptant pour sérieux acheteur solvable. 277-7664 soir seulement. 9-12-80

OUTREMONT, 15 pièces meublées antique, vendrais meubles et maison. 468-2122 ou 277-0723. 8-12-80

AUBAINE, 15 logements (4½ - 3½), 20 ans, impeccable, nord/ville, près métro. Toujours loué. Revenus: $37,980. Comptant: $30,000. Balance de vente 12½%, 5 ans. BEAUCHENES courtier, 388-1171, 744-2367. 5-12-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ST-EUSTACHE, classe 31, 2x20 logements. Construction supérieure. Comptant $50,000 pour professionnel. Dépréciation jusqu'à $40,000. Diane Bisson 651-1000, 651-8901. MONTRÉAL TRUST, COURTIER. 5-12-80

VILLE MONT-ROYAL, cottage détaché, 10 pièces, 6 chambres, 3 salles de bains, salle à manger séparée, planchers en chêne, garage, grand jardin avec plusieurs arbres. $145,000.00. Soir: 277-7664. 9-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE

Le nom qu'un ami recommande!

OUTREMONT

LUXUEUSE RÉSIDENCE EN PIERRE avec air climatisé central. Situé sur montagne. Quartiers de domestique. 11 pièces, 5 chambres à coucher, salon et salle à manger séparés, foyer naturel, boiseries, grande "den" ouvrant sur terrasse privée. Jardin. Piscine Val Mar. Garage double. **CONDITION IMPECCABLE.**
Anne-Marie Larue
935-8541, res: 483-2177.
5-12-80

ST-EUSTACHE. Baissez votre impôt de $40,000 en achetant 2x20 logements. Excellentes conditions. Comptant $50,000. Abdou 651-1000, MONTRÉAL TRUST COURTIERS. 5-12-80

Vente de bloc de 6 x 6 logements en excellentes condition. Belle hyp. 6%-10%, échue en 83-84. Rive-Sud. Gaétanne Rousseau 656-9000, Pagette. MONTRÉAL TRUST COURTIER. 5-12-80

Investisseurs sérieux! Vente en bloc de 6 x 6 logements. Liste d'attente pour locataires. Bien situé sur la Rive-Sud. Gaétanne Rousseau, 656-9000, Pagette. MONTRÉAL TRUST, COURTIER. 5-12-80

Investisseurs sérieux! Vente en bloc de 6 x 6 logements. Liste d'attende pour locataires. Bien situé sur la Rive-Sud. Gaétanne Rousseau, 656-9000. Pagette. MONTRÉAL TRUST COURTIER. 5-12-80

ST-HUBERT, bungalow 73. Visitez-le! C'est peut être ce que vous cherchez! Plusieurs extras. $43,900. Gaétanne Rousseau 656-9000. MONTRÉAL TRUST COURTIER. 5-12-80

BELOEIL, près golf, bungalow brique pierre, garage, 10 pièces, salon, foyer pierre, salle dîner. Terrain paysagé. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE: 467-2146, 467-6115. IMM. SELECT COURTIERS. 5-12-80

MCMASTERVILLE, superbe bungalow style colonial, 9 pièces, 4 chambres, salle familiale, foyer, bar. Piscine creusée. Voir. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE, 467-2156, 467-6115. IMM. SELECT COURTIERS. 5-12-80

BELOEIL: domaine, style Ranch américain, tout confort, face rivière Richelieu et montagne. Prix ferme: $160,000. ROBERT LANDRY: 467-2156, 467-1785. IMM. SELECT COURTIERS. 5-12-80

STE-DOROTHÉE: rue Principale, bâtisse commerciale, nouvellement rénovée avec logement 6 pièces, superficie 1,200 pi. car. classe A. E. DOYLE, 689-5743, 681-6491. LE PERMANENT — COURTIER. 5-12-80

LAVAL-DES-RAPIDES: luxueux quadruplex pierre brique 1976, bâtisse 45 x 43, chauffage électrique, 2 garages doubles, piscine creusée chauffée. E. DOYLE 689-5743, 681-6491. LE PERMANENT — COURTIER. 5-12-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

TRÈS BEAUX
Appartement en co-Propriété de 2,000 p.c. ch. à vendre

Finition en boiseries rustiques idéal pour artistes, professionnels de tout genre, diplomate où tout amateur de style ancien.

Prix à partir de $95,000.
Près métro Mont-Royal
4129, St-Hubert, Montréal, 728-9195, 526-2476, 463-0200
22-12-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAJEUNESSE près Sauvé. 2 immeubles de 22 apts. chacun dont 10x1½, 22x2½, 10x3½, 2x4½. La moitié des apts. sont meublés. Revenus $100,000. Prix $385,000. comptant $20,000. MLS. J.M. Martin 277-8687 (soir), bur.: 866-9641 poste 396. Trust Général, Courtier. 5-12-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-CÉSAIRE: authentique cottage, déclin bois, centenaire, 6 pièces avec bâtiments, 53,820 pi. car. borné par rivière. $29,500. F. Gagné 460-4778. Fiducie du Québec, courtier. 5-12-80

REMBOURRAGE



CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 06-12-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966. pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

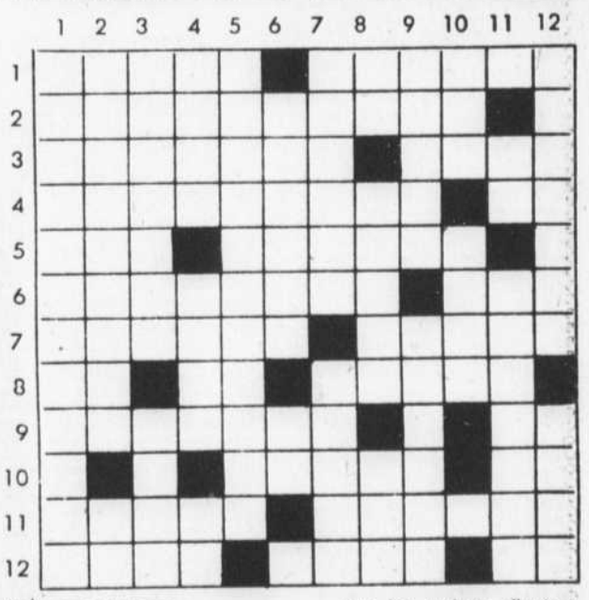
TERRAINS À VENDRE

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Spéciaux 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

TERRAIN 102 X 185, bord du fleuve à Lanoraie avec permis et plan de construction en main, à vendre 322-4422. 8-12-80

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Sans consistance. — Qui peut être tué.
2—Qui éreinte.
3—Côté gauche du cheval. — Variété d'argile utilisée en peinture.
4—Action d'obtenir. — Quatre saisons.
5—Rayon. — Aux Antilles, grande case édifiée pour plusieurs familles.
6—Relatif à l'aine. — Unité d'aire pour les surfaces agraires.
7—Sculpteur grec avant J.-C. — Fer allié à une faible quantité de carbone.
8—Interjection. — Astate. — Qui nie l'existence de toute divinité.
9—État de ce qui est tendu. — Adverbe de lieu.
10—Point cardinal. — Mesure chinoise.
11—Nom usuel des plantes du genre sedum. — Servent à couvrir les toits.
12—Comm. de Belgique. — Il commande. — Sélénium.

Verticalement

1—Action de fixer méthodiquement, par répétitions systématiques, dans la mémoire.
2—Plante qui vit en parasite sur les racines d'autres plantes. — D'un verbe gai.
3—Ephélide. — Insecte des eaux stagnantes.
4—Superpose les poissons dans les barils. — Arbre de Malaisie. — Lui.
5—Action d'énoncer.
6—Personnes d'une puissance extraordinaire. — Marque l'alternative.
7—Mettra à sec. — Fenouil.
8—Seul. — Membre de certains ordres religieux. — Transpire.
9—Sans vigueur. — Malingre.
10—Langue, faconde. — Enveloppe l'oreiller.
11—Coups de baguette. — Vraies.
12—Exposer au vent. — Absence de gêne.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	A	B	L	I	S	T	E	■	J	A	N
2	O	R	I	E	N	T	A	T	I	O	N	■
3	C	R	E	T	■	E	N	R	O	L	E	R
4	A	I	R	A	I	N	■	E	D	I	L	E
5	S	V	E	L	T	E	S	S	E	■	■	N
6	S	I	■	E	H	■	A	I	■	B	A	N
7	E	S	T	■	O	U	I	L	L	A	G	E
8	■	■	M	O	U	S	S	E	L	I	N	E
9	V	E	R	T	■	N	■	O	R	A	N	T
10	O	■	T	I	G	E	■	N	O	N	C	E
11	T	A	I	L	L	E	R	■	N	E	E	■
12	A	L	L	E	U	■	B	A	S	■	R	U

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-016805-801. Les Vêtements de Cuir Québec, demanderesse. —vs— A.L. Specialty, défenderesse. Le 19 décembre 1980, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 366 rue Mayor, suite 1010, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 coutex 30 calculateur, 1 dactylo électrique I.B.M. Selectric, 1 écrire à chèque paymaster, 3 manteaux de fourrures en vison noir, 5 manteaux assortis ultra suède, 24 manteaux et jacquets assortis suède, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier, 845-8156. Montréal, 2 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-055703-792. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse. —vs— MAKAR BETTY, "MAINTENANCE SOLEIL BRILLANT ENR.", défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 10 heures, à la place d'affaires, de la défenderesse au 1117 rue Ste-Catherine ouest, ch. 411, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une filière beige 4 tiroirs, une chaise en métal brune, cuir brun, une chaise en bois brun, (pliante), une calculatrice add. et acc., équipement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-006106-806. AIR CANADA, demanderesse —vs— CHARLES JAMES (UNCLE JAMES BUTCHER & GROCERY REG'D), défendeur. Le 15 décembre 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4275 rue Bergeron en la cité de St-Hubert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Pontiac Grand Prix 1978 2 portes No. de série 2H57Z7P244391, immatriculé 860-H-325 avec téléphone. 1 Automobile Mazda 808 2 portes, no. de série: SSN3A160418. 3 T.V. couleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 décembre 1980.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-034214-79-6. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse. CLAUDE ST-GERMAIN, partie défenderesse. Le 15 décembre 1980 à 10:30 heures au 920 Louise Quartier St-François, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Claude St-Germain, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif Zenith avec acc., 1 laveuse et sécheuse blanche Speed Queen avec acc., 1 congélateur blanc GSW avec acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 1er décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-008021-805. National Carpet Layers Ltd., demanderesse —vs— Afthimios Mougias et Peter Mougias (E. & M. General Contractors reg'd), défenderesses. Le 19 décembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défenderesses au No 5124 rue St-Laurent, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses saisis en cette cause, consistant en: 1 Presse Électrique, 1 banc de scie General Model 350 série G2529 et acc., 1 lot d'outils assortis, 1 lot de vis et clou, 1 coffre d'outils en bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Michel Perron, huissier, 845-8156. Montréal, 2 décembre 1980.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-003810-80-9. GESTIONS LEGENAIS INC., partie demanderesse, ESTIMATEURS ASS. INC., partie défenderesse. Le 15 décembre 1980 à 11 heures au 400 boul. Curé Labelle, suite 200, Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ESTIMATEURS ASS. INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Xerox 4500 et acc., 1 dactylo IBM, 1 machine à additionner Miida, etc... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 200-02-001982-802. LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE, demanderesse —vs— JOCELYNE FALARDEAU, défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 14.00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 1012 rue Mont-Roay, ch. 104B, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Un système d'intercome R.S. et acc., Un bureau 2 tiroirs, une porte. Un bureau 4 tiroirs, 2 portes. Une sténorette 2050 Grundig, Meubles de bureau, etc... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-025781803. Power Press & Equipment Co. Ltd., demanderesse —vs— Tricot Didier Inc., défenderesse. Le 22 décembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4155 rue Griffith en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Electric Typewriter I.B.M., 1 Electric Calculator Olivetti, 4 Circular Knitting Machines & Acc. 1 wood desk, 1 office Credenza, 1 swivel chair, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier, 845-8156. Montréal, 2 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-008589-807. Aenos Farm Products Ltd., demanderesse —vs— Maison de Steak Kiparis Inc., défenderesse. Le 23 décembre 1980, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 14,040 est rue Sherbrooke en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 31 tables à dîner assorties, 105 chaises en bois assorties, 2 chariots pour service, 1 machine à café Cory Brewers choice et acc. 1 malaxeur Hamilton beach et acc. 1 four Micro Onde Panasonic, 1 frigidaire 2 portes, planche de bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Michel Perron, huissier, 845-8156. Montréal, 2 décembre 1980.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-014463-804. CAISSE POPULAIRE ST-BERNARDIN, demanderesse —vs— JEAN-GUY TREMBLAY, défendeur —et— VILLE DE MONTRÉAL, Service de l'approvisionnement, Division de la récupération, (fourrière). Tierce-saisie. AVIS, est par la présente donné aux dites parties, que le MARDI, seizième (16ième) jour de décembre 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi, au lieu d'entreposage de la dite tierce-saisie, sise au 9634 Papineau, en les cité et district de Montréal, je procéderai à la VENTE JUDICIAIRE du véhicule ci-après décrit, à savoir: une automobile de marque Lincoln Mark IV, 1974, portant le numéro de série 4Y89A839010, CONFORMÉMENT à l'ordonnance de l'Honorable Juge Charles A. Phelan, J.C.S., pour ultérieurement consigner au greffe de cette Honorable Cour, le produit de cette dite vente en justice. MONTRÉAL, ce 4 décembre 1980. ANDRÉ MATHIEU, HUISSIER INSTRUMENTAIRE. TÉL.: 284-1007.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-008021-805. LAURA LEONHART, demanderesse —vs— PETER TSAFOULIAS, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 10 (dix) heures au domicile du défendeur, au 7733 boul. Taschereau, 11, Motel Champlain, en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Lincoln Continental, modèle Mark V, bleu foncé, et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RAYNALD BRIAND, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-018356-803. Judith Perlstein, demanderesse —vs— Laurent Richard, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1808 rue Desmarchais en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 set de télévision marque "Philco" et acc., 1 set de salon 3 morceaux, 1 table de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier, 845-8156. Montréal, 2 décembre 1980.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-000338-79-3. URGEL BOURGIE LTÉE, partie demanderesse. GILLES VILLENEUVE, partie défenderesse. Le 15 décembre 1980 à 12 heures au 10381 St-Hubert, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GILLES VILLENEUVE saisis en cette cause, consistant en: 1 sécheuse Maytag portative brune, 1 balayeuse Electrolux et accessoires. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, district de Montréal. COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. No 082004580. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse —vs— TRANSPORT POOL, défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 10 (dix) heures à la place d'affaires de la défenderesse, au 1400 rue St-Amour, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en un bureau 3 tiroirs, en bois brun et acc., une distributrice à café, une distributrice d'eau, meubles de bureau, etc. etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-063320-795. ROLLAND PELNAULT (Garage Pelnault Enr.), demandeur —vs— ENTREPRISE ALTIA INC. défenderesse. Le 15 décembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2405 rue Arcand en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Buldozer-Tracteur CAT 977, 1 Camion Dodge, 1 Grader-Caterpiller immatriculé W13906 Qué. 79, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 décembre 1980.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-001736-80-5. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse. JEAN-MARIE THUOT, partie défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 10 heures au 8359 Chénier, Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-MARIE THUOT, saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur, 1 stéréo, table tournante, 1 TV couleur Console Admiral. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: MICHEL LEMIEUX, huissier 288-0211. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, province de Québec, district d'Abitibi. COUR PROVINCIALE. No 170-02-000098-80-3. HÔTEL GWILLIM ENR., partie demanderesse. A.G. GALARNEAU ET AL, partie défenderesse. Le 15 décembre 1980 à 11 heures au 57 Guilbault, Laval des Rapides, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de A.G. GALARNEAU, L. BERTRAND & ASS. LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 2 filières, 20 calculatrices, 1 Dactylo électrique IBM, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 1er décember 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-003825-78-8. CIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE, partie demanderesse, MLLE L. DESFORGES, partie défenderesse. Le 16 décembre 1980 à 10:00 heures au 12087 Marsan Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Mlle L. DESFORGES, saisis en cette cause, consistant en: 2 fauteuils Simple, téléviseur portatif noir et blanc, 1 climatisateur, etc... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: JEAN-GUY LACHANCE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, province de Québec, district de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. No 500-27-019378-79-5. DISCOTHÈQUE BERJAR INC., partie défenderesse. Le 15 décembre 1980 à 11 heures au 468 Duluth est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DISCOTHÈQUE BERJAC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois tiroirs, 3 fauteuils, 1 bureau en métal, etc.. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-039223-800. CENTRE DE SERVICE PLANTE INC., demanderesse —vs— THÉRÈSE DUBÉ, défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 12.30 heures au domicile de la défenderesse, au No 852 rue Bois-de-Boulogne, app. 6, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une automobile de marque Chevrolet 1971 bleu et acc., Un T.V. noir et blanc RCA, meuble 26", Meubles de ménage, etc... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-022612-803. IMPERIAL OIL LTÉE, demanderesse —vs— DAILY AUTO PARTS INC., défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 10.00 (dix heures) à la place d'affaires de la défenderesse, au No 4910 rue Brock, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Un véhicule automobile camion G.M.C. Sierra 25, Un compresseur cyclone et acc., Un cric hydraulique sur roues, un ensemble de 2 bonbonnes et autres biens meubles... Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZÉ, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-010902-80-5. LOI DE L'IMPÔT FÉDÉRAL, partie demanderesse. DOMINIQUE TORDION, partie défenderesse. Le 16 décembre 1980 à 10 heures au 8135 Langelier, St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DOMINIQUE TORDION saisis en cette cause, consistant en: 1 auto de marque Citroen 1972, 1 camion de marque Jeep Cherokee, 1 tondeuse Toro, etc... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Inf.: ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 2ième jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-035114-805. GINETTE ASSELIN, demanderesse —vs— JEAN-GUY BRISSETTE, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au No 624 rue Préfontaine, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Un four micro-ondes Baycrest, un T.V. Panasonic, un T.V. couleur meuble Hitachi, une enregistreuse cassette Zénith, un set de salon rouge. MEUBLES DE MÉNAGE, ETC... ETC... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-022713-809. BEL-AIR PLUMBING & HEATING INC., demanderesse —vs— FERRARI'S CAPUCCINO GOURMET INC., défenderesse. Le 17 décembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse au 1407 rue Bishop, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot unités vapeuse, 2 congélateur à crème glacée, 1 caisse enregistreuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-012132-804. STAFFORD FOODS LTÉE, demanderesse —vs— RESTAURANT LA COMTESSE (1972) défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 10.30 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au No 1600 rue Le Corbusier, Centre Laval, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une calculatrice Monroe, Un dactylo manuel facit, Un bureau en bois double 2 tiroirs, Équipement de bureau, Une caisse enregistreuse National modèle 417, Équipement de restaurant, etc... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. NO: 500-27-019972-79-5. LA REINE, Partie demanderesse. ALIMENTS FELLINIS (80834) CAN. LTÉE, Partie défenderesse. Le 15/12/80 à 12.00 heures au 3899 Boul. St-Laurent MONTRÉAL, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ALIMENT FELLINIS (80834) CANADA LTÉE saisis en cette cause, consistant en: Horloge Molson, 8 Machines à Musique Mural, 1 Lot de Fourniture de Bureau, etc... DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: T-3745-78. LA REINE, Partie demanderesse. GISUEPPE NOBILE, Partie défenderesse. Le 16/12/80 à 10:00 heures au 6635 Louis Dupir MONTRÉAL, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GIUSEPPE NOBILE saisis en cette cause, consistant en: 1 Set de Salon 3 mcx, Laveuse à Vaisselle Admiral, 1 Horloge & Cadre Combiné, etc... MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-024177-80-5. LA PRESSE LIMITÉE, Partie demanderesse. M. JEAN GUY ÉMOND (J.G. ÉMOND ENRG.) Partie défenderesse. Le 16/12/80 à 10:00 heures au 2597 rue Everett, MONTRÉAL, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M. JEAN ÉMOND saisis en cette cause, consistant en: 1 Bar à Verre 3 étages, 1 T.V. de Marque R.C.A. Victor, 1 Système de son etc... DANIEL GRATTON, huissier, 288-0211. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Information. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-039752-77-4. GEORGES BERGERON, Partie demanderesse. RAYMONDE CHARBONNEAU ET AL. Partie défenderesse. Le 15/12/80 à 10:00 heures au 6471 Jalobert MONTRÉAL, DISTRICT DE MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RAYMONDE CHARBONNEAU & ROBERT FABER saisis en cette cause, consistant en: 1 Stéréo Pioneer, 1 Set de Salon en velour 6 mcx Brun, 1 Laveuse à Vaisselle Gold, etc... MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-016638-80-6. RADIATEURS LANIEL LTÉE, Partie demanderesse. JEAN ET RENÉ VENDETTI, Partie défenderesse. Le 15/12/80 à 11:00 heures au GARAGE VENDETTI 3370 Montée Masson ST-FRANÇOIS, LAVAL district de MONTRÉAL seront vendus paj autorité de justice, les biens et effets de JEAN ET RENÉ VENDETTI saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois 7 tiroirs, 1 coffre d'outils sur roulettes 15 tiroirs et son contenu, etc.. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Montréal, ce 1er jour de décembre 1980. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-038609-803. DICTACPHONE CANADA LTD./LTÉE, demanderesse —vs— GILLES DAUDELIN, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au 871 rue Curé Poirier, ouest, en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM, 1 Dictaphone et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-031279-800. CHAMPLAIN PONTIAC BUICK CADILLAC GMC LTÉE, demanderesse —vs— THIERY LACROIX, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur, au 5155 rue Dollard-des-Ormeaux, en la ville de St-Louis de Terrebonne et district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause consistant en: 1 TV couleur Sony port., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, 842-9192, huissier. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-009580-809. W.H. PERRON & CIE LIMITÉE, demanderesse —vs— MARCEL FRÊCHETTE, défendeur. Le 17 décembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au 870 rue des Grandchamps, en la ville de St-Louis de Terrebonne et district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV port. couleur avec base RCA, 1 TV cabinet RCA, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-003432-794. LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- PETER TROY, défendeur et ATWATER COUVREUR CIE LTÉE, tierce-saisie. Le 17 décembre 1980, à 12:00 heures (midi) à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 975 avenue Pacifique en la cité de Lachine et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 6 roues avec toiles Chevrolet C-60, No. de série CE831P103175, immatriculé F133-611, 1 Machine à écrire IBM électrique, 1 Filière, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-037872-806. GILLES LAROCHE ET JEAN LAROCHE, demandeurs —vs— BERTRAND CHARRON, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 11.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au No 1128 Boul. Vanier, en la cité de St-Vincent-de-Paul, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Un set de salon 2 mcx, colonial, Un T.V. Zénith, noir et blanc portatif. Un T.V. couleur RCA 20", portatif. MEUBLES DE MÉNAGE, ETC... ETC... Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, district de Joliette. COUR SUPÉRIEURE. No 705-05-000802-804. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse, vs EXCAVATIONS NORMAND BEAUREGARD INC., défendeur. Le 16 décembre 1980, à onze heures à la place d'affaires du défendeur; au 2316 rue St-Henri, en la cité de Mascouche, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: une pelle tracteur couleur jaune, John Deere, hydraulique, une autre pelle tracteur couleur jaune, marque John Deere, hydraulique, un camion Dodge, rouge, un camion Ford modèle F-250, custom, rouge et blanc, meubles de bureau, etc. etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-013804-800. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- CLUB CASTEL (MONTRÉAL INC.,) défendeur. Le 16 décembre 1980, à 12:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au 1476 rue Crescent, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 10 tables rondes 20" diamètre, dessus en marbre rose, huit tabourets rouges, plus 2 autres. Huit fauteuils rotin fond en cuir rouge, un appareil Hobart, mixer et acc., équipement de restaurant, lot de chaudrons, lot de vaisselle, lot de verrerie, un four micro-ondes, mini Master 7008, etc, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-010163-801. COMMERCIALE CRÉDIT CORPORATION LIMITÉE, demanderesse —vs— CLAUDE GIRARDIN, défendeur. Le 15 décembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 1022 rue Sherbrooke est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Apco 300 photocopieuse & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-039693-804. RADIO FUTURA LIMITÉE, demanderesse —vs— PAN ART LIMITÉE, défenderesse. Le 17 décembre 1980, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 519 rue Stinson en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Photocopieuse Genofax X-10, 1 Machine à écrire Samson, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-033968-798. JOSEPH ÉLIE LTÉE, demanderesse —vs— J.D. KLEIN, défendeur. Le 15 décembre 1980 à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6185 rue Lavoie, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 chrystalière en bois (2 portes vitrées) meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Michel Kohlhuber, huissier, 288-4511. Montréal, 4 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-032665-809. AIRCRAFT PARTS & SUPPLIES LTD., demanderesse —vs— AIR CARAVANE INC., défenderesse. Le 15 décembre, 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au 9785 avenue Ryan, en la cité de Dorval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Aéroplane Viscount, no de série 308 Air Cardinal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, 842-9192, huissier. Montréal, le 4 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-021142-802. BASF CANADA INC., —vs— KRIKOR BAHLAWANIAN (KOKO MAGNETIC TAPES) défendeur. Le 15 décembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au 1425 rue Mazurette app 6, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 amplificateur Kenwood, 1 recorder Superscope 8-track, 1 machine Croyovac, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-034730-809. STEVE DESTOUNIS, demandeur -vs- GERARD ST-JEAN, défendeur. Le 16 décembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au 337 boul. Ste-Rose, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sweda, 6 réfrigérateurs assortis, 1 machine à crème glacée molle, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-035337-802. Les Industries SMI, demanderesse —vs— Monsieur G. McMahon, défenderesse. Le 22 décembre 1980, à 1:00 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4910 rue Brock Street, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Underwood Electric Typewriter & table, 1 Horizontal 4, — tier Steel Filing Cabinet, 1 Motor Lifting Hydraulic Unit et access. 4 4-drawer Steel Filing cabinets, 1 Chain Block, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier, 845-8156. Montréal, 2 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-024003-803. DAUBOIS INC. demanderesse —vs— SOUDURE ANDRÉ INC., demanderesse. Le 16 décembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au 1260 rue Graham Bell, en la cité de Boucherville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge 1972, 6-cyl. No de série: D33BB45606434, immatriculé 197-824, 1 pickup Dodge 1974, 6-cyl. No de série: D33BB450065251 immatriculé F448-066, 1 Camion Ford 1969, 6-cyl. avec compresseur, No de série: F350481GD8, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-040005-808. ACADÉMIE PROVOST INC., demanderesse —vs— MADELEINE FAUCHER, défenderesse. Le 16 décembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au No 1166 rue Brault, St-Vincent-de-Paul, en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur, cabinet et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-036750-805. GLENGARRY TRANSPORT LIMITED', demanderesse -vs- J.P. GADBOIS TRANSPORT LTÉE, défenderesse. Le 17 décembre 1980, à 4:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1291 rue Moody en la cité et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Pickup Ford F250 1973 no. de série: F26YCS50305, immatriculé Qué. 80-L-7126. 1 Camion Ford 900, no. de série: N90LVQ79347, immatriculé Qué. 80 L-7125. 1 Camion Ford 900, No. de série: F90LVT3318, immatriculé Qué. 80L-7131, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 décembre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-015587-80-6. TOWN & COUNTRY FUELS LTD. Partie demanderesse. MISS LYNN MURPHY, Partie défenderes

Avis légaux

Voir autres Avis légaux, en page 16

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une cession par AMF INCORPORATED à AMF CANADA LTD. des sommes dues ou à devoir par HAROLD WILLIAMS (1964) LTD. a été signée le 22 octobre 1980 et enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal le 20 novembre 1980 sous le numéro 3127178 et à la division d'enregistrement de Shefford le 25 novembre 1980.
MONTRÉAL, province de Québec, le 28 novembre 1980

AMF CANADA LTD.
par OGILVY, RENAULT
procureurs

PRENEZ AVIS que la requérante, 99805 CANADA INC., 357 Avenue Dorval, à Dorval, Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de faire approuver la transaction aux termes de laquelle elle s'est portée acquéreur des permis M-601006-001, M-601006-002 et M-601006-003 ainsi que de l'équipement s'y rattachant, le tout tel qu'actuellement détenu par LOCATION D.J. LIMITÉE.
Toute personne désirant s'opposer à cette demande devra s'adresser à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3ème parution dans les journaux.
1ère publication: 2 décembre 1980.
2ème publication: 3 décembre 1980.
3ème publication: 4 décembre 1980.
HOGUE, CHOUINARD & GOUIN
Procureurs de la requérante
276 rue St-Jacques, suite 905,
Montréal, Québec, H2Y 1N3

PRENEZ AVIS que Jean-De-La-Lande Pelletier de Noranda, P.Q., à l'occasion de la cession de son permis de camionnage en vrac, M-508210 D-001, région 08, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir son permis M-508210 D-001, en faveur de LEMIRO INC., de Matagami, P.Q.
Les requérants demandent de se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.
1e publication: 4 décembre 1980
2e publication: 5 décembre 1980
3e publication: 6 décembre 1980.

BROCHU, DROLET & LAVOIE
Édifice Port de Mer
Suite 107
99, Place Charles Lemoyne
Longueuil, P.Q.
J4K 4Y9
PAR: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR

PERMIS — Règlement 19
PRENEZ AVIS QUE: URBAIN & CHARTRAND INC., détentrice du permis M-000123 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1980 au 15 avril 1981 tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Montréal et Laval à St-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le CENTRE DE SKI ET DE DÉVELOPPEMENT MONT ST-SAUVEUR LTÉE.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: le 4 décembre 1980.
2ième publication: Le 5 décembre 1980.
3ième publication: Le 6 décembre 1980.
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASS.
200 ouest, rue St-Jacques #900
Montréal, Québec, H2Y 1M1
Par: Me Adrien R. Paquette/Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-043233-803

BELL CANADA, Corporation légalement constituée en vertu d'une loi spéciala du Parlament du Canada ayant son siège social, au 1050, Beaver Hall à Montréal, district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
EXCAVATION R. LAFORTUNE INC. Corporation légalement constituée ayant eu une place d'affaires au 10766, Jean Meunier, Montréal-Nord, province de Québec, et maintenant d'adresse inconnue,
Défenderesse

ORDONNANCE

Il est ordonné à la défenderesse, EXCAVATION R. LAFORTUNE INC. de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de l'insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à son intention.
MONTRÉAL, le 27 novembre 1980
ARMAND BEAULIEU
Greffier adjoint, C.P.M.
Mes Racicot, April & Plouffe
Avocats
1050, Beaver Hall Hill
Suite 1600
Montréal (Québec)
H2Z 1S3

PRENEZ AVIS QUE M.: Fernand Archambault, M-503360 D-001 - Transport F. Audet Inc., M-508453 D-003 - F. Audet Transport Inc., M-508453 D-001 - Jean-Marie Ayotte, M-504795 D-001 - Hervé Beauregard, M-503180 D-001 - André Benoît, M-507322 D-001 - Julien Benoît, M-503096 D-001 - Paul-Aimé Boisvert, M-501349 D-001 - Alfred Bouchard, M-507338 D-001 Philippe Boyer, M-505235 D-001 - Lucien Chabot, M-509127 D-001 - Yves Chagnon, M-509250 D-001 - Normand Chouinard, M-501487 D-004 - Construction Teluob Inc., M-509061 D-001 - Maurice Cordonnier, M-508353 D-001 - Adrien Côté, M-503522 D-001 Irénée Côté, M-502407 D-001 - Benoît Cyr, M-509619 D-001 - Mario Cyr, M-509265 D-001 Ronald Cyr, M-506231 D-001 - Bernard Dagenais, M-509007 D-001 - Jean-Jacques Dagenais, M-509148 D-001 - Claude Deland, M-507605 D-001 - Emilien Deroy, M-502157 D-001 Claude Desroches, M-506634 D-001 - Rolland Doré, M-502756 D-001 - Ovila Drapeau, M-509041 D-001 - Jean-Guy Dubuc, M-503172 D-001 - Daniel Dumont, M-507913 D-001 Germain Dumont, M-503175 D-001 - Les Entreprises Germain Dumont Inc., M-508866 D-001 Gilbert Dussault, M-509049 D-001 - Jacques Dussault, M-503109 D-001 — Brian Ellis, M-509684 D-001 - Jean Fontaine, M-507734 - Richard Fontaine, M-506580 D-001 - Denis Forget, M-509594 D-001 - Raymond Forget, M-500516 D-001 - Francis Fortin, M-509453 D-001 - Denis Frappier, M-500729 D-001 - André Gagnon, M-508922 D-001 - J. Eugène Gagnon, M-503603 - Noël Gagnon, M-502098 D-001 - Yvon Gareau, M-501629 D-001 - Gaston Gariepy, M-508654 D-001 - Ubald Gemme Junior, M-500218 D-001 - Transport Gilbert Hamelin Inc., M-506357 D-002 - Normand Hébert, M-507289 D-001 - Gilles Labelle, M-508668 D-001 Denis Labecque, M-507393 D-001 - Gérard Lajeunesse, M-500907 D-002 - Gérard Lajeunesse, M-502765 D-001 - D. Langevin Inc., M-508943 D-002 - Sylvain Lareau, M-508870 D-001 - Yvon Larocque, M-502726 - Jean-Guy Lavallée, M-501253 D-001 - Jean-Paul Lefebvre, M-508850 D-001 Jacques Lemieux, M-502810 D-001 - Réal Léonard, M-508655 D-001 - Ernest Lussier, M-502977 D-001 - Transport Maurice Lussier Ltée, M-509675 D-001 - Excavation Majeau Enr., M-508933 D-001 - Jean-Guy Major, M-507467 D-001 - Gérald Marcil, M-505824 D-001 - Ubald Ménard, M-501703 D-001 - Jacques Mercier, M-508917 D-001 - Yves Messier, M-507009 D-001 - Denis Meunier, M-509295 D-001 - Gilles Meunier, M-503147 D-001 - Louis Meunier, M-502300 - Fernand Ouellette, M-504952 D-001 - Yves Patenaude, M-505823 D-001 Pelletier Excavation Inc., M-501539 D-001 - Léo Péloquin, M-501551 D-003 - Les Entreprises Yvan Pion Inc., M-507758 D-003 - Clément Poissant, M-501784 D-001 - Jean-Guy Primeau, M-509192 D-001 - Transport D.P.R. Inc., M-508099 D-002 - Guy Roy, M-509215 D-001 Normand Roy, M-508325 D-001 - Richard Stoddard, M-509553 D-001 - Réjean St-Jean, M-507515 D-001 - Jacques St-Pierre, M-500953 D-001 - François Tessier, M-509357 D-001 - Guy Tessier, M-503295 - Charles Vézeau, M-500025 D-002 - Arthur Vlau, M-508443 D-002 - Serge Villeneuve, M-500960 D-001 - Fernand Vincent, M-507273 D-001 - Claude Régis, M-508696 D-001 - demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige et glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1980-81. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis. POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC., 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1
1ière publication: 3 décembre 1980
2ième publication: 4 décembre 1980
3ième publication: 5 décembre 1980

PRENEZ AVIS que Gendron & Frères Transport Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien de son permis 9525-V, suite au changement de contrôle intervenu au sein de ladite compagnie, le tout conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Guy Parenteau,
procureur.
1ère publication: mercredi, le 3 décembre 1980
2e publication: jeudi, le 4 décembre 1980
3e publication: vendredi, le 5 décembre 1980.

Les Messageries Duceppe Inc., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation nécessaire à l'occasion du transfert du système de Transports de 91,953 Canada Ltée détenteur du permis M 304758 des dossiers de la CTQ comprenant entre autres tous les droits, titres, intérêts et privilèges décrits aux clauses A et B dudit permis.
Tout intéressé peut dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère parution: 2 décembre 1980
2ème parution: 3 décembre 1980
3ème parution: 4 décembre 1980.

ST-PIERRE, DRAPEAU & ALARIE
PAR: ME MARCEL DRAPEAU

PRENEZ AVIS que messieurs: Marcel Drouin, Q-504142; Léo-Paul Roy, Q-505319; Hervé Baillargeon, Q-500187; Rolland Bellavance, Q-503177; Emmanuel Mathieu, Q-500862; tous détenteurs de permis pour la région 03, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir des permis spéciaux pour effectuer le transports de bois de pulpe dans la région 09, pour le compte de la Cie Reed Paper Ltée. Ces permis auront une durée de 120 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

POSTE D'AFFECTATION DE
LA RÉGION 03 INC.
Première parution: 4 décembre 1980
Deuxième parution: 5 décembre 1980
Troisième parution: 6 décembre 1980

Le requérant-cédant, Monsieur Ophrase Lacelle, domicilié à 325 rue Salaberry, Mont-Laurier, Comté de Labelle demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. François Roy, domicilié à Lac des Iles, Comté de Labelle, le permis portant le numéro M-504 301-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 3 décembre 1980
Deuxième parution: 4 décembre 1980
Troisième parution: 5 décembre 1980.
Me Martine Savard
1600 rue Berri
Suite 3007
Montréal, Québec.
H2L 4E4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR PROVINCIALE

NO: 705-02-2055-804

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN,
partie demanderesse,
-vs-
MARCEL HUARD,
partie défenderesse.

La partie défenderesse, MARCEL HUARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de vous signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.
JOLIETTE, le 21/11/80

MICHEL BORDUAS
G.A.P.C.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-12-100433-808
DAME NICOLE ABRAN,
requérante
—vs—
LOUIS (LESLIE) KEMENY,
intimé

PAR ORDRE DE CETTE COUR:

L'intimé, LOUIS (LESLIE) KEMENY, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, déclaration, certificat et avis, a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 28 novembre 1980.
Mes GUY MERCIER & ASS.
1010 ouest Sherbrooke, suite 2306
Montréal, P.Q.

RONALD CHASSÉ, Protonotaire-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-001285-802

CITICORP LTÉE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1155 Sherbrooke ouest, s. 1405, Montréal, Qué. H3A 2N3.
demanderesse
-vs-
ROLLAND PAQUIN & DAME MADELEINE ST-LOUIS PAQUIN, autrefois tous deux domiciliés et résidant au 7, 43e avenue, Bois des Filions, Québec, et maintenant d'adresse inconnue,
défendeurs
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE.
mis-en-cause

ORDONNANCE

Il est ordonné à ROLLAND PAQUIN & DAME MADELEINE ST-LOUIS PAQUIN de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention des défendeurs, ROLLAND PAQUIN & DAME MADELEINE ST-LOUIS PAQUIN.
Saint-Jérôme, ce 21 novembre 1980.

LUCIE PÉLOQUIN
PROTONOTAIRE ADJOINT, C.S.T.
Me Lucien Lachapelle
5971 St-Hubert
MONTRÉAL (Québec)
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-014129-801

LE CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 3725 rue St-Denis, Montréal, Province de Québec.
Demanderesse
-vs-
HANS F. ARENOT (ORTEX)
et
JENSEN QUÉBEC LIMITÉE
ET
BADEN WURRTTEMBERGISCHE BANK, corporation constituée en vertu des lois de la République Allemande ayant une place d'affaires au Allee 11, Postfach 2140, 7100 Heilbronn, République Fédérale Allemande.
Défenderesses conjointes
et solidaires
Défenderesses

La défenderesse BADEN-WURTTEMBERGISCHE BANK est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
UNE COPIE du bref d'Assignation, déclaration et avis 119 a c.p.c. a été laissée, à leur intention à la direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au 1, rue Notre-Dame est, Montréal.
FAUTE PAR la défenderesse, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, le 3 décembre, 1980.

A. BEAULIEU,
Pronotaire-Adjoint
Mes Lafleur, Brown, De Grandpré,
suite 720, Place Victoria
Montréal, Qué.

WILLIAM GORDON REEVES
Avis est par la présente donné que WILLIAM GORDON REEVES, connu sous les noms de GORDON BYRON CARRY, et résidant au 1850 Jean Picard, Chomedey, ville de Laval, présentera une requête au Ministre de la Justice, afin de changer son nom en celui de GORDON BYRON CARRY, le changement devant aussi profiter à son épouse JULIETTE FERRELLI et à sa fille LILIANNE, résidant au 6425 rue Salois, ville de Laval.
VILLE DE LAVAL, ce 25 novembre 1980.
RÉAL DION, procureur du requérant.

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 31 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R. 1977, c. P-16), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre 91401 Canada Ltée, ancienne raison sociale — Smith Bros. Grantie Ltd. (ci-après appelé la compagnie) et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire, passé le 5 octobre 1973 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2466362 et que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre la compagnie et Compagnie Montréal Trust ès qualité de fidelcommissaire, passé le 11 avril 1979 devant Me Michel Cardin, notaire, et enregistré le 12 avril 1979 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2964390, sont devenues exécutoires.
Montréal, le 28 novembre 1980
Compagnie Montréal Trust
fidéicommissaire

AVIS

Le requérant demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial l'autorisant au transport de bois avec équipement spécialisé, avec contrat, origine: chantier et camp d'exploitation de Chapais à destination La Tuque, Région 08, durée 6 mois, avec retour à vide. Les frais de transports seront payés par Kruger Inc. Chapais, P.Q.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les 5 jours de la troisième publication dans ce journal à La Commission des Transports du Québec, 505 boulevard Charest-est, Québec.

Normand Rioux
St-Gabriel, P.Q.
Cté Rimouski
Permis Q-501454-001
1ière publication: 2 décembre 1980
2ième publication: 3 décembre 1980
3ième publication: 4 décembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000995-80

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET
DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: Anthony Davies
Considérant la demande formulée par requête en date du 20 novembre 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Jean Philippe Michel RIVARD DEAVIES, né le 30 juillet 1965 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint
LUCILLE ROUILLER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR PROVINCIALE

NO: 705-02-2049-807

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN,
partie demanderesse,
-vs-
JEAN-CLAUDE GODIN,
partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, JEAN-CLAUDE GODIN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de vous signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.
JOLIETTE, le 21/11/80

MICHEL BORDUAS
G.A.P.C.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-001226-806

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276 ouest, rue St-Jacques en les cité et district de Montréal.
demanderesse
-vs-
RICHARD CARLOS, autrefois résidant et domicilié au 31, 58e Avenue, Bois-des-Filions, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue.
Défendeur
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE
mis-en-cause

ORDONNANCE

Il est ordonné à RICHARD CARLOS de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur RICHARD CARLOS.
Saint-Jérôme, ce 21 novembre 1980.

LUCIE PÉLOQUIN
PROTONOTAIRE ADJOINT, C.S.T.
Me Lucien Lachapelle
5971, St-Hubert
MONTRÉAL (Québec)
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-049845-808

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, corps légalement constitué en vertu du chapitre 45 des Statuts du Québec de 1979, ayant son siège social au 750 est, boul. Charest, en les cité et district de Québec.
DEMANDERESSE
-vs-
CÔTE ST-LUC HEALTH SPA LTD., corps politique légalement constitué, autrefois ayant une place d'affaires au 6640, Côte St-Luc, en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse CÔTE ST-LUC HEALTH SPA LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, 1er décembre 1980

ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Me LUC BOULANGER, avocat
a/s Juneau McLaughlin & Ass.,
2, Complexe Desjardins
C.P. 730, Tour de l'Est
24e Étage, Suite 2420
Montréal, P.Q. H5B 1B8
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-048781-806

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, corps légalement constitué en vertu du chapitre 45 des Statuts du Québec de 1979, ayant son siège social au 750, est boul. Charest, en les cité et district de Québec.
DEMANDERESSE
-vs-
YVES RONDEAU, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal et faisant affaires sous les nom et raison sociales enregistrée de PERSONNELLE MOBILE CHRISTIAN ENR., autrefois ayant sa place d'affaires au 7485, rue St-Hubert en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur YVES RONDEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, 1er décembre 1980

ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Me DOMINIQUE PAGÉ, avocat
a/s Juneau McLaughlin & Ass.,
2, Complexe Desjardins
C.P. 730, Tour de l'Est
Montréal, P.Q. H5B 1B8
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

AVIS

Il est donné avis que Marie Rose Agnès Lévesque a l'intention de transmettre au Ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de Rose Marie Lévesque. Ladite requérante demeure présentement au 3447, rue St-Hubert dans les ville et district de Montréal.
Montréal, ce 20 novembre 1980
FINKELSTEIN, FOURNELLE, BERKU & PAQUIN
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE
FINKELSTEIN, FOURNELLE, BERKU & PAQUIN
3455, rue St-Hubert
Montréal, Québec
H2L 3Z8
(514) 526-6618

AVIS est donné que Ryder Truck Rental Limited s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à donner les services de location suivants au 671 de Lanaudière à Joliette:
a) Location à court terme de camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques.
b) Location à long terme de camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 4 décembre 1980.
2ème publication: 5 décembre 1980.
3ème publication: 6 décembre 1980.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante.

Le requérant LUCIEN JOYAL demande à la Commission des Transports du Québec de faire le transport de déchets solides pour la région 6 et ce pour une période de 365 jours ou jusqu'à ce que la décision sur le permis permanent soit rendue. La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de statuer que sa décision deviendra exécutoire immédiatement après avoir été rendue et continuera de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère publication: 4 décembre 1980.
2ème publication: 5 décembre 1980.
3ième publication: 6 décembre 1980.
HOGUE CHOUINARD GOUIN,
par: MICHÈLE GOUIN
276, rue St-Jacques, suite 905,
Montréal, P.Q. H2Y 1N3

AVIS

Raymond Alary, de la ville de Hearst, Ontario, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis émis par ladite Commission à Alary Transport Limited, mise-en-cause, à l'occasion du transfert de contrôle des actions de ladite compagnie mise-en-cause, en faveur de North Channel of Georgian Bay Holdings Limited, de la ville de Gore Bay, Ontario, le tout en vertu de l'article 39 de la Loi des Transports et amendements.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ière publication: 4 décembre 1980
2ième publication: 5 décembre 1980
3ième publication: 6 décembre 1980
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, P. Qué.
H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR PROVINCIALE

NO: 705-02-002050-805

COMMISSION SCOLAIRE CASCADES L'ACHIGAN,
partie demanderesse,
-vs-
DAME IRÈNE FISET,
partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, DAME IRÈNE FISET, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Joliette à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de vous signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.
JOLIETTE, le 21/11/80

MICHEL BORDUAS
G.A.P.C.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Divorces

NO: 12-101065-807

JASPER CHARLES,
requérant
-vs-
ALICE CHARLES, d'adresse inconnue,
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Alice Charles, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de (60) soixante jours de la dernière publication; une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 27 novembre 1980.

ARMAND BEAULIEU
protonotaire adjoint.
Jasper Charles
2343, Coursol,
Montréal, Qué.
H3J 1C8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-013974-801

DAME YOLANDE AUGER
requérante
-vs-
DAME ROSE ROSENBERG
et
SIDNEY SPINNER
intimés
et
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
mis en cause

PAR ORDRE DE CETTE COUR:

L'Intimée DAME ROSE ROSENBERG, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la requête en radiation d'enregistrement, affidavit et avis, a été laissée à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice au no: 1 est rue Notre-Dame à Montréal, district de Montréal.
Faute par l'intimée de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal ce 1er décembre 1980.

RONALD CHASSÉ
protonotaire adjoint
MES MERCURE, CÔTÉ ET ASSOCIÉS, avocats
2525 Boul. Daniel Johnson, suite 600
CHOMEDEY, Laval

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-012619-803

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, corporation légalement constituée et régie par la loi des Caisses d'Épargne et de crédit, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5140 rue Bellechasse, en les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
RÉAL LAVOIE, autrefois résidant et domicilié en la cité de Québec, dit district, présentement d'adresse inconnue.
et
JACQUES DEGRANPRÉ, autrefois résidant et domicilié en la cité de Terrebonne, dit district, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs RÉAL LAVOIE et JACQUES DEGRANPRÉ sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.
MONTRÉAL, 1er décembre 1980.

RONALD CHASSÉ, P.A.C.S.M
Me GASTON BERNATCHEZ, avocat
a/s Mes DESBIENS, LOSIER & ASS.,
31 rue St-Jacques,
Montréal, P.Q. H2Y 1K9
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Avis légaux

Avis est donné par la soussignée qu'une Requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par BERNARD SORNIN et son épouse GISÈLE BOISVERT, domiciliés au 945 Dunsmuir, Ville Mont-Royal, Québec, sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, Division de Pratique, le 19 janvier 1981, à 9:30 A.M., chambre 2.16, Palais de Justice, en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auquel il se rapporte.
Montréal, 13 novembre 1980.

Me JOHANNE BLAIN, NOTAIRE.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transporte et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Northam Food Trading Inc. dont la principale place d'affaires est à 3300 Côte Vertu Montréal, P.Q., à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3125598 daté à Montréal le 14 novembre 1980.
La Banque Mercantile du Canada

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Tam Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Tabac ou santé", inv.: Dr. Dollard Bergeron, pneumologue. "Psychologie" avec le Dr Maurice Ptito, neurophysiologiste.
11.00 Au fil de la semaine:
Inv.: Walter Schlueb, l'un des plus célèbres joailliers canadiens.
11.30 Wickie
Dessins animés
12.00 Le téléjournal
12.05 Midi plus
13.30 Femme d'aujourd'hui
Le retour de la déesse. Des vestiges de la religion qui l'a vénérée remontent à la préhistoire et pendant plus de 20,000 ans, les femmes ont eu accès au sacré et à la création. Des artistes et des féministes la font revivre aujourd'hui.
14.30 Cinéma:
"Le grand océan" (Français 1973) Documentaire réalisé par J.P. et Daniel Millet relatant le périple du voilier français "Trente-trois Export" lors de l'Himalaya de la voile en 1973.
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
Chansons, mini-comédies et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Du neuf au zoo
La série nous montre ce qui se passe dans les zoos du monde et que le visiteur ne peut voir.
18.00 Ce soir
19.00 Jamais deux sans toi
Téléroman de Guy Fournier
19.30 Boogie-Woogie 47
Téléroman de Claude Jasmin
20.00 Les grands films:
"Un pont trop loin" (Américain 1977) — (2e partie) Drame de guerre réalisé par Richard Attenborough, avec Sean Connery, Anthony Hopkins, Michael Caine et Dirk Bogarde.
22.00 Le travail à la chaîne
Inv.: Denise Bombardier, Benoît Marleau, Danielle Dorice et Roger Joubert
22.30 Téléjournal
23.00 Les nouvelles du sport
23.20 Télex arts
23.30 Cinéma:
"Enquête à Harlem" (Américain) Drame policier réalisé par Jack Smight, avec Richard Widmark, Marlene Worfield et Robert Moore.
1.00 Le téléjournal

10 CFTM

7.25 Horaire TM
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux", "La vie artistique", "La météo", "Les affaires de la bourse", "La route de nuit".
9.00 A la bonne franquette
Inv.: Roger Joubert
9.30 Votre amie Suzanne:
"Un décor à vivre", "Livres en images", "Au fil du temps"; "Ici et ailleurs".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Sept heures de panique" (Italien 1973) Drame policier réalisé par Michèle Massimo Tarantini, avec George Hilton, Rosemarie Dexter, Stephen Zacharias, Claudio Nicastro et Giampiero Albertini.
14.30 Janette veut savoir:
"Qui est Thérèse Casgrain"
15.30 Services à la communauté
16.00 Pierre Popotame
16.30 Jinny
17.00 Les Tannants
18.00 Le dix vous informe
18.30 Chips
19.00 Que sera sera
20.00 Le hockey du jeudi soir:
"Les Canadiens de Montréal reçoivent les Pingouins de Pittsburgh".
22.29 La quotidienne

Angèle Arsenault

À chacun son bonheur et le pré sera bien gardé

par Nathalie Petrowski

En me rendant rencontrer Angèle Arsenault, je m'étais bien juré que je ne dirais pas un seul mot sur sa nouvelle image, que je ne passerais pas la moindre remarque sur la transformation radicale qui la rend aujourd'hui méconnaissable. Je m'étais dit que je ne jouerais pas le jeu du jaunisme, que je ferais comme si de rien n'était, que je parlerais de la pluie et du beau temps, de ses nouvelles chansons et du show qu'elle présente à partir de ce soir à la Place des arts.

Mais dans le bureau des Productions Platine, la brune Angèle m'attend au tournant. Avant même que je n'aie ouvert la bouche ou mis en marche le magnétophone, Angèle est débordante d'excuses et de justifications. On dirait presqu'elle vient de commettre un péché mortel et qu'elle essaye de faire passer cela sur le dos d'une impulsion dont elle n'avait pas saisi toutes les implications. «Je ne sais pas si j'ai bien fait mais je sais en tous les cas que j'ai été honnête avec moi-même. Quand je me suis arrêtée pendant six mois, j'ai beaucoup réfléchi. J'étais en dépression, je ne savais trop où je m'en allais. A force d'y penser j'ai fini par comprendre que ça faisait sept ans que je me cachais derrière une image préfabriquée, sept ans que je cachais ma vraie nature derrière des lunettes rondes, des cheveux blonds et une coupe de petit page, sept ans que j'évitais d'aller faire un tour en dedans de moi-même sous prétexte que l'image publique devait passer avant l'image privée. Sept ans que je suivais les conseils des autres et que je les laissais dicter ma vie. Avec mon autre image, je n'avais qu'à franchir la porte d'un magasin ou d'un restaurant pour que tout le monde me reconnaisse. Pour eux j'étais la fille de bonne humeur, la fille qui rit tout le temps, sauf qu'à force d'être toujours de bonne humeur, j'étais devenue très tendue et pas toujours naturelle. J'étais en fin de compte trop à l'étroit dans cette image superficielle et j'ai décidé du jour au lendemain, presque par impulsion, qu'il était temps que je fasse un peu de ménage dans ma vie.»

La blonde et joyeuse Angèle est donc partie chez le coiffeur retrouver sa couleur naturelle. Elle a échangé sa coupe de petit page contre une coupe de petit garçon, ses lunettes rondes contre des verres de contact. Quand elle est rentrée chez elle, elle a décidé d'attaquer de front ce régime qu'elle évitait depuis trop longtemps. Elle a voyagé, a maigri de vingt livres, a rétréci au point de presque disparaître puis s'est remise à la table d'écriture et de composition. Lorsque je lui fais remarquer que ses nouvelles chansons sont finalement semblables aux anciennes et qu'une chanson comme *J'ai maigri* est en quelque sorte le positif de *Moi j'mange*, elle rétorque: «*J'ai maigri* va beaucoup plus loin et prend plus de risques que *Moi j'mange*. Les gens s'identifiaient facilement à *Moi j'mange* parce que ça représentait le côté faillible de la nature humaine. Tout le monde mange, tout le monde fait des excès puis tout le monde culpabilise. Dans *J'ai maigri*, c'est le contraire qui se produit. Je dis que j'ai triomphé sur moi-même. Or ce n'est pas tous les gens qui aiment se faire dire cela. C'est plus rassurant de se faire dire qu'on est tous pareils plutôt que de se faire dire qu'on peut arriver à être différent en faisant des efforts et en travaillant sur soi-même.»

Les nouvelles chansons gardent néanmoins un vieux relent de réalisme domestique qui leur confère des allures de guide pratique pour connaître le bonheur en deux temps trois mouvements. Angèle n'aime pas la comparaison. Elle n'aime ni les formules ni les recettes, dit-elle, et écrit des chansons authentiques qui correspondent aux questions qu'elle se pose dans la vie et qui reflètent son cheminement personnel et ponctuel. Elle refuse l'idée d'être une endormeuse professionnelle ou une petite soeur des pauvres et des esseulés. «Je sais bien que les choses dans le monde ne sont pas parfaites, que le monde est agité mais je ne vois pas la nécessité d'en parler. Je parle avant tout du travail que l'on doit faire sur soi. Ce qui est important c'est que mes chansons sont faites dans la difficulté et ça les gens le sentent, c'est pour cela qu'elles leur font du bien».

Farouchement individualiste, croyant au développement personnel de chaque individu, elle reste convaincue que notre seule responsabilité sur terre c'est d'être heureux et d'être bien dans notre peau malgré les multiples obstacles qui entravent la route. «À chacun son bonheur dit-elle. Moi mon bonheur, je veux le communiquer aux gens qui viennent voir mes spectacles. Je veux leur donner quelque chose qu'ils ne reçoivent pas quand ils écoutent la radio ou ouvrent le journal. Je cherche moi. Je crois que c'est ça qui fait toute la différence. Il y a des gens qui cherchent en tournant en rond sans y croire. Moi j'y crois vraiment.»



La «nouvelle» Angèle Arsenault. (Photo Jacques Grenier)

Capitol ne ferme pas

(Les Disques Capitol-EMI du Canada Limitée nous invitent à publier leur réponse à un article publié le 22 août 1980, ce que nous nous empressons de faire).

LE DEVOIR a publié le 22 août 1980 un article de Mme Nathalie Petrowski sous le titre «Capitol ferme (ou presque) sa filiale montréalaise».

Il n'est aucunement question que Capitol ferme ses portes. La situation actuelle dans l'industrie du disque a forcé en général une diminution des activités, mais nous sommes heureux de constater que les nôtres ont été à peine restreintes.

Depuis 25 ans, Capitol, en consacrant des sommes considérables au développement de la production québécoise, a prouvé sa détermination de s'établir en permanence au Québec.

Certains des faits affirmés dans cet article sont malheureusement faux: messieurs Pierre Dubord et Bill Rotary ont démissionné volontairement, c'est avec regret que Capitol les a vu partir, ils n'ont certainement pas été congédiés.

De même il est évident que Capitol ne pratique pas le dumping à Montréal.

NDLR: Mme Petrowski n'était pas l'auteur du titre qui a causé des ennuis à Capitol; LE DEVOIR regrette ces ennuis et s'en excuse.

Annulée

La conférence que devait donner aujourd'hui, jeudi, à 17 h, à l'Université de Montréal, M. Luis de Pablo, est annulée.

EN BREF

Au prochain concert de l'Orchestre de chambre McGill au théâtre Maisonneuve, le lundi soir 8 décembre, le clarinettiste Richard Stoltzman jouera le *Concerto en la majeur*, K. 622 de Mozart ainsi que *Celebration II* du compositeur canadien William Douglas. Alexander Brott dirigera une *Suite* de Corelli et *Pulcinella* de Stravinsky.

Le Concert Jacqueline du Pré

Un succès complet

par Gilles Potvin

Comme il était à prévoir, le Concert gala Jacqueline du Pré présenté dimanche soir à la salle Wilfrid-Pelletier au profit du fonds de recherche sur la sclérose en plaques fut un succès complet à tous égards. La salle était archicomble et l'on retrouvait dans l'auditoire des gens de toutes les classes qui avaient pu contribuer à cette cause dans la mesure de leurs moyens, grâce à une répartition judicieuse du prix des places.

Au plan artistique, le programme réunissait quelques-uns des plus grands noms du siècle ainsi que l'Orchestre symphonique de Montréal, tous prêtant bénévolement leur concours afin d'itensifier la lutte contre cette maladie terrible qui a mis fin à la carrière d'une jeune et exceptionnelle violoncelliste britannique. Ce n'est pas d'hier que les musiciens contribuent à des causes humanitaires. La maladie ayant cette fois frappé directement un des leurs, la solidarité manifestée par ces grands musiciens envers une jeune collègue était d'autant plus émouvante.

Au pupitre de l'OSM, Charles Dutoit a mis le programme en marche avec l'ouverture *Le Corsaire* de Berlioz, jouée avec brio par un orchestre en pleine forme et qui, durant toute la soirée, a été à la hauteur de la circonstance. Jessye Norman est ensuite venue chanter «Divinités du Styx» de Gluck et «Mon coeur s'ouvre à ta voix». Le timbre est magnifique de richesse et de couleur mais le style est parfois curieux, surtout dans l'extrait de *Samson et Dalila*, qu'elle a interprété avec une lenteur jamais vue précédemment. Mais son succès fut considérable comme celui du flûtiste James Galway dans le *Concerto no 2*, en ré majeur, de Mozart, exécuté avec une virtuosité éblouissante et une sonorité d'une beauté toujours égale. Ce fut ensuite le tour de Jon Vickers, un autre ténor canadien dont le nom est entré dans l'histoire, d'apporter son concours. Des extraits d'*Otello* et de *Die Walküre* ont littéralement soulevé l'auditoire. Grâce à sa voix somptueuse, aux aigus solides et claironnants comme à sa présence, Vickers a fait revivre deux personnages du théâtre lyrique auxquels son nom demeurera associé. On sentait comme un frisson parcourir la salle quand il chanta en rappel les célèbres «Vesti la giubba» de *I Pagliacci*.

La seconde moitié du programme était consacrée au *Concerto no 5*, «l'Empereur» de Beethoven dirigé par Zubin Mehta et avec le pianiste Daniel Barenboim, mari de Jacqueline du Pré, comme soliste. Tous deux ont mis à contribution leur immense talent dans une exécution où la noblesse et la grandeur de l'oeuvre célèbre laissaient place à l'expression intime et contenue, comme dans l'adagio, un dialogue émouvant entre le piano et l'orchestre. L'art de Barenboim s'exprima aussi dans une exécution vraiment transcendante d'un andante de Mozart.

Ce concert unique laissera un souvenir artistique ineffaçable dans la mémoire de tous les assistants.

DouDou Rockhead
Le Paradis de...
Le plus propre club de Montréal avec 50 ans d'avance
1252 St-Antoine, w.
875-6227, 875-6232, 861-0657
Roue Doudou Boicel Productions Inc.
présente
La force la plus puissante en jazz aujourd'hui

le pianiste
McCOY TYNER
et son quintet
Ce soir et dim.
• Mongo Santamaria
26 déc. - 3 janv.



KAGEMUSHA "L'OMBRE DU GUERRIER" avec TATSUYA NAKADAI et TSUTOMU YAMAZAKI et avec KEN'ICHI HAGIWARA
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842 6053
En japonais avec sous-titres français
SAM. DIM. 1.30, 5.00, 8.10.
SEM. dès 8.10


Des instruments authentiques, des musiciens virtuoses, une musique sud-américaine vivante et mélodieuse: **CALCHAKIS à la Salle Wilfrid-Pelletier, lundi le 8 déembre à 20 h 30.**
Publicité

RISING SUN
Roue Dou Dou Boicel Productions Inc.
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
Le plus grand compositeur de blues aujourd'hui

WILLIE DIXON
et les Chicago Blues All-Stars
3 soirs seulement
Ce soir jusqu'à samedi
• The Neal Brothers Blues Band du 9 au 14 décembre
• Réveillon du jour de l'an avec John Lee Hooker
SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine
861-0657 8hPM à 3hAM



POUR TOUS
UGO TOGNAZZI
VITTORIO GASSMAN
DANS UN FILM DE DINO RISSI
au nom du peuple italien
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842 6053
SEMAINE 7.30 & 9.30 P.M.

ALAIN SARDE présente
LE NOUVEAU FILM DE BERTRAND TAVERNIER
POUR TOUS
UNE SEMAINE DE VACANCES
NATHALIE BAYE / MICHEL GALABRU / GÉRARD LANVIN
UN FILM DE BERTRAND TAVERNIER
PHILIPPE NOIRET
PARISIEN: 1:20, 3:15, 5:10, 7:05, 9:00
LAVAL: Semaine 7:00, 9:00
Le PARISIEN 1 480 STE CATHERINE O 866 3856
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688 7776

LE THÉÂTRE NATIONAL POUR ENFANTS LES PISSENLITS
vous invite à l'avant-première
Le Petit Prince
de ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY
avec la collaboration de
PRATT & WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTÉE
LE DEVOIR et ciel mf 98.5
LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE à 20 h
au THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts
TIRAGE 125 paires de billets
Remplissez ce coupon et faites parvenir avant le 9 décembre 1980 à: Les Pissenlits, 259 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, H2X 3N3, Qué.
NOM ..... PRÉNOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
CODE POSTAL ..... TÉL .....
L.D.
125 gagnants. 2 billets/gagnant. tirage: 10 déc.
Publication des noms des gagnants le 14 décembre 1980



GÉRARD DEPARDIEU NICOLE GARCIA ROGER PIERRE
MON ONCLE D'AMÉRIQUE
RÉALISATION ALAIN RESNAIS
SCÉNARIO JEAN GRUAULT
POUR TOUS
BERRI 2
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
12:30 - 2.50 - 5:10 - 7:30 - 9:40

deux bonnes pates
NOIRET GASSMAN
POUR TOUS
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
7:30 - 9:30

LA BANQUIÈRE
POUR TOUS
desjardins 2
ASTRE 2
SAUVE QUI PEUT LA VIE
18 ANS Adultes
desjardins 1
Dès DEMAIN!
Sibériade
POUR TOUS
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

L'Office national du film présente:
La Nuit de la poésie 1980

Un film de Jean-Claude Labrecque et Jean-Pierre Masse.
Des le vendredi 28 novembre 1980, a 13h, 15h, 17h, 19h et 21h
Office national du film du Canada
National Film Board of Canada
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL
AUDITIONS 1981-1982
Les 16, 17 et 18 janvier 1981
La date limite des inscriptions pour les auditions est le 23 décembre 1980.
Le diplôme d'études collégiales est exigé des candidats. Ils doivent l'obtenir avant septembre 1981.
Renseignements: Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame est
Montréal H2Y 1C1
Tél. (514) 873-4283
Les cours sont gratuits.
Ministère des Affaires culturelles
Direction des conservatoires de musique et d'art dramatique

Avec quatre buts dans la victoire du Canadien

Napier fait taire la rumeur de son départ

BUFFALO — Une rumeur circulait dans les couloirs du Forum hier à l'effet que le jeune ailier droit Mark Napier et le gardien de buts Denis Herron étaient sur le point d'être échangés aux Maple Leafs de Toronto contre les services du défenseur Robert Picard.

Gagez que cette transaction ne sera jamais réalisée. Napier a pris les moyens pour ne pas quitter l'organisation du Canadien de Montréal hier soir en marquant quatre buts pour mener son équipe à une victoire de 6-5 aux dépens des Sabres de Buffalo de Scotty Bowman.

Recrue de l'année en 1975-76 à sa première saison professionnelle avec les Toros de Toronto de la défunte Association Mondiale de hockey, auteur de 136 buts pendant ses trois années passées dans le circuit «maudit», Napier a été réclamé par le Canadien quand l'AMH fut dissoute il y a deux ans. On fondait de grands espoirs sur ce jeune homme qu'on disait doté d'un talent rare de marqueur.

Mais voilà: en 154 matches avec le Canadien, il n'avait compté que 34 buts et son rendement offensif laissait à désirer. Aussi la rumeur l'envoyant à Toronto, sa ville natale, pouvait paraître fondée. Mais Irving Grundman, le directeur-gérant du Canadien, devra maintenant y penser deux fois avant de se départir de son petit ailier droit, qui a offert hier soir sa meilleure performance depuis qu'il s'est joint au Canadien.

Napier n'est pas ce que l'on pourrait appeler un joueur régulier. Il peut offrir de bons matches pendant un mois puis devenir tout à fait moche. Mais hier soir il a fait taire la rumeur.

Évoluant en compagnie de Steve Shutt et Pierre Mondou, Napier a largement profité des talents de fabricant de jeux de ses deux coéquipiers hier soir.

Il a d'abord marqué son premier but, dans la seconde minute du match, en contournant le défenseur Jim Schonfeld après avoir reçu une passe parfaite de Shutt. Seul devant Robert Sauvé, il l'a déjoué d'un lancer du poignet précis au-dessus de la mitaine du gardien.

Napier peut dire merci à Shutt pour ses trois autres buts puisque c'est l'ailier gauche qui lui a fourni toutes ses occasions de compter. Sur son deuxième filet de la soirée, réussi pendant un avantage numérique, Napier a accepté une autre passe de Shutt avant de virevolter tout en décochant son lancer.

Napier a ensuite complété son tour du chapeau, son premier dans l'uniforme du Canadien, à la 13e minute du second engagement, pour porter le pointage à 5-3 en faveur du Canadien. Son but avait été précédé, 53 secondes plus tôt, par celui de Mario Tremblay, qui avait alors brisé une égalité que les Sabres avaient provoqué en marquant à deux reprises au début de cette période.

Napier a marqué son 4e but de la soirée et le 6e du Canadien dans la 19e minute de la seconde période en prenant un retour de lancer de Shutt qui s'était échappé seul devant Sauvé. Il n'a eu qu'à projeter par-dessus le gardien des Sabres la rondelle que ce dernier n'avait pu retenir.

Les deux équipes en présence n'ont pas disputé un match conventionnel. Les rencontres Montréal-Buffalo sont habituellement disputées plutôt défensivement, chaque équipe attendant une erreur de l'autre pour se lancer à l'offensive. Mais les pénalités ont été un facteur important dans ce match. Chaque équipe a en effet marqué deux buts lors de jeux de puissance et n'eût été de Michel Larocque, le score final aurait pu être fort différent.

Compte tenu de l'absence de Guy Lafleur, Pierre Larouche et Larry Robinson, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une «grosse» victoire pour le Canadien, qui a ainsi mis fin à une série de trois défaites, toutes subies à domicile.

Rick Chartraw a joué régulièrement en compagnie de Doug Jarvis et Bob Gainey et il a bien fait son boulot. Yvon Lambert a été utilisé régulièrement seulement au cours des 30 dernières minutes de jeu. Il a alors remplacé Mondou aux côtés de Napier et Shutt, sans doute par mesure défensive.

L'autre compteur du Canadien a été Serge Savard. Il s'agissait de son 400e point en carrière. André Savard, deux fois, Tony McKegney, John Van Boxmeer et Rick Seiling ont répliqué pour les Sabres.

ÉCHOS — Richard Sévigny agissait à titre de réserviste de Larocque hier soir. Denis Herron, qui serait impliqué dans un échange bientôt, est demeuré à Montréal pour s'entraîner avec les éclopés de l'équipe... Guy Lafleur ne jouera pas ce soir au Forum contre les Pingouins de Pittsburgh, ni Larry Robinson d'ailleurs, mais ils pourraient être tous deux de retour samedi alors que le Canadien recevra les Bruins de Boston... Gilles Hamel et Allan Haworth, deux produits de la Ligue junior majeure du Québec rappelés depuis peu par les Sabres de leur club-école de la Ligue Américaine, n'ont pas vu beaucoup d'action hier soir mais ils ont néanmoins récolté une passe chacun... Le Canadien présente maintenant un dossier de quatre victoires, six défaites et un match nul contre l'une ou l'autre des sept équipes qui le devancent au classement général...

Canadien 6, Sabres 5

Première période

1—MONTRÉAL: Napier (8)
Shutt, Engblom 1:46
2—MONTRÉAL: Napier (9)
Shutt, Gingras 6:46
3—BUFFALO: Savard (10)
Ruff, Haworth 9:40
4—MONTRÉAL: Savard (3)
Jarvis 15:07
Pénalités: Playfair Buf 6:15, Engblom Mtl 7:54, Engblom Mtl 10:47, Playfair Buf 17:53, Wickenheiser Mtl 19:43.

Deuxième période

5—BUFFALO: Savard (11)
Van Boxmeer 3:39
6—BUFFALO: McKegney (13)
Smith, Perreault 7:55
7—MONTRÉAL: Tremblay (10)
Acton, Engblom 11:47
8—MONTRÉAL: Napier (10)
Shutt, Savard 12:40
9—BUFFALO: Van Boxmeer (7) 16:48
10—MONTRÉAL: Napier (11)
Shutt, Lambert 18:09
Pénalités: Langway Mtl 6:48, Engblom Mtl 7:38, Ramsey Buf 9:05, Seiling Buf 10:55, Chartraw Mtl, Playfair Buf 13:14.

Troisième période

11—BUFFALO: Seiling (5)
Hamel, Dunn 1:40
Pénalité: aucune.

Tirs au but

Montréal	9	11	10	—30
Buffalo	5	8	11	—24

Gardiens: Larocque, Montréal; Sauvé, Buffalo.
Assistance: 16,433.

Deuxième hier à Val d'Isère

Kathy Kreiner vise la Coupe du Monde

VAL D'ISÈRE (AFP) — En un peu plus d'une minute trente hier, Kathy Kreiner, la meilleure skieuse canadienne depuis la retraite, il y a maintenant 13 ans, de Nancy Greene s'est replacée dans le peloton de tête des concurrentes de la Coupe du Monde féminine de ski alpin. Sa deuxième place de la descente de Val d'Isère, derrière l'intouchable Marie-Thérèse Nadig, vaut pour elle toutes les victoires et marque peut-être le début d'une nouvelle carrière.

Kreiner, 23 ans, après avoir été un des enfants prodiges du ski — entrée à 14 ans dans l'équipe canadienne, première victoire en Coupe du Monde en géant en 1974, titre olympique dans la même discipline en 1976 — avait depuis lors quitté le devant de la scène. Cette médaille d'or était peut-être venue un peu vite et la Canadienne, un peu comme Nadig d'ailleurs après ses deux titres olympiques à Sapporo en 1972, tardait à confirmer.

Les résultats étaient tellement décevants qu'à l'intersaison, malgré une place d'honneur en descente aux Jeux de Lake Placid, l'hiver dernier, on avait parlé pour elle de retraite ou alors de son entrée dans la petite troupe de skieuses professionnelles, dont le niveau est loin de celui de la coupe du monde. «Je n'ai pas voulu me retirer, explique-t-elle. Pas plus passer chez les pros. J'avais l'impression de ne pas avoir encore donné le maximum».

Kathy Kreiner, une grande blonde de 1,70 m pour 57 kg, originaire de Timmins, prend alors la décision de quitter le giron de l'équipe canadienne et de voler de ses propres ailes.

L'affaire provoque quelques remous. Mais finalement la fédération canadienne s'incline et lui laisse la possibilité de ne pas se plier à la discipline collective. «C'est vrai, j'ai toujours travaillé beaucoup mieux en étant seule, explique Kreiner. C'est une des raisons pour lesquelles je supportais mal d'être liée à l'équipe. Cela exige de chacun d'être proche les uns des autres et pour moi de remplir un rôle de leader pour des skieuses jeunes et indisciplinées».

Sous la férule de son entraîneur privé, Stewart Green, qui modifia quelque peu sa technique pendant l'été pour lui donner une façon de skier plus proche de celle des champions masculins, Kathy Kreiner prépare donc dans la solitude la saison 1980-81, celle de la dernière chance. Cela ne va pas sans problèmes.

En septembre, alors que son entraînement était surtout axé sur le géant et le spécial, elle décide de profiter d'un stage de descente en Autriche de l'équipe canadienne et arrive à l'improviste au camp d'entraînement. «Vous pouvez vous entraîner avec nous mais pas question que vous restiez dans le même hôtel que l'équipe», lui répond l'entraîneur canadien.

Kreiner, exemple sans précédent d'indépendance dans l'histoire du ski alpin de haut niveau, est peut-être en train de gagner son pari. Une deuxième place à Val d'Isère, sans préparation spécifique à la descente, en fait, compte tenu de ses qualités en géant, une des candidates au podium en Coupe du Monde sinon à la première place.

«La confiance est revenue, souligne-t-elle. Je vais peut-être devoir me concentrer un peu plus qu'avant sur les descentes». Distancée seulement de 2 centimètres à mi-parcours, Kreiner a surtout concédé du terrain sur la fin dans le long et éprouvant schuss final, là où les jambes de descendeuse de Marie-Thérèse Nadig ont fait la différence.

En tout cas, les Nadig et autre Pelen, données comme grandes favorites avant le coup d'envoi de la saison, se sont trouvées un nouvel adversaire. Même si pour beaucoup la performance de Kreiner demande confirmation, il ne s'agit pas du tout d'un hasard. «Je peux gagner la Coupe du monde, dit-elle avec assurance. Rendez-vous à la fin de la saison».

Laurie Graham, de Inglewood, Ont., a déçu avec une 27e place en 1:36.96. Malgré son résultat, Graham était très heureuse pour Kathy Kreiner. «C'est formidable d'avoir une Canadienne dans les places d'honneur, a dit Graham. Et elle skie tellement bien après s'être dissociée de l'équipe. Je l'admire beaucoup».

Shanne Leavitt de Calgary a été la seule autre Canadienne à terminer le parcours. Elle a fini 40e en 1:38.15. Diane Lehodey de Calgary et Gerry Sorenson de Kimberley, C.-B., ont chuté.

Sutton préfère les Astros aux Expos

par Richard Milo

L'agent de Don Sutton avait choisi les Yankees lundi, mais le principal intéressé a opté pour les Astros de Houston en signant un contrat de quatre ans, avec trois années garanties.

La nouvelle a été annoncée hier après-midi par le président et directeur-gérant des Astros, Al Rosen, qui a négocié les derniers détails de l'entente avec Sutton et son agent, Larue Harcourt, mardi soir. Sutton recherchait un contrat de cinq ans, avec trois années garanties, d'une valeur de $3 millions.

En faisant connaître son choix, Sutton a indiqué que l'offre des Yankees de New York était supérieure à celle des Astros. Il aura préféré les Astros aux Yankees et aux Expos de Montréal parce qu'il se sent chez lui, au Texas. Hier, un quotidien de New York, le *Times*, a appris que les Expos ont majoré leur offre, mardi matin, avant que Sutton et Harcourt ne s'envole à destination de Houston. Selon toute évidence, Sutton avait déjà arrêté son choix sur Houston et New York, et il a choisi la Ligue nationale à la Ligue américaine.

Sutton, 35 ans, a remporté 13 victoires et subi cinq défaites avec les Dodgers de Los Angeles, en 1980. Il a gagné 230 parties et réussi 52 jeux blancs en carrière, deux records d'équipe.

Les Expos ont perdu Sutton le jour où ils ont regagné Duke Snider, qui a conclu une nouvelle entente de trois ans à titre d'analyste des matchs à la radio. Rejoint par LE DEVOIR à l'hôtel Reine Elizabeth, en fin d'après-midi, Snider a commenté la décision de Sutton en disant qu'il s'agissait sans doute d'un choix difficile à faire devant le grand intérêt manifesté par les trois clubs dans la course.

«Le fait que les Astros comptent sur d'excellents releveurs a peut-être fait pencher la balance en faveur du Houston, a-t-il dit. Sutton lance en moyenne sept manches par match et il a souvent besoin d'aide pour terminer.

«Une chose est certaine: il s'agit d'une lourde perte pour les Dodgers car Sutton, même à 35 ans, a encore quelques bonnes années devant lui».

Fier de lui, Sutton a confié hier la teneur de ses discussions avec Rosen, qui lui a fait miroiter la possibilité de faire partie du meilleur groupe de lanceurs des Ligues majeures. Les Astros aligneront l'an prochain le plus redoutable contingent de débutants, puisqu'ils comptent déjà sur les services de Nolan Ryan, Joe Niekro, Ken Forsch, Vern Ruhle et peut-être J.R. Richard, qui tentera un retour au camp d'entraînement. Tous ont cependant plus de 30 ans.

La perte de Sutton aux mains des Astros signifie à toutes fins pratiques que le président et directeur-gérant des Expos, John McHale, fera une offre aux deux autres lanceurs réclamés au repêchage des agents libres, Ray Burris, des Mets de New York, et Bill Castro, des Brewers de Milwaukee. McHale a dit au DEVOIR mardi qu'il attendait de connaître la décision de Sutton avant d'entreprendre des négociations avec Burris et Castro. Les Expos n'ont cependant pas perdu l'espoir de ramener le droitier Stan Bahnsen à Montréal même si celui-ci aurait reçu, dit-on, une offre très intéressante des Phillies de Philadelphie. Bahnsen a remporté sept victoires et subi six défaites avec les Expos en 1980.

Quant à Snider, il s'est dit honoré de la confiance que lui ont témoignée les Expos en lui offrant un nouveau contrat de trois ans, avec deux années d'option en 1984 et 1985. Snider a repoussé une offre des Mets de New York au cours des dernières semaines. Intronisé au Temple de la renommée du baseball en 1980, Snider a connu ses heures de gloire avec les Dodgers de Brooklyn dans les années 50. Il assiste Dave Van Horne au réseau anglais depuis 1973. Claude Raymond, à titre d'analyste, et Jacques Doucet accomplissent le même travail au réseau français.

Coupe du défi de tennis à Montréal

Vers une finale McEnroe-Connors?

par François Lemenu

La finale de la Coupe du défi, présentée du 9 au 14 décembre à l'amphithéâtre Maurice Richard, devrait opposer les Américains John McEnroe et Jimmy Connors, qui sont deuxième et troisième joueur au monde respectivement. Mais la liste des engagés est suffisamment relevée pour troubler la quiétude des deux raquettes américaines. McEnroe et Connors devront en effet faire appel à tout leur métier pour terminer en tête des deux groupes de quatre joueurs chacun, dont la composition a été rendue publique hier à la brasserie O'Keefe.

Dans le premier groupe, on retrouve McEnroe, le Polonais Wojtek Fibak, l'Indien Vijay Amritraj et le Roumain Ilie Nastase et, dans le second, Connors, l'Américain Harold Solomon, son compatriote Peter Fleming et l'Israélien Shlomo Glickstein.

McEnroe est actuellement le plus sérieux prétendant à la couronne du Suédois Bjorn Borg, qu'il a du reste battu en finale de l'omnium des États-Unis il y a quelques mois. McEnroe, dit-on, est actuellement le joueur le plus complet au circuit et son service sera particulièrement à surveiller sur la surface rapide de l'aréna Maurice Richard. McEnroe n'a pas connu une très bonne année si on la compare à celle de 1979 alors qu'il a en outre mené l'équipe américaine à la victoire en Coupe Davis et aussi remporté l'omnium des États-Unis, le Grand Prix Masters et le tournoi WCT Finals. Cette année, l'enfant terrible du tennis a été longtemps ennuyé par une blessure à la cheville. Il a néanmoins inscrit quelques victoires, dont la dernière à Londres contre son compatriote Gene Mayer.

Wojtek Fibak pourrait ennuyer l'Américain, qu'il a battu une seule fois en demi-finale du tournoi de Cologne en 1978. Depuis, il a subi cinq défaites face à McEnroe, dont la dernière au tournoi de Richmond en 1980. Seul athlète professionnel de son pays, Fibak se maintient à une place ou deux des 10 meilleurs joueurs au monde. C'est une référence dont McEnroe devra tenir compte. Fils d'un chirurgien, Fibak a complété ses études de droit l'an dernier après s'être consacré complètement au tennis depuis 1973. Il parle six langues couramment, soit le Polonais, le russe, l'allemand, le tchécoslovaque, le français et l'anglais. Fibak est aussi un collectionneur d'art moderne ainsi que d'oeuvres polonaises du 18e siècle. Il espère devenir cinéaste sa carrière au tennis terminée.

Vijay Amritraj a souvent été ennuyé par les blessures au long de sa carrière qui a débuté il y a 10 ans comme membre de l'équipe indienne de Coupe Davis. Son palmarès reste enviable même s'il n'a jamais remporté de grands tournois. Cette année toutefois, il s'est particulièrement distingué en «sortant» Jimmy Connors au cours de deux tournois consécutifs. Il a également inscrit des victoires contre Vitas Gerulaitis, Guillermo Vilas, Peter Fleming et Eddie Dibbs. Amritraj a aussi arraché un set à Borg à Salisbury. Il peut donc surprendre et McEnroe devra s'en méfier même si l'Américain n'a jamais perdu contre lui. Diplômé en commerce et en administration de l'université de Madras, Amritraj est considéré comme l'un des meilleurs ambassadeurs de son pays. Il est aussi un ami personnel du premier ministre, Madame Indira Ghandi, ce qui n'est pas nécessairement une référence.

Le groupe est complété par Ilie Nastase qui, de l'avis du promoteur Gerry Goldberg, joue de l'excellent tennis. «Nastase sait que sa carrière tire à sa fin et il entend être plus sérieux, explique Goldberg. Je l'ai vu récemment en Israël et il était très concentré. Il sera intéressant de le voir à l'oeuvre la semaine prochaine.

Dans le deuxième groupe, Jimmy Connors est le grand favori. Premier joueur au monde durant près de cinq ans, Connors n'est plus ce gamin des courts qui insultait juges et arbitres à la moindre occasion. Il s'est assagi. Il s'est marié et sa femme a donné naissance à un garçon l'an dernier. Mais Connors a conservé son tempérament de bagarreur qui frappe chaque balle comme s'il s'agissait du dernier point à la finale de Wimbledon. Son élimination à la Coupe du défi constituerait certainement la surprise du tournoi.

Harold Solomon est celui qui lui causera sans doute le plus d'inquiétude. Solomon occupe en effet le cinquième rang mondial, résultat d'un rigoureux entraînement et de son association avec un mouvement qui encourage la paix intérieure et de meilleures relations humaines. Solomon n'a pas vaincu Connors depuis 1977 mais sa patience sur le court et sa résistance pourraient venir à bout de son illustre rival.

Peter Fleming revient à Montréal où, l'an dernier, il n'avait impressionné personne en subissant trois revers consécutifs. Spécialiste de double associé à McEnroe, Fleming qui fait 6'5'', a connu encore une fois une saison en dents de scie. Il fut en effet classé parmi les 10 meilleurs joueurs pour la première fois de sa carrière le 9 juin dernier avant d'en être exclu trois mois plus tard. Fleming est dans le creux de la vague depuis septembre et le public ne doit pas s'attendre à des merveilles de sa part.

Shlomo Glickstein est d'emblée la grande inconnue de l'épreuve. Professionnel depuis avril 1979 après trois années de service militaire, Glickstein compte à son tableau de chasse des victoires contre Brian Gottfried à Stockholm, le mois dernier, Ilie Nastase, Raul Ramirez et Bill Scanlon. Une participation à la demi-finale à Montréal serait, dans son cas, une véritable victoire.

ÉCHOS — Le vainqueur de la Coupe du défi méritera $150,000 des $320,000 de prix, contre $70,000 au finaliste, $25,000 aux demi-finalistes, $20,000 au cinquième, $15,000 au sixième, $10,000 au septième et $5,000 au huitième... Bjorn Borg, qui a vaincu Connors en finale l'an dernier, a décidé de passer le mois de décembre en compagnie de sa femme. D'ailleurs, Borg est actuellement blessé à un genou et il souffre de troubles respiratoires. Il n'aurait donc pu venir à Montréal de toute façon. Des billets sont encore disponibles pour tous les matches, dont la finale.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
St-Louis 5, Québec 2
Islanders 5, Colorado 1
Los Angeles 5, Hartford 2
Boston 5, Detroit 3
Hier
Montréal 6, Buffalo 5
Washington 3, Minnesota 3
Rangers NY 4, Winnipeg 3
Toronto 4, Pittsburgh 4
Hartford à Vancouver
Ce soir
Pittsburgh à Montréal
Québec à Detroit
Islanders NY au Colorado
Chicago à Philadelphie
Winnipeg à Calgary
Vancouver à Los Angeles

(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Steve Shutt	16	15	31
Guy Lafleur	9	19	28
Mario Tremblay	9	15	24
Réjean Houle	9	11	20
Bob Gainey	8	8	16
Mark Napier	7	9	16
Keith Acton	7	8	15
Doug Jarvis	6	8	14
Larry Robinson	5	9	14
Rod Langway	2	12	14
Pierre Larouche	6	7	13
Doug Wickenheiser	6	7	13
Yvon Lambert	6	7	13
Gaston Gingras	3	8	11
Guy Lapointe	1	8	9
Brian Engblom	1	6	7
Pierre Mondou	1	5	6
Chris Nilan	2	2	4
Serge Savard	2	2	4
Doug Risebrough	0	2	2
Rick Chartraw	0	1	1

Gardiens

	pj	bc	bl	moy.
M. Larocque	18	51	1	2.83
D. Herron	6	24	0	4.00

(Deux buts dans un filet désert.)

Vendredi
Rangers NY à Edmonton

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Simmer, LA	26	21	47
Dionne, LA	19	28	47
Bossy, Isl.	27	14	41
Gretzky, Edm.	11	28	39
Trottier, Isl.	7	32	39
Barber, Phil.	21	16	37
Taylor, LA	14	22	36
Federko, St-L.	10	24	34
Maruk, Was.	20	13	33
Nilsson, Cal.	12	21	33
Richard, Qué.	20	12	32
Shutt, Mon	**16**	**15**	**31**
Bourne, Isl.	14	17	31

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Québec 3, Sorel 3
T.-Rivières 6, Chicoutimi 5
Sherbrooke 5, Cornwall 4
Ce soir
Hull à Chicoutimi
Shawinigan à Cornwall
Vendredi
Hull à Québec
Cornwall à Shawinigan
Montréal à Sherbrooke
T.-Rivières à Sorel

Ligue Collégiale AAA

Dimanche
Thetford Mines 5, Dawson 2
St-Jérôme 9, St-Georges 3
St-Laurent 7, Limoilou 5
Vendredi
Dawson à St-Laurent
Thetford Mines à Limoilou
St-Jérôme à St-Georges
Dimanche
Limoilou à Thetford Mines
St-Laurent à St-Jérôme
St-Georges à Dawson

Ligue Universitaire

Dimanche
Laval 7, Bishop's 1
Hier
McGill à UQTR
Vendredi
Concordia à Chicoutimi
Ottawa à Bishop's

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—ISLANDERS NY	27	17	5	5	119	86	39
2—PHILADELPHIE	26	17	5	4	106	63	38
3—ST. LOUIS	26	16	6	4	108	89	36
4—LOS ANGELES	24	17	6	1	107	77	35
5—BUFFALO	25	13	7	5	96	75	31
6—VANCOUVER	25	13	7	5	103	84	31
7—MINNESOTA	22	13	5	5	93	66	31
8—MONTRÉAL	**25**	**13**	**10**	**2**	**113**	**82**	**28**
9—WASHINGTON	24	8	6	10	91	78	26
10—CALGARY	24	10	9	5	89	95	25
11—CHICAGO	26	9	12	5	105	116	23
12—TORONTO	23	9	10	4	95	101	22
13—COLORADO	24	9	11	4	80	96	22
14—BOSTON	24	8	10	6	84	83	22
15—HARTFORD	25	8	13	4	84	121	20
16—RANGERS NY	26	7	15	4	89	116	18
17—EDMONTON	23	6	12	5	85	96	17
18—PITTSBURGH	24	6	13	5	86	106	17
19—QUÉBEC	24	5	13	6	82	104	16
20—DETROIT	23	3	16	4	73	108	10
21—WINNIPEG	24	1	17	7	77	123	9

Les 16 premières équipes accèdent aux éliminatoires.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	30	19	8	3	151	124	41
CORNWALL	31	19	12	0	171	137	38
HULL	31	13	15	3	113	138	29
MONTRÉAL	31	13	18	0	136	150	26
LAVAL	32	9	21	2	132	166	20

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN	30	17	10	3	151	126	37
TROIS-RIVIÈRES	31	15	14	2	146	160	32
CHICOUTIMI	31	14	16	1	161	175	29
SHERBROOKE	31	13	15	3	166	148	29
QUÉBEC	30	13	16	1	136	139	27

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-LAURENT	16	11	5	0	92	69	22
SAINT-GEORGES	16	10	5	1	96	78	21
SAINT-JÉRÔME	15	10	5	0	99	67	20
THETFORD MINES	15	6	8	1	74	86	13
DAWSON	14	5	9	0	68	91	10
LIMOILOU	16	3	13	0	67	105	6

LIGUE UNIVERSITAIRE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CONCORDIA	8	8	0	0	60	17	16
OTTAWA	10	7	3	0	61	47	14
LAVAL	9	6	3	0	55	39	12
UQTR	8	4	4	0	37	36	8
CHICOUTIMI	9	2	6	1	36	48	5
BISHOP'S	10	2	8	0	26	62	4
McGILL	8	1	6	1	30	56	3

FOOTBALL

Ligue Nationale

Jeudi
Dallas 51, Seattle 7
Chicago 23, Detroit 17
Dimanche
Pittsburgh 23, Miami 10
St-Louis 23, Giants NY 7
Tampa Bay 20, Green Bay 17
Minnesota 23, N.-Orléans 20
Atlanta 10, Washington 6
Baltimore 28, Buffalo 24
Cincinnati 20, Kansas City 6
Cleveland 17, Houston 14
San Francisco 21, N.-Angl. 17
San Diego 22, Philadelphie 21
Los Angeles 38, Jets NY 13
Lundi
Oakland 9, Denver 3
Ce soir
Pittsburgh à Houston
Dimanche
Atlanta à Philadelphie
Baltimore à Cincinnati
Los Angeles à Buffalo
Minnesota à Tampa Bay
Jets NY à Cleveland
San Diego à Washington
Detroit à St-Louis
Green Bay à Chicago
Dallas à Oakland
Denver à Kansas City
N.-Orléans à San Francisco
Giants NY à Seattle
Lundi
N.-Angleterre à Miami

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
BUFFALO	13	9	4	0	290	216	.692
N.-ANGLETERRE	13	8	5	0	366	230	.615
BALTIMORE	13	7	6	0	280	291	.538
MIAMI	13	6	7	0	209	254	.462
JETS NY	13	3	10	0	244	340	.231

Section Centrale

CLEVELAND	13	9	4	0	290	244	.692
HOUSTON	13	8	5	0	247	232	.615
PITTSBURGH	13	8	5	0	324	265	.615
CINCINNATI	13	4	9	0	169	238	.308

Section Ouest

SAN DIEGO	13	9	4	0	354	256	.692
OAKLAND	13	9	4	0	294	249	.692
DENVER	13	7	6	0	250	251	.538
KANSAS CITY	13	6	7	0	234	273	.462
SEATTLE	13	4	9	0	239	335	.308

Conférence Nationale

Section Est

PHILADELPHIE	13	11	2	0	323	163	.846
DALLAS	13	10	3	0	386	233	.769
ST-LOUIS	13	4	9	0	265	279	.308
GIANTS NY	13	3	10	0	192	355	.231
WASHINGTON	3	3	10	0	174	256	.321

Section Centrale

DETROIT	13	7	6	0	260	231	.538
MINNESOTA	13	7	6	0	252	255	.538
TAMPA BAY	13	5	7	1	234	279	.423
GREEN BAY	13	5	7	1	218	264	.423
CHICAGO	13	5	8	0	215	227	.385

Section Ouest

ATLANTA	13	10	3	0	333	225	.769
LOS ANGELES	13	9	4	0	359	248	.692
SAN FRANCISCO	13	5	8	0	259	327	.385
N.-ORLÉANS	13	0	13	0	208	391	.000

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

PLUS CHAUD QUE CHAUD
DANS NOS PARKAS ET CHEMISES "WOOLRICH"
chez le spécialiste du plein air
Blacks CAMPING INTERNATIONAL
3525, chemin de la Reine Marie (intersection Gatineau)
Téléphone: 739-4451

Syrie-Jordanie: la solution du conflit dépend de l'Arabie séoudite

BEYROUTH (AFP) — Unique ténor du monde arabe à entretenir des relations équilibrées avec «modérés» et «extrémistes» arabes, à l'exception de la Libye avec laquelle les relations diplomatiques ont été rompues, l'Arabie séoudite semble détenir les clefs de la solution du conflit syro-jordanien.

La détente relative constatée hier aux frontières syro-jordaniennes semble plus être l'oeuvre de Ryad que de Moscou, dont l'apport paraît relativement secondaire au terme de la visite à Damas de M. Vassili Kouznetsov, vice-président du praesidium du Soviet suprême de l'URSS. Du reste cette visite, prévue de longue date, n'était pas en rapport direct avec le conflit jordano-syrien.

Fait quasi exceptionnel dans l'état actuel des relations interarabes, l'Arabie séoudite continue en effet de peser d'un poids certain à Damas et à Amman.

Pour les dirigeants syriens, le royaume séoudien demeure le seul lien solide avec le camp des modérés. Certes aucun conflit n'oppose la Syrie au Koweit ni à aucun autre État de la région du Golfe, mais tous ces pays sont plus ou moins dépendants du royaume séoudien, qui demeure politiquement le plus influent et le principal bailleur de fonds du monde arabe.

Or le financement de l'armement fourni par l'Union soviétique, la subvention de l'effort de guerre et le maintien de la force arabe de dissuasion au Liban requièrent des fonds, que les riches pétroliers, notamment l'Arabie séoudite, ont l'habitude de fournir.

Le prestige du royaume séoudien tient aussi au fait qu'allié traditionnel et solide des États-Unis, il peut user de son influence auprès de Washington à propos des problèmes qui se posent au Proche-Orient. L'Arabie séoudite présente enfin l'avantage de ne pas s'être engagée dans le conflit irako-iranien. Elle a, depuis le déclenchement des hostilités, prêché le calme et prôné la nécessité de parvenir à un cessez-le-feu.

Pour la Jordanie également, l'Arabie séoudite représente une planche de salut: d'une part, Ryad peut écouter d'une oreille attentive le point de vue jordanien, voire lui donner sa caution auprès de la Syrie.

D'autre part, la Jordanie tient à sauvegarder cet axe triangulaire Ryad-Bagdad-Amman qui, après la défection du président égyptien Anouar El-Sadate, a pris la tête de la solidarité arabe pour définir une politique commune face à Israël.

D'autant que la Syrie a donné l'impression ces dernières semaines, notamment à l'occasion de la réunion du onzième sommet arabe, de chercher à briser cet axe en privilégiant ses liens avec l'Arabie séoudite, alors que la Jordanie et l'Irak étaient confondus dans une même hostilité.

Quant à l'Union soviétique, si influente soit-elle auprès de la Syrie, notamment depuis la signature en octobre du traité d'amitié et de coopération avec Damas, elle pèse de moins de poids que Ryad dans la balance.

Au cours de son séjour à Damas, M. Kouznetsov a sans doute prêché la modération. La Syrie tient l'amitié soviétique pour acquise — notamment depuis que le Kremlin a perdu la quasi-totalité de ses ports d'attache dans le monde arabe. Mais le rôle de Moscou ne peut être que limité car, bien qu'entretenant de bonnes relations avec la Jordanie, le Kremlin ne peut guère influer sur le cours de la politique du royaume hachémite.

C'est donc du succès ou de l'échec de la navette de l'émir Abdallah Ben Abdel Aziz, second vice-président du Conseil séoudien, que dépendra essentiellement l'évolution de la situation à la frontière jordano-syrienne.

Israël et l'Egypte attendent Reagan

PARIS (AFP) — Il ne peut y avoir de véritable relance des négociations sur l'autonomie palestinienne avant que le président Ronald Reagan ait pris ses fonctions.

Telle est l'impression qui se dégage des déclarations faites à Paris aussi bien par le ministre des Affaires étrangères israélien, M. Yitzhak Shamir que par son homologue égyptien, M. Boutros-Ghali, qui entament aujourd'hui dans la capitale française un nouveau round des conversations bilatérales égypto-israéliennes.

Elles sont, selon le chef de la diplomatie égyptienne, «destinées à accélérer et à donner une nouvelle dimension qualitative à la normalisation entre Tel-Aviv et Le Caire, les conversations sur l'avenir de la Palestine étant gelées».

Le ministre égyptien, qui devait avoir hier soir un entretien avec le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, s'est déclaré convaincu de «l'importance d'une concertation suivie des diplomaties française et égyptienne en faveur de la paix au Moyen-Orient», à un moment où la recrudescence de tension dans la région inquiète toutes les chancelleries.

En ce qui concerne les divergences au sein du monde arabe, M. Boutros-Ghali a exprimé l'espoir que ces «conflits soient réglés d'une manière pacifique».

M. Shamir, pour sa part, rencontrera aujourd'hui le président Valery Giscard d'Estaing. Il s'est entretenu dimanche avec M. Jean François-Poncet. Pour lui, l'initiative européenne dont le sommet de Luxembourg a décidé mardi la poursuite ne paraît guère avoir d'intérêt dans la mesure où, a-t-il répété une fois encore, la «sécurité d'Israël ne pourra jamais être assurée que par les Israéliens eux-mêmes et non par des garanties internationales, d'où qu'elles viennent». «Nous ne voulons être les juifs protégés de personne» a-t-il dit, à l'occasion d'un petit déjeuner de la presse diplomatique française, reprenant ainsi une expression utilisée au Moyen-Âge quand les princes prenaient sous leur protection la minorité juive vivant sur leurs territoires.

Pour lui, il n'y a pas d'autre terme à l'alternative de «Camp David», et il s'est assuré confiant dans l'avenir en assurant qu'un jour ou l'autre les autres États arabes (en dehors de l'Égypte) se joindront au processus d'une négociation qui pourrait permettre, selon lui, que pour la première fois, la population des territoires occupés, exprime «démocratiquement» ses voeux.

Raid israélien au sud de Beyrouth

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Des unités israéliennes héliportées ont livré bataille pendant une heure et demie avant l'aube avec des fedayine palestiniens au sud de Beyrouth, et il y a eu au moins six morts, a annoncé un porte-parole palestinien.

Il a déclaré que les Israéliens ont attaqué des positions aux alentours du village de Saadiat, sur la côte méditerranéenne, à 25 km au sud de Beyrouth. Ils étaient appuyés par des mortiers tirant à partir de vedettes navales.

Le porte-parole, cité par l'agence palestinienne Wafa, a déclaré que la bataille a commencé lorsque des patrouilles de fedayine ont détecté trois embuscades préparées par les Israéliens le long de la route principale Beyrouth-Sidon.

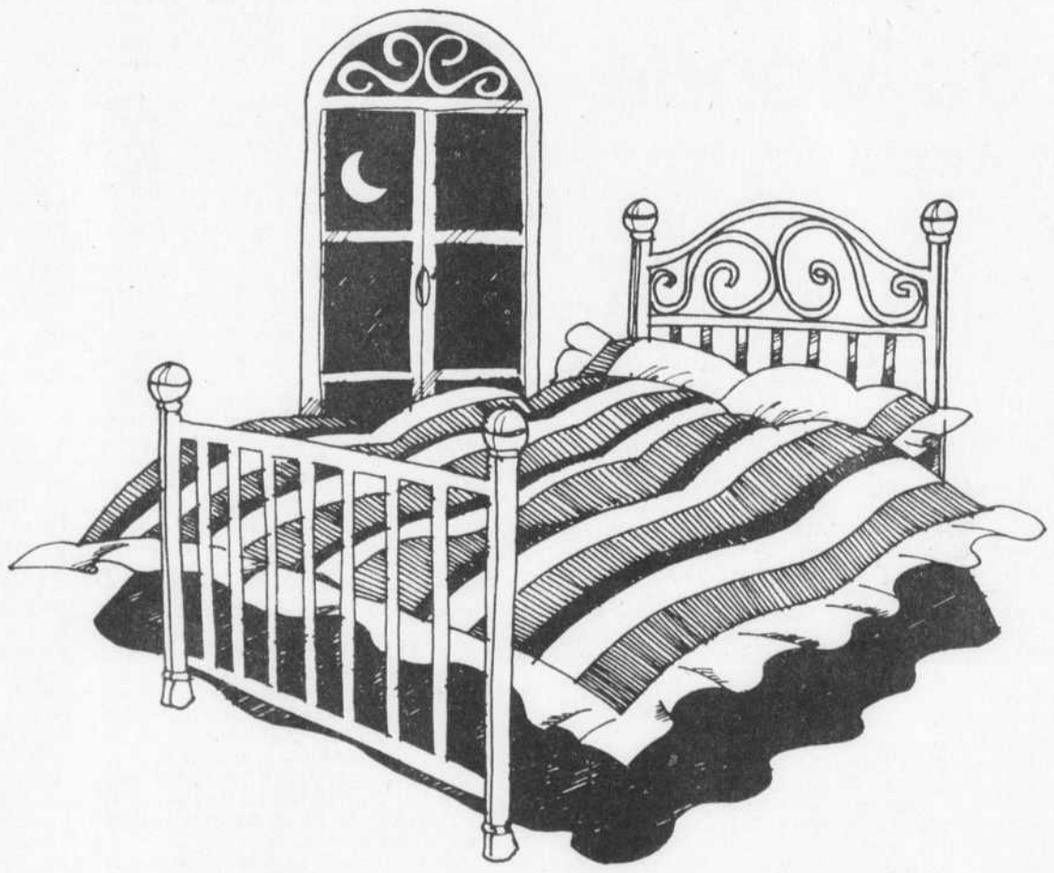
AYEZ ACCÈS AU
TÉLEX
Tarifs mensuels réduits
Aucun équipement
Aucune main-d'oeuvre
Aucun risque de panne
POSTEX INTERNATIONAL
1538, Sherbrooke ouest bur. 201
(514) 931-3822

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Dites-le en vert...
le vert à soi
Dans le village Saint-Denis...
plantes vertes — plantes fleuries
Lucile Viau Morisset
Jacques Viau
Nous faisons la livraison
4439, rue Saint-Denis, Mtl. 844-4144


Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

ÉDUCATION PERMANENTE
COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
SESSION HIVER 1981
PROGRAMMES OFFERTS
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL:
SCIENCES PURES & APPLIQUÉES — SCIENCES DE LA SANTÉ
SCIENCES HUMAINES & ADMINISTRATIVES
ARTS PLASTIQUES — LETTRES
LANGUES MODERNES — ANGLAIS — ESPAGNOL — ALLEMAND
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — FABRICATION MÉCANIQUE
ÉLECTROTECHNIQUE — ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES — CÉRAMIQUE
INFORMATIQUE.
N.B.: LES COURS DE SPÉCIALISATION DANS LES PROGRAMMES PROFESSIONNELS SONT GRATUITS.
je m'inscris!
ADMISSION-INSCRIPTION
16 - 17 - 18 décembre-80
RENSEIGNEMENTS: 284-7225
255 est, rue Ontario
je m'inscris!


Montréal peut dormir sur ses deux oreilles
C'est maintenant de son bureau de Montréal que le Groupe Commerce sert les courtiers de la région métropolitaine. Grâce à son équipe de professionnels chevronnés et à sa direction autonome, le bureau de Montréal permet aux courtiers d'être plus efficaces et aux assurés d'être mieux servis.
Les Montréalais peuvent donc en toute quiétude confier la protection de leurs maisons, de leurs logements, de leurs automobiles, de leurs commerces et de leurs biens au Groupe Commerce, l'assureur le plus dynamique au Québec.
Richard Blain, f.i.a.c., directeur, Bureau de Montréal.
Jean-Marie Lemieux, directeur, service des sinistres.
Gérard Beaulieu, a.i.a.c., chef des ventes.
André Louis-Seize, t.p.i., directeur, assurances des entreprises.
Michel Labelle, a.i.a.c., t.p.i., risques spéciaux.
Réal Comtois, f.i.a.c., directeur, assurances des particuliers.
Robert Gauthier, automobile, flottes et garages.
Mario Larosée, f.i.a.c., représentant.
Bernard Reeves, représentant.
Claude Ferland, a.i.a.c., représentant.
LE GROUPE COMMERCE
Compagnie d'assurances
Une présence rassurante